



Rapport financier annuel

rectifié venant annuler et remplacer le précédent mis à disposition le 30 octobre 2015

Période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Immeuble Vision Défense
89-91, boulevard National
F-92257 La Garenne-Colombes Cedex

T +33 1 41 27 19 70
F +33 1 41 27 19 71

www.avanquest-group.com

SA au capital de 37 522 255,5 €
RCS Nanterre B 329 764 625 – NAF 5829C
TVA Intracommunautaire FR 05 329 764 625



Sommaire

1.	ATTESTATION DU RESPONSABLE	4
2.	COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2015	5
2.1.	Etat du Résultat Global	5
2.2.	Etat de Situation Financière	6
2.3.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	7
2.4.	Tableau de variations des capitaux propres consolidés	9
2.5.	Annexe aux comptes consolidés	10
2.6.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2015	44
3.	COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2015	46
3.1.	Compte de résultat au 30/06/2015	46
3.2.	Bilan actif au 30/06/2015	48
3.3.	Bilan passif au 30/06/2015	49
3.4.	Annexe aux comptes sociaux	50
3.5.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels au 30 juin 2015	75
4.	RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2015	77
4.1.	INFORMATIONS SUR LA VIE ECONOMIQUE DE LA SOCIETE	78
4.1.1.	Groupe Avanquest	78
4.1.2.	Société Avanquest SA	86
4.1.3.	Facteurs de risque	90
4.1.4.	Assurances- Couverture des risques	93
4.2.	INFORMATIONS SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE	94
4.2.1.	Renseignement concernant le capital	94
4.2.2.	Mandataires sociaux	99
4.2.3.	Commissaires aux comptes	107
4.2.4.	Règles régissant la modification des statuts	107
4.2.5.	Dividende	108
4.2.6.	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	108
4.2.7.	Faits exceptionnels et litiges	108
4.2.8.	Avis de la Délégation Unique du Personnel	108
4.2.9.	Participation des salariés au capital de la société	108
4.3.	Démarche RSE du Groupe Avanquest	109
4.3.1.	Indicateurs RSE	110
4.3.2.	Indicateurs environnementaux	114
4.3.3.	Indicateurs sociétaux	116
4.4.	AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES	117
4.4.1.	Conventions réglementées	117
4.4.2.	Engagements visés à l'article L.225-42-1 du code de commerce	118
4.4.3.	Quitus	118
	Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices	119
	Annexe 2 : Tableau des délégations de pouvoirs et de compétences au Conseil d'Administration à la date du rapport	120
5.	Tableau relatif à la publicité des honoraires des commissaires aux comptes	121

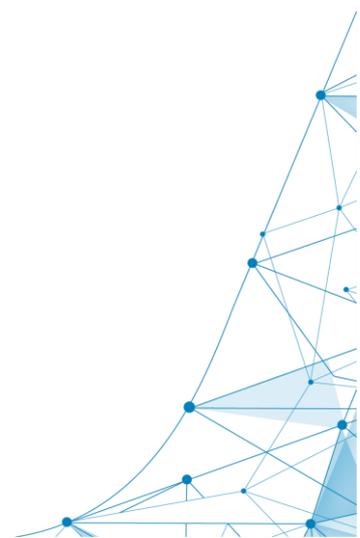
1. ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 77 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

La Garenne-Colombes, les 30 octobre et 20 novembre 2015

Pierre Cesarini

Président Directeur Général



2. COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2015

Toutes les données sont exprimées en milliers d'euros sauf mention contraire.

2.1. Etat du Résultat Global

	Notes	2014/15 (3)	2013/14 (retraité) (3)
Chiffre d'affaires net	6.1	93 113	85 674 (2)
Matières premières et achats de marchandises		(31 282)	(20 794)
Autres achats et charges externes		(38 558)	(34 452)
Impôts, taxes et versements assimilés		(176)	(304)
Charges de personnel	6.2	(21 219)	(21 449)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises		(2 920)	(3 851)
Autres charges et produits opérationnels courants	6.3	(10 398)	(10 740)
Résultat opérationnel courant		(11 439)	(5 916)
Autres charges et produits opérationnels	6.4	15 599	(33 452)
Résultat opérationnel		4 160	(39 368)
Coût de l'endettement financier net		(835)	(1 034)
Autres charges financières		(22)	(469)
Autres produits financiers		1 926	56
Résultat financier	6.5	1 069	(1 448)
Charge d'impôts	6.6	(571)	(2 930)
Quote-part de résultat des entreprises associées		41	(30)
Résultat net des activités poursuivies		4 698	(43 776)
Résultat net des activités abandonnées	6.9	(3 166)	1 151
Résultat net		1 533	(42 625)
Part des propriétaires de la société mère		(6 531)	(42 615) (1)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		8 064	(10) (1)
Résultat par action	6.8		
Résultat net part du groupe par action (en €)		(0,11)	(2,03)
Résultat net part du groupe par action après dilution potentielle (en €)		(0,11)	(2,03)
Résultat net		1 533	(42 625)
<i>Autres éléments du résultat global</i>			
Différences de conversion sur activités à l'étranger		534	117
Ecart de conversion sur investissements nets à l'étranger		708	(134)
Gains/Pertes sur opérations de couverture		(207)	43
Ecart actuariels sur engagements de retraites		-	(65)
Total des autres éléments du résultat global		1 035	(39)
Résultat global		2 568	(42 664)
Part des propriétaires de la société mère		(5 953)	(42 596)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		8 521	(68)

- (1) retraité de la correction d'erreur sous-groupe EMME (ventilation des dépréciations d'écart d'acquisition) entre la part Groupe et la part des intérêts ne conférant pas le contrôle pour 0,4 million d'euros (cf : 1.4)
- (2) retraité du reclassement du chiffre d'affaires Support cf : note sur la correction d'erreur 6.1.2
- (3) en application de la norme IFRS 5, l'activité de ProcessFlows Ltd est retraitée des chiffres consolidés sur les exercices analysés et son résultat est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Résultat net des activités abandonnées ».

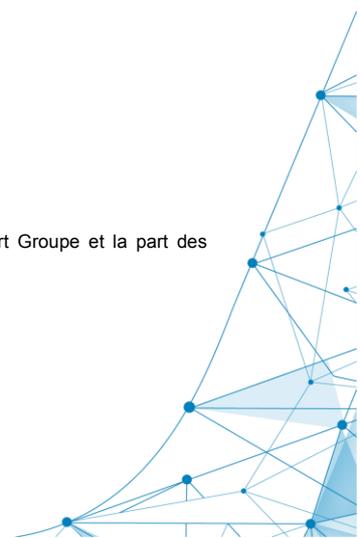
Tous les éléments du résultat global sont recyclables en résultat sauf les écarts actuariels sur engagements de retraites.

2.2. Etat de Situation Financière

	Notes	30/06/15	30/06/14
Écarts d'acquisition	4.1	4 761	22 800
Immobilisations incorporelles	4.2	7 263	6 536
Immobilisations corporelles	4.3	588	901
Actifs financiers		738	813
Participations dans les entités associées		2 306	123
Actifs d'impôts différés	6.7	27	10
ACTIF NON COURANT		15 683	31 183
Stocks et en cours	4.5	5 911	7 347
Clients et comptes rattachés	4.6	4 753	10 026
Actifs d'impôts exigibles	4.7	1 330	1 509
Autres créances courantes	4.7	5 563	4 429
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	30 461	10 591
ACTIF COURANT		48 018	33 902
TOTAL ACTIF		63 701	65 085

	Notes	30/06/15	30/06/14
Capital social		37 498	27 354
Prime d'émission et réserves consolidées		(1 700)	16 528
Résultat net part du groupe		(6 531)	(42 615)
CAPITAUX PROPRES PART DES PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE	5.1	29 267	1 267
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	1 291 (1)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	5.1	29 267	2 558
Dettes financières non courantes	5.3	1 787	3 008
Passifs d'impôts différés	6.8	-	-
Provisions non courantes	5.2	286	499
Autres passifs non courants	5.5	376	437
TOTAL PASSIF NON COURANT		2 449	3 944
Provisions courantes	5.2	1 282	1 203
Dettes financières courantes	5.3	4 806	25 538
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		21 338	19 768
Passifs d'impôts exigibles		263	229
Autres passifs courants		4 297	11 845
PASSIF COURANT		31 985	58 583
TOTAL PASSIF		63 701	65 085

(1) retraité de la correction d'erreur sous-groupe EMME (ventilation des dépréciations d'écart d'acquisition) entre la part Groupe et la part des intérêts ne conférant pas le contrôle pour 0,8 million d'euros (cf : 1.4).



2.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

	2014/15 (12 mois)	2013/14 * (12 mois)
Opérations d'exploitation		
Résultat net de l'ensemble consolidé	567	(43 776)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(41)	30
<i>Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :</i>		
• Amortissements et provisions nets (hors provisions courantes)	4 043	34 180
• Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	24	39
• Coût de l'endettement financier net comptabilisé	836	1 059
• Variations des justes valeurs des instruments financiers	-	(25)
• (Plus)/Moins-value de cession (3)	(5 168)	-
• Charge d'impôts (y compris impôts différés) comptabilisée	325	2 930
• Autres éléments (4)	(10 657)	(83)
Capacité d'autofinancement	(10 069)	(5 646)
Variation du besoin en fonds de roulement	2 475	3 802
Impôts payés	308	(58)
Intérêts financiers nets payés	(871)	(914)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(8 157)	(2 816)
Opérations d'investissement		
Acquisitions immobilisations incorporelles	(4 094)	(2 890)
Acquisitions immobilisations corporelles	(315)	(315)
Cessions immobilisations corporelles et incorporelles	(0)	70
Acquisitions d'actifs financiers	(78)	(27)
Cessions d'actifs financiers	144	127
Incidence des variations de périmètre	10 818	2 888
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	6 475	(147)
Opérations de financement		
Augmentation de capital (5)	31 186	8 478
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle	-	(183)
Encaissements liés aux emprunts	46 641	41 279
Décaissements liés aux emprunts	(55 953)	(41 623)
Flux de trésorerie net lié au financement	21 875	7 951
Flux net des activités abandonnées	(436)	891
Variation de trésorerie	19 758	5 880
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	10 524	4 699
Variation de taux de change sur la trésorerie	149	(55)
Trésorerie à la clôture ⁽²⁾	30 431	10 524

⁽¹⁾ Trésorerie et équivalents de trésorerie = 10 591 milliers d'euros - Concours bancaires courants = 69 milliers d'euros

⁽²⁾ Trésorerie et équivalents de trésorerie = 30 461 milliers d'euros - Concours bancaires courants = 30 milliers d'euros

⁽³⁾ Plus-value de cession Arvix 8196 milliers d'euros, Emme 709 milliers d'euros, AQ Italie 127 milliers d'euros et moins-value de ProcessFlows 3 864 milliers d'euros

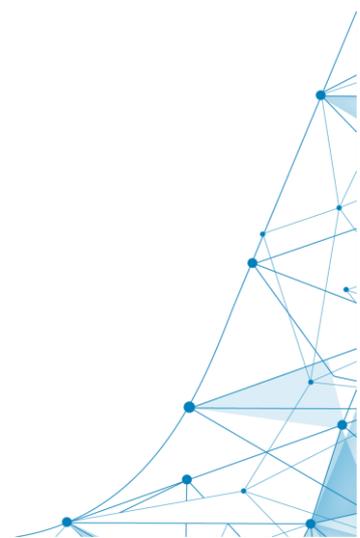
⁽⁴⁾ Abandon de créances des banques + 8 231 milliers d'euros, abandon du compte courant BPI + 2 426 milliers d'euros

⁽⁵⁾ Augmentation de capital 37 150 milliers d'euros - augmentation de capital par compensation de créances 2 622 milliers d'euros - frais d'augmentation de capital 3 343 milliers d'euros

* Retraité en tenant compte de l'application d'IFRS 5.

L'incidence des variations de périmètre s'analyse comme suit :

	2014/15 (12 mois)	2013/14 * (12 mois)
Montant encaissé sur cession Carteland net de la trésorerie cédée		2 888
Montant encaissé sur cession de ses actifs par Arvixé net de la trésorerie cédée	14 241	
Montant distribué au partenaire minoritaire suite à la cession Arvixé	(7 641)	
Montant encaissé sur cession EMMÉ net de la trésorerie cédée	344	
Montant encaissé sur cession ProcessFlows Ltd UK	3 916	
Impact cash suite à la liquidation de Avanquest Italia	(32)	
Montant encaissé sur cession filiale non consolidée	(10)	
Incidence des variations de périmètre nettes de la distribution aux minoritaires	10 818	2 888



2.4. Tableau de variations des capitaux propres consolidés

	Capital	Prime d'émission	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Au 30 juin 2013*	18 993	124 023	(7 554)	(34 113)	(66 003)	35 346	1 542	36 888
Actions propres						-		-
Écarts actuariels sur engagements de retraites				(65)		(65)		(65)
Écarts de conversion			84			84	(58)	26
Autres éléments du résultat global	-	-	84	(65)	-	19	(58)	(39)
Correction d'erreurs					(423)	(423)	423	-
Résultat de l'exercice					(42 192)	(42 192)	(433)	(42 625)
Résultat global	-	-	84	(65)	(42 615)	(42 596)	(68)	(42 664)
Augmentation de capital	8 361	117				8 478		8 478
Correction d'erreurs			130	(419)	289	-		-
Affectation du résultat en réserves				(65 714)	65 714			-
Paiement fondé sur des actions				39		39		39
Distribution de dividendes							(183)	(183)
Au 30 juin 2014*	27 354	124 140	(7 340)	(100 272)	(42 615)	1 267	1 291	2 558
Actions propres						-		-
Écarts actuariels sur engagements de retraites						-		-
Écarts de conversion			581			581	457	1 038
Autres éléments du résultat global	-	-	581	-	-	581	457	1 038
Résultat de l'exercice					(6 531)	(6 531)	8 064	1 533
Résultat global	-	-	581	-	(6 531)	(5 950)	8 521	2 571
Augmentation de capital	10 144	(3 321)		26 984		33 807		33 807
Affectation du résultat en réserves				(42 615)	42 615			-
Paiement fondé sur des actions				23		23		23
Variations de périmètre				120		120	(40)	80
Changement de méthode							(2 131)	(2 131)
Distribution de dividendes							(7 641)	(7 641)
Au 30 juin 2015*	37 498	120 819	(6 759)	(115 760)	(6 531)	29 267	-	29 267

(*) Correction d'erreur relative à la ventilation des intérêts ne conférant pas le contrôle : Les capitaux propres au 30 juin 2013 et 30 juin 2014 ont été retraités d'une correction sur la ventilation des dépréciations d'écart d'acquisition entre la part Groupe et la part des intérêts ne conférant pas le contrôle. Cette correction augmente les intérêts ne conférant pas le contrôle et diminue la part Groupe des capitaux propres pour un montant de 349 milliers d'euros au 30 juin 2013 et pour un montant cumulé de 772 milliers d'euros au 30 juin 2014.

La variation de capital social d'un montant net de +10,1 millions d'euros au titre de l'exercice s'explique par :

- une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 2,6 millions d'euros (2 621 963 actions nouvelles à un prix unitaire de un euro) libérée par compensation de créances en comptes courants d'actionnaires constatée le 2 septembre 2014 ;
- une réduction de la valeur nominale des titres de - 0,9 euro (passage de 1 euro à 0,1 euro) soit un montant global de 27 millions d'euros imputé sur le report à nouveau débiteur ; et
- une augmentation de capital de 34,5 millions d'euros, constatée par décision du 16 juin 2015 correspondant à l'émission de 345 millions d'actions de 0,1 euro de valeur nominale chacune.

Le montant des frais de transaction lié à l'augmentation de capital de juin 2015 a été imputé sur le poste prime d'émission. Ces frais correspondent principalement aux honoraires des intermédiaires financiers en charge de l'opération à hauteur de 3,2 millions d'euros, incluant la commission des souscripteurs de 1,1 million d'euros.

2.5. Annexe aux comptes consolidés

1. Faits marquants de l'exercice

Plan de Restructuration financière

Le groupe Avanquest a finalisé son plan de restructuration financière (le « Plan de Restructuration ») avec une réduction de son endettement bancaire en France qui a été ramené à 1,6 million d'euros au 30 juin 2015.

Conformément au plan de restructuration financière présenté aux actionnaires lors de l'assemblée générale du 29 avril 2015, la Société a procédé le 17 juin 2015 aux opérations suivantes :

- remboursement par la Société à ses créanciers bancaires d'une somme forfaitaire de 6,6 millions d'euros ;
- remboursement d'une somme forfaitaire de 0,6 million d'euros à BPI France Participations au titre de son compte-courant d'actionnaire.

La Société a enregistré d'une part, un produit de 8,2 millions d'euros lié à l'abandon du solde de la dette bancaire et, d'autre part, un produit de 2,4 millions d'euros lié à l'abandon du compte courant d'actionnaire de BPI France Participations.

La Société conserve en France une dette bancaire de 1,6 million d'euros remboursable soit par anticipation, lors de l'encaissement du prix différé d'Arvix prévu en novembre 2015 ou *in fine* au 1er mai 2019. Cette somme de 1,6 million d'euros a déjà été versée sur un compte séquestre ouvert à la Caisse des dépôts et consignations « CDC » de sorte que ce remboursement n'affectera pas négativement la trésorerie.

Opérations financières et modification du capital

La Société a également procédé au remboursement, le 16 février 2015, des obligations convertibles en actions toujours en circulation à leur date de maturité, soit la somme de 4,945 euros par OCA (1,3 million d'euros).

BPI France Participation qui détenait environ 67% des OCA, avait renoncé formellement à ce remboursement et accepté de porter ces sommes (soit 3 061 400,01 euros) au crédit de son compte-courant d'actionnaire, lequel a été pour partie remboursé et pour partie abandonné dans le cadre du Plan de Restructuration.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a procédé le 9 avril 2015 à une réduction du capital social approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 mars 2015, ramenant la valeur nominale des actions composant le capital de la Société de 1 euro à 0,10 euro par action.

Parallèlement à la restructuration de son endettement, la Société a également procédé le 16 juin 2015 à une augmentation de capital d'un montant de 34,5 millions d'euros correspondant à l'émission de 345.000.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune. La société Maslow Capital était l'intermédiaire financier en charge de l'opération.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, certains managers du Groupe, ainsi que la société Maslow Capital Partners et Frédéric Paul, se sont engagés à conserver la totalité de leurs actions nouvelles jusqu'à l'expiration d'une durée de 6 mois (à l'exception de Pierre Cesarini qui s'est engagé pour une durée de 12 mois) suivant la date de règlement-livraison des actions, soit jusqu'au 16 décembre 2015 (16 juin 2016 pour Pierre Cesarini).

Avec une trésorerie de 30,5 millions d'euros au 30 juin 2015, le Groupe Avanquest possède maintenant la structure financière et la trésorerie permettant l'accélération de sa stratégie de croissance, notamment orientée autour du développement des activités d'impression digitale de sa division PlanetArt (Web-to-



Print et Mobile-to-Print), de la gestion des objets connectés (myDevices) et la rationalisation de ses activités d'édition et de distribution logicielle (division Avanquest Software).

Modification de la gouvernance

Le Président du Conseil d'administration, Bruno Vanryb, ayant mené à bien sa mission d'accompagnement engagée il y a deux ans lors de la nomination de Pierre Cesarini à la Direction générale, a décidé, de laisser la présidence du Conseil à Pierre Cesarini.

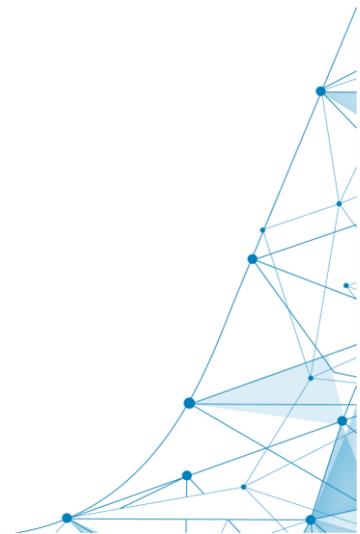
Le Conseil d'administration du 23 juin 2015 a donc pris acte de sa démission et coopté, sur proposition de Bruno Vanryb, Pierre Cesarini, en qualité de membre du Conseil d'administration. Le Conseil a également choisi de nommer Pierre Cesarini à la Présidence du Conseil d'administration, celui-ci devenant donc Président Directeur Général.

Cession d'actifs

Enfin, le Groupe a cédé certaines activités qui ne s'inscrivaient plus dans sa stratégie de développement, lui permettant de dégager un financement supplémentaire pour le développement de ses nouvelles activités :

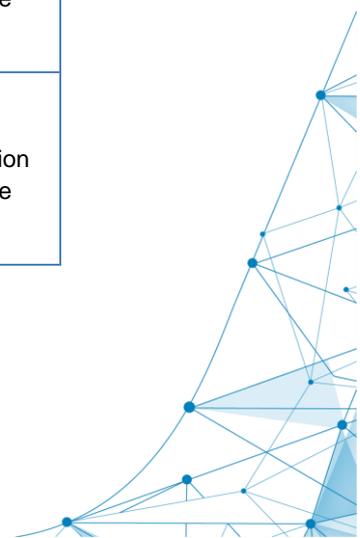
- cession, le 31 octobre 2014, de l'intégralité des actifs de sa filiale Arvix LLC détenue à 50% par Avanquest North America Inc, pour un montant total de 22 millions de dollars dont 8,6 millions de dollars (7,6 millions d'euros) ont été immédiatement distribués aux actionnaires minoritaires sous forme de distribution de dividendes ;
- cession de l'intégralité des titres EMME SA à Financière de Participation Industrielle (« SFPI »), les actifs d'EMME SA ayant été rétrocédés par SFPI à une filiale du groupe Avanquest nouvellement constituée, EMME SAS, le 31 mars 2015 ;
- cession le 29 mai 2015 de l'intégralité de sa participation dans ProcessFlows Ltd (UK) (« ProcessFlows »), filiale détenue à 100%, spécialisée dans la gestion de contenus d'entreprise, dans le cadre d'une opération de *Management Buy-Out* par certains managers de cette filiale. Le prix de cette cession s'élève à 4,35 millions d'euros qui ont été versés le 29 mai 2015 à hauteur de 4,0 millions d'euros, le solde 0.35 million est à échéance au 31 Octobre 2018. Ce montant pourra être augmenté de 2,0 millions d'euros supplémentaires dans le cadre de compléments de prix qui seront dus à Avanquest en cas de réalisation de certains objectifs par ProcessFlows dans les années à venir. Le paiement de ces compléments de prix interviendra, le cas échéant, en plusieurs versements annuels successifs jusqu'en 2018. Cette filiale représentait 100% de l'UGT BtoB du Groupe.

Dans le prolongement de ces opérations, le Groupe Avanquest a poursuivi la simplification de son organigramme juridique avec la dissolution d'Avanquest Italia et de Logiciels Avanquest Canada Inc., sociétés qui n'avaient plus d'activité. La filiale Emme Deutschland est actuellement en cours de dissolution.



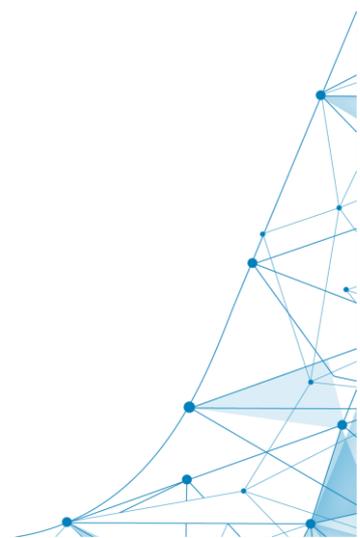
2. Périmètre de consolidation

Sociétés	Pays	Pourcentage de Contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Avanquest SA 89/91 boulevard National 92257 La Garenne-Colombes Cedex N° Siret 329 764 625 00078	France	-		Société mère
Avanquest America Inc. 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, DE 19808	Etats-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest North America Inc. 23801 Calabasas Road, Suite 2005 Calabasas CA 91302-1547	Etats-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Italia Via A. De Togni, 7 - 20123 Milano	Italie	100 % dissoute en 2015	100 %	Intégration globale
ProcessFlows UK Ltd Sheridan House, 40-43 Jewry Street Winchester - Hampshire SO 23 8RY	Royaume Uni	100 % cédée 28/05/2015	100%	Intégration globale
Avanquest Deutschland GmbH Lochhamer Str. 9 82152 Planegg b. München	Allemagne	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Ibérica SL Calle Peru 6, Edificios Twin Golf 28290 Las Matas, Madrid	Espagne	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest China Room 1201-HuiTong Building 569# East Jin Ling Road Shanghai 200021	Chine	100 %	100 %	Intégration globale
EMME SA 89/91 boulevard National 92257 La Garenne-Colombes cedex N° Siret 393 588 595 00057	France	97,54% cédée 31/03/2015	97,54%	Intégration globale
EMME SAS 89/91 boulevard National 92257 La Garenne-Colombes Cedex N° Siret 809 966 500 0013	France	100 % Créée le 31/03/2015	100 %	Intégration globale



Avanquest Publishing Ltd Meadowlane, St Ives, Mintigdon	Royaume Uni	100 %	100 %	Intégration globale
Emme Deutschland Lochhamer Str. 9 82152 Planegg b. München	Allemagne	100 % en cours de dissolution	100 %	Intégration globale
Avanquest UK Ltd Sheridan House, 40-43 Jewry Street Winchester - Hampshire SO 23 8RY	Royaume Uni	100 %	100 %	Intégration globale
Logiciels Avanquest Canada Inc. 335, boulevard de Maisonneuve Est H2X1K1 Montréal	Canada	100 % dissoute en 2015	100 %	Intégration globale
PC Helpsoft 300 - 848 Courtney Street Victoria BC V8W 1C4	Canada	100 %	100 %	Intégration Globale
Arvix LLC 2711 Centerville Road, Suite 400 Calabasas CA 91302-1547	Etats-Unis	50 %	50 %	Mise en équivalence
Mediaclip 30 rue de Serres Terrebonne, J6Y 1W3	Canada	22 %	22 %	Mise en équivalence
Planet Art Ltd Meadowlane, St Ives, Mintigdon	Royaume Uni	100 %	100 %	Intégration globale
Arvix Ltd Meadowlane, St Ives, Mintigdon	Royaume Uni	50 %	50 %	Mise en équivalence

Le Groupe détenait le contrôle de la filiale Arvix jusqu'au 2 novembre 2014 en vertu d'une option d'acquisition de 1% du capital et à ce titre, la filiale était intégrée globalement. L'option n'ayant pas été exercée, Avanquest n'a plus le contrôle de cette filiale qui est considérée comme une coentreprise et se trouve donc consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.



3. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe Avanquest au 30 juin 2015 comprennent la société Avanquest SA et ses filiales (l'ensemble désigné "Le Groupe") et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2015 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2014, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2014.

Les nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire au 1er juillet 2014 sont les suivantes :

- IFRIC 21 « Droits ou taxes » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2011-2013.

L'application de ces normes est sans impact significatif sur les comptes de l'exercice.

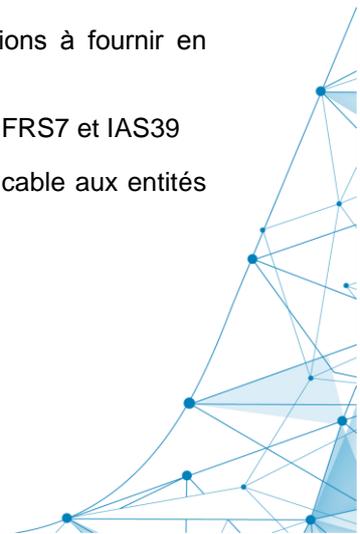
Les nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er juillet 2014 n'ont pas fait l'objet d'application anticipée au 30 juin 2015. Il s'agit de :

- IAS 19 amendée « Régime à prestations définies : Cotisations des membres du personnel » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012.

Aucun impact significatif n'est attendu de l'application de ces normes.

Les nouvelles normes et interprétations et amendements déjà publiés par l'IASB mais non encore homologués par l'Union Européenne sont les suivants :

- Améliorations annuelles, cycle 2012-2014 ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » ;
- IAS 16 et IAS 38 amendées « Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- IFRS 11 amendée « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes » ;
- IFRS 10 et IAS 28 amendées « Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou co-entreprise » ;
- IAS 1 « Initiative concernant les informations à fournir ».
- Amendements à IAS 27 méthode de mise en équivalence dans les états financiers individuels
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 date d'application obligatoire et informations à fournir en période de transition
- Amendements à IFRS 9 comptabilité de couverture et amendements à IFRS 9, IFRS7 et IAS39
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement
- IFRS 14 comptes de report réglementaires



Le Groupe réalise actuellement une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes.

Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel

Les comptes consolidés et annexes 2014/2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 octobre 2015 et modifiés par le conseil d'administration du 20 novembre 2015 suite à la rectification d'une erreur matérielle.

Les comptes ont été établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Les conditions qui sous-tendent ce principe sont détaillées dans la note 7.1.

La préparation des états financiers du Groupe requiert du management le recours à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations communiquées sur les passifs éventuels.

La Direction du Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent ; Les réalisations pourraient diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2015 concernent les éléments suivants :

- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur telles que décrites en note 4.1 ;
- la recouvrabilité des frais de développement activés telle que décrite en note 4.2.

Méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés annuels comprennent les états financiers d'Avanquest et de ses filiales préparés au 30 juin de chaque année. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales ainsi que les intérêts du groupe dans les éventuelles entreprises associées et coentreprises.

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote (filiales) sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50% mais sur lesquelles le groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont consolidées par mise en équivalence.

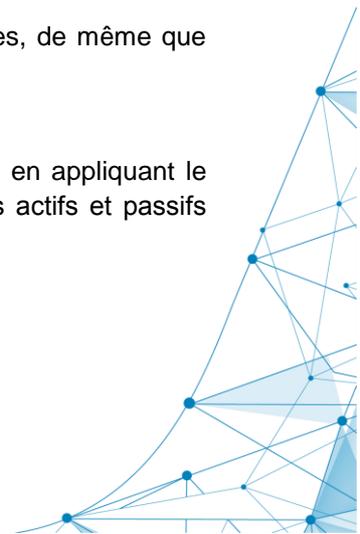
La liste complète des sociétés intégrées au périmètre de consolidation et les méthodes y afférentes sont fournies en note 2.

Transactions internes au groupe

Les opérations et transactions réciproques entre entreprises consolidées sont éliminées, de même que les profits résultant de ces transactions.

Opérations en monnaie étrangère

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la clôture de l'exercice les actifs et passifs



monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les pertes ou gains de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en résultat financier.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euros.

Les actifs et passifs des sociétés intégrées au périmètre dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les produits, les charges et les flux de trésorerie de ces sociétés sont convertis en euro au cours de change moyen de la période.

Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres (« Écarts de conversion »). Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

Tout écart d'acquisition et tout ajustement à la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés comme un actif ou un passif de la société acquise. Ils sont donc libellés dans la monnaie de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Investissement net dans une activité à l'étranger

Les créances à recevoir ou les dettes payables à une activité à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible, constituent en substance une part de l'investissement net de l'entité dans cette activité à l'étranger ; les écarts de change liés sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Immobilisations incorporelles et goodwill

Goodwill

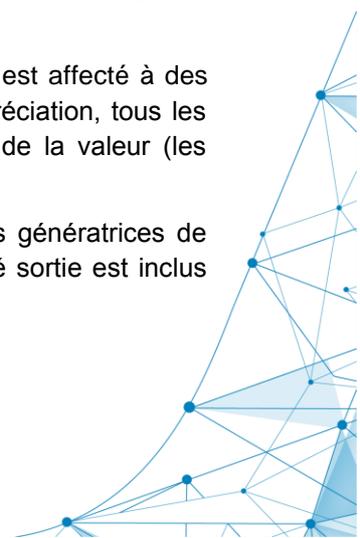
Les regroupements d'entreprises réalisés depuis le 1^{er} juillet 2011 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est déterminé comme la juste valeur de la contrepartie transférée à la date d'acquisition, augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque acquisition, le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle, soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans les actifs nets identifiables. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les contreparties conditionnelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur des contreparties conditionnelles, classées en actifs ou en dettes, sont comptabilisées en résultat.

A la date d'acquisition, l'excédent entre la contrepartie transférée augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle et la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé en goodwill.

Le goodwill est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, tous les ans et chaque fois qu'il y a un indice que l'unité génératrice de trésorerie a perdu de la valeur (les modalités des tests de perte de valeur sont présentées dans la note 4.1).

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou Groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus



dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Règles et méthodes d'évaluation

Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles sont comptabilisées en charges de l'exercice. Les frais correspondant au développement des produits sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs. Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée en interne, son utilité doit être reconnue ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable et individualisées.

Les frais de développement ne répondant pas à l'ensemble des critères ci-dessus sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les frais de développement sont amortis sur une durée appréciée en fonction de leur durée de vie utile, sur une période de cinq ans maximum à compter de leur commercialisation effective.

Avanquest et ses filiales procèdent à une évaluation périodique des perspectives commerciales et de la durée de vie utile de chaque développement. En cas de remise en cause de ces estimations il est procédé à l'amortissement exceptionnel de la valeur résiduelle des frais de développement immobilisés.

La valeur nette des frais de développement activés est par ailleurs testée dans le cadre du test d'impairment des écarts d'acquisition dans la mesure où ces actifs incorporels sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie identifiées.

Autres immobilisations incorporelles

Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de 5 ans.

Immobilisations corporelles

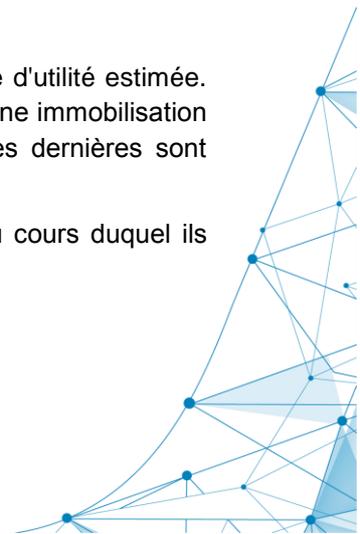
Valorisation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Amortissement

Les amortissements économiquement justifiés sont déterminés en fonction de la durée d'utilité estimée. La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien. Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.



Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Immobilisation	Amortissement	
	Mode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3, 4 et 5 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans

Une dépréciation complémentaire est constatée en cas de perte de valeur ou de modification de la durée d'utilisation. En cas de modification de la durée d'utilité estimée, la durée d'amortissement est modifiée et l'amortissement annuel modifié en conséquence.

Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises sur lesquelles Avanquest exerce une influence notable (entreprises associées) sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence : elles sont enregistrées initialement au coût et ensuite ajustées pour prendre en compte les évolutions de la quote-part du Groupe dans l'actif net de ces entreprises. Le solde de cette quote-part apparaît à l'actif du bilan. Sa variation sur l'exercice est indiquée au compte de résultat (Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence).

Actifs financiers

Tous les actifs financiers acquis sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition.

Actifs disponibles à la vente :

Conformément à la norme IAS 39 les actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers autres que les prêts et créances émis par l'entreprise (autres actifs financiers), les placements détenus jusqu'à leur échéance ou les actifs financiers détenus à des fins de transaction (Valeur mobilières de placement). Sont considérés comme tels les titres détenus dans des sociétés non consolidées. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans la catégorie "actifs disponibles à la vente" sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Cependant, les moins-values latentes sont immédiatement constatées dans le compte de résultat si la perte de valeur est durable.

Les pertes et gains latents constatés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat lors de la cession des titres. Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, dont la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable sont comptabilisés à leur coût.

Prêts et dépôts :

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

Actifs détenus à des fins de transaction :

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La cession d'une partie de ces actifs avant l'échéance fait l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti.



Les valeurs mobilières de placement font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisées à leur juste valeur. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée), autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ de la norme IAS 32, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations non amorties, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une évaluation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs après impôt. Ces calculs s'appuient sur un Business Plan à trois ans, établis par UGT, tel qu'arrêté par le Conseil d'administration, reflétant les performances attendues par UGT. Les flux de trésorerie au-delà de la période de 3 ans sont extrapolés avec un taux de croissance perpétuelle estimé à 2,0%. Les flux de chaque UGT sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation forfaitaire de 30%.

Ce processus requiert l'utilisation d'hypothèses clés et d'appréciations pour déterminer les tendances des marchés sur lesquels le Groupe exerce ses activités. Les hypothèses utilisées pour ces calculs et telles que décrites dans la note 4.1, comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Hormis pour les écarts d'acquisition, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et fournitures sont valorisés au prix d'achat majoré des frais d'approvisionnement. Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du Prix moyen pondéré) et de la valeur nette de réalisation.

Les marchandises en stock sont valorisées au prix moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque ce prix de revient est supérieur à la valeur nette de réalisation estimée.

Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matières premières, de main-d'œuvre et une quote-part des frais généraux directs, à l'exclusion des frais généraux administratifs.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et les autres créances d'exploitation sont des actifs courants valorisés à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Royalties prépayées



Lorsqu'une avance sur royalties est versée dans le cadre d'un contrat d'édition ou de coédition, le montant est porté à l'actif du bilan. Le montant correspondant à la royauté due sur les ventes réalisées est ensuite passé en diminution du compte de royalties prépayées et en charge de l'exercice.

S'il s'avère que les perspectives de ventes laissent à penser que les avances de royalties ne seront pas utilisées en totalité en raison de ventes insuffisantes, une provision pour risques est passée au passif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend la trésorerie en banque et la caisse.

Les équivalents de trésorerie comprennent les titres monétaires et obligataires, les parts d'OPCVM placés dans un horizon de gestion à court terme. Ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat.

Pour les instruments cotés, la société retient le cours à la date de clôture et la valeur liquidative pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

Actions propres

En cas d'achat d'actions propres, et quels qu'en soient les motifs, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont enregistrés comme une variation de capitaux propres.

Les actions ainsi acquises sont donc déduites du total des capitaux propres jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Les incidences des éventuelles cessions ne sont pas prises en compte dans le résultat consolidé mais en variation des capitaux propres.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se compose principalement du chiffre d'affaires de l'activité édition et distribution de logiciels, des activités d'impression digitale (notamment Web to Print et Mobile to Print) et du chiffre d'affaires de l'activité des objets connectés (myDevices) consistant essentiellement en la vente de matériels périphériques et d'accessoires.

Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et des coûts associés dépendent de la nature des contrats signés avec les clients :

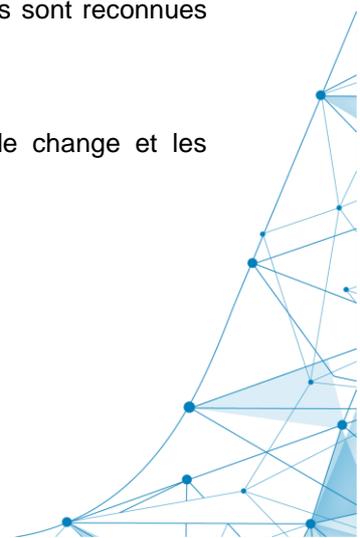
- Les cessions de droits d'utilisation de logiciels sont constatées en chiffre d'affaires lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu au moment de l'expédition du produit ou du téléchargement sur internet. Lorsqu'une cession de droits d'utilisation de logiciels inclut une période de garantie, le chiffre d'affaires affecté à cette garantie est enregistré prorata temporis sur la durée de la période correspondante ;
- Les prestations de maintenance et hébergement sont reconnues en chiffre d'affaires prorata temporis sur la durée du contrat ;
- Les activités d'impression digitale sont reconnues en chiffre d'affaires au moment de la réalisation de la prestation ou de la livraison.

Les commissions d'apporteurs d'affaires pour certaines activités de support aux clients sont reconnues sur la base des relevés mensuels d'activité du partenaire.

Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change et les revenus de placement.

Impôts sur le résultat



Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante, celle-ci dépendant des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les actifs d'impôts ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices.

Crédit impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche a été considéré comme relevant de la norme IAS 20 *Subventions publiques*. La part du crédit impôt recherche affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles est comptabilisée en diminution de cet actif pour lequel le plan d'amortissement est modifié. Le produit de crédit impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en diminution des charges de personnel.

Contribution Economique Territoriale

La CFE est comptabilisée en charges opérationnelles.

La CVAE est comptabilisée en impôt sur le résultat.

Résultat par action

Le résultat par action non dilué correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires auto détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les options de souscription d'actions et les bons de souscription d'actions.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de la clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

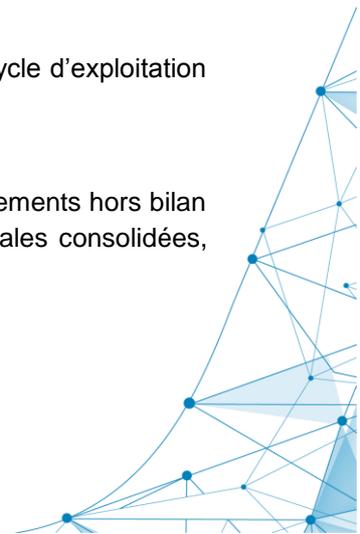
Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est supérieure à un an. Elles comprennent les provisions pour litiges.

Engagements hors bilan

Le groupe Avanquest a défini et mis en place un reporting visant à recenser ses engagements hors bilan et à en connaître la nature et l'objet. Ce processus prévoit la transmission par les filiales consolidées,



dans le cadre des procédures de consolidation, des informations relatives aux engagements de garanties données et reçus.

Stock-options et actions gratuites

La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées au personnel est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits.

Pour évaluer la juste valeur des options et des actions gratuites accordées, le modèle Black & Scholes d'évaluation d'options a été utilisé. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'incessibilité, leur juste valeur prend en compte le coût de l'incessibilité. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de juste valeur.

Emprunts

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts d'émission. Pour les emprunts convertibles, conformément à la norme IAS 32, la société évalue la composante « passif » et la composante « capitaux propres » de ces emprunts.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Instruments de couverture

Le Groupe peut utiliser des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture de change. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

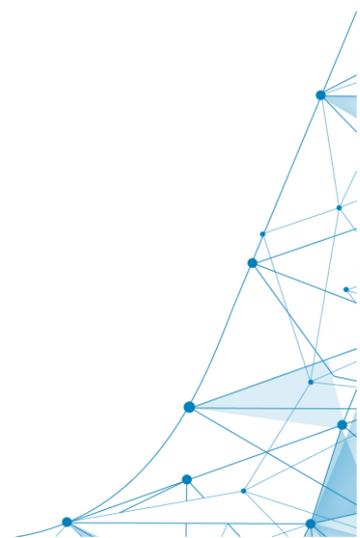
Dès lors qu'elles sont qualifiées comptablement de couverture, il convient de distinguer :

- les couvertures de juste valeur, qui couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ;
- les couvertures de flux de trésorerie, qui couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs.

Concernant les couvertures de juste valeur, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à sa juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Parallèlement tout profit ou perte sur l'élément couvert vient modifier la valeur comptable de cet élément en contrepartie d'un impact au compte de résultat.

Concernant les couvertures de flux de trésorerie futurs, la partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est déterminée comme étant une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé directement dans le résultat de l'exercice.



4. Compléments d'informations relatifs à l'actif du bilan

4.1. Ecarts d'acquisition figurant à l'actif

L'évolution des écarts d'acquisition nets se traduit comme suit :

	Ecarts d'acquisition nets au 30/06/2014	Cession de ProcessFlows (1)	Cession d'Arvixe	Ecart de change	Dépréciation	Ecarts d'acquisition nets au 30/06/2015
UGT BtoB	6 947	(7 462)		515		-
UGT Impression Digitale (2)	3 900			861		4 761
UGT BtoC	11 953		(13 229) (3)	1 276		-
TOTAL	22 800	(7 462)	(13 229)	2 652	-	4 761

(1) Mouvements de l'exercice correspondant à la cession de ProcessFlows Ltd UK (100% de l'UGT BtoB)

(2) ex UGT Web-to- Print

(3) Les variations de Goodwill de l'UGT BtoC correspondent à la cession des actifs de l'entité Arvixe, incluse dans l'UGT Bto C mais dont le prix de cession avait été utilisé pour déterminer la juste valeur de l'écart d'acquisition affecté à cette activité dans le cadre de l'allocation des Goodwills aux UGT réorganisés au 30 juin 2014.

Compte tenu de la cession de ProcessFlows en mai 2015 qui constituait l'UGT BtoB, le découpage par UGT à fin juin 2015 est limité à 2 UGT :

- L'UGT BtoC composée de deux business units comprend :
 - L'édition et distribution de logiciels (Software) qui regroupe via sa division Avanquest Software toutes les activités de vente de produits en retail et en e-commerce au sein de 3 BU,
 - La gestion des objets connectés (Connected Devices) qui regroupe via sa division myDevices les nouvelles activités liées à la gestion et à la vente des objets connectés, dédiée :
 - au développement de logiciels sur mesure pour des industriels (Original Equipment Manufacturer comme Sony) ;
 - au lancement d'une plateforme globale de gestion de l'internet des objets connectés (myDevices) pour laquelle quatre contrats ont déjà été signés (commercialisation prévue au cours de l'exercice 2016) ;
 - enfin VCOM portait l'activité d'Arvixe cédée fin octobre 2014.
- L'UGT Impression Digitale (jusqu'ici Web To Print) regroupe toutes les activités de la division PlanetArt, incluant en particulier l'offre FreePrints sur mobile et l'ensemble des sites Web de création personnalisée d'objets.

Principales hypothèses du test d'Impairment

- Les hypothèses d'exploitation intégrées dans le test d'impairment des actifs correspondent au business plan à trois ans (contre cinq précédemment) présenté par le management du Groupe et revu par les Conseils d'administration du 23 juillet 2015 et du 8 octobre 2015 ;
- La société a fait appel à un expert indépendant en valorisation pour la préparation de ces tests d'impairment ;
- Les justes valeurs déterminées dans le cadre du test d'impairment ont été obtenues en actualisant les données du Business Plan à trois ans du management sur la période de l'exercice 2016 à l'exercice 2018 ;

- Le taux d'actualisation retenu est un taux forfaitaire de 30%, contre un taux de 20% au 31 décembre 2014 ;
- Le taux de croissance à l'infini retenu reste identique à celui retenu au 31 décembre 2014, à savoir 2% ;
- Les coûts Corporate sont intégralement alloués aux UGT dans la préparation du test ;
- L'indicateur utilisé est l'EBITDA et les frais de recherche et développement engagés sont considérés comme des charges de la période.

A/ UGT Impression Digitale :

Les prévisions du management reposent sur un modèle de prévision basé sur quatre indicateurs clefs des activités Impression digitale :

- le coût d'acquisition des clients ;
- le panier moyen par client ;
- le pourcentage de clients existants qui repassent commande sur une période donnée ;
- le taux de marge brute.

Il ressort une valeur recouvrable de l'UGT Impression Digitale de 8,6 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2014. L'accroissement de la valeur recouvrable de cette UGT repose sur une augmentation du niveau d'EBITDA à horizon trois ans, résultant des capacités d'investissements marketings issues de la levée de fonds. Compte tenu d'une base comptable testée de 1,6 million d'euros, aucune dépréciation n'a été enregistrée.

La valeur terminale de l'UGT Impression Digitale représente 78% de la valorisation issue du DCF de cette entité.

B/ UGT BtoC :

Les prévisions 2016-2018 reposent sur les hypothèses suivantes :

- Une montée en puissance significative des ventes de l'offre myDevices ;
- Une amélioration du taux d'EBITDA entre 2015 et 2018 provenant de la montée en puissance des activités myDevices et de la focalisation sur la rentabilité sur l'activité Software.

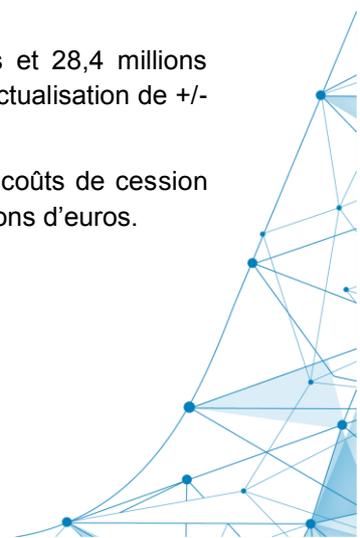
Il ressort une valeur recouvrable de l'UGT BtoC de 16,8 millions d'euros contre 15,7 millions d'euros au 31 décembre 2014. Compte tenu d'une base comptable testée de 2,4 millions d'euros, aucune dépréciation n'a été enregistrée.

La valeur terminale de l'UGT BtoC représente 84% de la valorisation issue du DCF de cette entité.

Sensibilité des valeurs recouvrables UGT B to C

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la valorisation de l'UGT B to C à la variation du taux d'EBITDA normatif et du taux de croissance à long terme. Il en résulte :

- Une valeur d'entreprise de l'UGT BtoC comprise entre 10,2 millions d'euros et 28,4 millions d'euros en faisant varier le taux d'EBITDA normatif de +/- 4 points et le taux d'actualisation de +/- 5 points
- Une valeur d'entreprise centrale de 17,2 millions d'euros soit compte tenu de coûts de cession estimés à 2%, une juste valeur nette des coûts de cession centrale de 16,8 millions d'euros.



		Taux d'actualisation					Taux d'actualisation		
		25,0%	30,0%	35,0%			25,0%	30,0%	35,0%
Taux de croissance à long terme	1,5%	22,1	16,9	13,3	Taux d'Ebitda normatif	9,8%	16,8	12,9	10,2
	1,8%	22,3	17,0	13,4		11,8%	19,7	15,0	11,9
	2,0%	22,6	17,2	13,5		13,8%	22,6	17,2	13,5
	2,3%	22,8	17,4	13,6		15,8%	25,5	19,3	15,2
	2,5%	23,1	17,5	13,7		17,8%	28,4	21,5	16,8

Sensibilité des valeurs recouvrables UGT Impression Digitale

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la valorisation de l'UGT Impression Digitale à la variation du taux d'EBITDA normatif et du taux de croissance à long terme. Il en résulte :

- Une valeur d'entreprise de l'UGT Impression Digitale comprise entre 5,0 millions d'euros et 14,7 millions d'euros en faisant varier le taux d'EBITDA normatif de +/- 2 points et le taux d'actualisation de +/- 5 points ;
- Une valeur d'entreprise centrale de 8,8 millions d'euros soit compte tenu de coûts de cession estimés à 2%, une juste valeur nette des coûts de cession centrale de 8,6 millions d'euros.

		Taux d'actualisation					Taux d'actualisation		
		25,0%	30,0%	35,0%			25,0%	30,0%	35,0%
Taux de croissance à long terme	1,5%	11,1	8,5	6,7	Taux d'Ebitda normatif	3,3%	8,2	6,3	5,0
	1,8%	11,3	8,6	6,8		4,3%	9,8	7,5	6,0
	2,0%	11,5	8,8	6,9		5,3%	11,5	8,8	6,9
	2,3%	11,7	8,9	7,0		6,3%	13,1	10,0	7,8
	2,5%	11,9	9,0	7,1		7,3%	14,7	11,2	8,8

Les performances des UGT au 30 juin 2015 sont présentées dans la note d'info sectorielle.

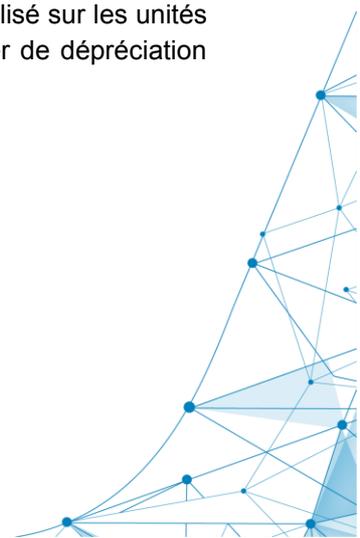
Le management estime que les niveaux d'EBITDA historiques de ces UGT ne sont pas représentatifs de leur capacité bénéficiaire retenue dans le Business Plan suite à la mise en place de la nouvelle stratégie.

4.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de frais de développement et logiciels.

L'évaluation périodique des projets en cours de développement ou achevés peut conduire Avanquest à remettre en cause les perspectives commerciales de différents projets. L'application du principe d'évaluation périodique énoncé ci-dessus n'a pas généré d'amortissements exceptionnels sur l'exercice. Par ailleurs, la revue de la valorisation des actifs dans le cadre du test d'impairment réalisé sur les unités génératrices de trésorerie auxquels ces frais sont attachés n'a pas conduit à constater de dépréciation des frais de développement activés.

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :



	Brut Juin 2013	Acquisitions	Cessions / Virement de poste à poste	Variation périmètre / Variation change	Brut Juin 2014	Amort.et provision 30/06/2014	Net Juin 2014
Frais de développement et logiciels	11 177	3 007	(2 368)	2 470	14 285	8 355	5 929
Portefeuilles clients	492	-	(32)	(12)	448	194	254
Dépôts	11	2	(1)	-	12	0	12
Autres	4 735	29	377	(2 980)	2 161	1 820	341
Total	16 415	3 039	(2 024)	(523)	16 906	10 369	6 536

	Brut Juin 2014	Acquisitions	Cessions / Virement de poste à poste	Variation périmètre / Variation change	Brut Juin 2015	Amort.et provision 30/06/2015	Net Juin 2015
Frais de développement et logiciels	14 285	4 040	(1 258)	(322)	16 745	10 003	6 742
Portefeuilles clients	448	-	-	58	506	194	312
Dépôts	12	-	-	(2)	10	-	10
Autres	2 161	64	(20)	(368)	1 837	1 638	199
Total	16 906	4 104	(1 278)	(634)	19 099	11 836	7 263

4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

	Brut Juin 2013	Acquisitions	Cessions / Virement de poste à poste	Variation périmètre / Variation change	Brut Juin 2014	Amort.et provision 30/06/2014	Net Juin 2014
Agencements, aménagements et installations	1 227	110	534	(214)	1 657	1 297	360
Matériel de transport	63	134	(39)	(6)	152	35	117
Matériel et mobilier de bureau & informatique	2 849	254	580	78	3 761	3 337	424
Total	4 139	498	1 075	(142)	5 570	4 669	901

	Brut Juin 2014	Acquisitions	Cessions / Virement de poste à poste	Variation périmètre / Variation change	Brut Juin 2015	Amort.et provision 30/06/2015	Net Juin 2015
Agencements, aménagements et installations	1 657	248	(358)	(271)	1 276	929	347
Matériel de transport	152	-	-	19	171	77	94
Matériel et mobilier de bureau & informatique	3 761	115	(43)	(1 931)	1 902	1 755	147
Total	5 570	363	(401)	(2 183)	3 349	2 761	588

4.4. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Les dotations des exercices 2013/2014 et 2014/2015 évoluent comme suit :

	Amort. cumulés au 30/06/2013	Dotations de l'exercice	Cession/ virement de poste à poste	Variation périmètre/ Variation change	Amort. cumulés au 30/06/2014
Frais de développement et logiciels	7 009	3 044	(2 689)	993	8 356
Portefeuilles clients	226	-	(32)	-	194
Autres	3 244	326	412	(2 162)	1 820
Total immobilisations incorporelles	10 480	3 370	(2 310)	(1 170)	10 370
Immobilisations corporelles	3 157	486	1 135	(109)	4 669
Total	13 637	3 856	(1 175)	(1 279)	15 039

	Amort. cumulés au 30/06/2014	Dotations de l'exercice	Cession/ virement de poste à poste	Variation périmètre/ Variation change	Amort. cumulés au 30/06/2015
Frais de développement et logiciels	8 356	3 878	(1 364)	(867)	10 003
Portefeuilles clients	194	-	-	-	194
Autres	1 820	263	(20)	(425)	1 638
Total immobilisations incorporelles	10 370	4 141	(1 384)	(1 292)	11 835
Immobilisations corporelles	4 669	508	(395)	(2 021)	2 761
Total	15 039	4 649	(1 779)	(3 313)	14 596

4.5. Stocks

A la clôture de l'exercice 2015, les stocks sont composés pour 3,7 millions d'euros de composants destinés à la fabrication des boîtes vendues en distribution (4,9 millions d'euros au 30 juin 2014) et pour 2,1 millions d'euros de CD ROM pressés et conditionnés (2,4 millions d'euros au 30 juin 2014).

4.6. Échéancier des créances clients

	Créances clients (valeurs brutes)	Non échues	Echues depuis moins de 90 J	Echues depuis plus de 90 J	Dépréciation créances échues depuis plus de 90J
30/06/2015	5 358	4 236	764	358	605
30/06/2014	11 246	6 686	2 929	1 631	1 220

4.7. Actif d'impôt et autres créances courantes

Les principaux montants inscrits en créances courantes sont :

	30/06/2015	30/06/2014
Royalties prépayées	895	1 344
Créances fiscales (1)	1 466	685
Loyers	296	33
Autres (2)	2 907	2 367
Total	5 563	4 429

(1) Les actifs d'impôts sont principalement constitués du crédit d'impôt pour l'emploi et la compétitivité « CICE » pour un montant de 0,1 million d'euros et des crédits d'impôt recherche « CIR » pour un montant de 1,1 million d'euros en France, dont un montant de 834 milliers d'euros représentant les années 2011 à 2013 qui a été encaissé le 6 Août 2015.

(2) Les autres créances sont principalement constituées d'un compte séquestre de 1,6 million d'euros valable jusqu'au 31 décembre 2015 lié à la cession d'Arvix (rien au 30 juin 2014), de charges constatées d'avance (0,7 million d'euros au 30 juin 2015 et 2 millions d'euros au 30 juin 2014) et de créances sur cession d'actifs de 0,4 million d'euros liées à la partie différée du prix de la cession de ProcessFlows.

4.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie (30,5 millions d'euros au 30 juin 2015 et 10,6 millions d'euros au 30 juin 2014) est composée de comptes bancaires et de placements monétaires dont la valeur de réalisation est identique à la valeur dans les livres.

	Trésorerie au 30/06/2014 (Euro)	Trésorerie au 30/06/2014 (Devise)
Euro	6 601	6 601
US Dollars	1 492	2 037
GB Pounds	2 186	1 752
RMB	12	103
Dollars Canadiens	300	437
TOTAL	10 591	

	Trésorerie au 30/06/2015 (Euro)	Trésorerie au 30/06/2015 (Devise)
Euro	25 871	25 871
US Dollars	2 394	2 679
GB Pounds	2 098	1 493
RMB	10	69
Dollars Canadiens	89	123
TOTAL	30 461	

5. Compléments d'informations relatifs au passif du bilan

5.1. Capitaux propres

Capital social

Au 30 juin 2015, le capital social de la société Avanquest SA est composé de 374.982.555 actions d'un nominal de 0,1 euro, toutes de même catégorie. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de s'assurer du maintien de ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et son développement. Le Groupe gère la structure de son capital en regard de l'évolution des conditions économiques et des contraintes liées à son endettement.

Evolution du nombre d'actions et du capital social

Au cours de l'exercice le nombre d'actions a évolué comme suit :

	Unités	Montant en €
Au 30 juin 2014	27 354 441	27 354 441
Emission d'actions nouvelles en raison d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de titulaires de comptes courants d'actionnaires constatée par le Conseil d'administration le 2 septembre 2014.	2 621 963	2 621 963
Emission d'actions nouvelles en raison de la conversion d'obligations convertibles en actions constatée par le Conseil d'administration en date du 10 février 2015.	6 151	6 151
Réduction du capital social le 9 avril 2015 pour le ramener de 29 982 555 euros à 2 998 255,50 euros par réduction de la valeur nominale de l'action passant de 1 euro à 0,10 euro.		-26 984 300
Emission d'actions nouvelles en raison d'une augmentation de capital avec maintien du DPS des actionnaires constatée le 16 juin 2015.	345 000 000	34 500 000
Au 30 juin 2015	374 982 555	37 498 256

La variation de capital social d'un montant net de 10,1 millions d'euros au titre de l'exercice s'explique par une :

- augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 2,6 millions d'euros (2 621 963 actions nouvelles à un prix unitaire de un euro) par compensation de créances en comptes courants d'actionnaires constatée le 2 septembre 2014 et, certains porteurs d'Obligations convertibles en actions « OCA » ont exercé leur droit à l'attribution d'actions entraînant la création de 6 151 actions constaté le 10 février 2015 (6 milliers d'euros) ;
- une réduction de la valeur nominale des titres de - 0,9 euro (passage de 1 euro à 0,1 euro) soit un montant global de 27 millions d'euros imputé sur le report à nouveau débiteur ; et
- une augmentation de capital de 34,5 millions d'euros, constatée par décision du 16 juin 2015 donnant lieu à l'émission de 345 millions de titres à 0,1 euro par action réalisée de la manière suivante :
 - 260 295 100 actions souscrites à titre irréductible ;
 - 39 704 900 actions souscrites à titre réductible ;
 - 45 000 000 actions souscrites dans le cadre de la mise en œuvre par le Conseil de l'option de sur-allocation.

Autres titres donnant accès au capital

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2015, récapitule les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en cours.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	3/10/06
Nombre de titres autorisés	340 000
Date du conseil d'administration	8/11/06
Nombre de titres attribués au 30/06/2015	337 500
Nombre de bénéficiaires	37
Dont dirigeants	0
Prix de souscription	15,66€ 15,38€ 5,83€ 4,16€ 3,15€
Conditions d'exercice	1/3 par année de présence ou en fonction d'objectifs de résultats et de chiffre d'affaires
Droits acquis au 30/06/2015	125 333
Titres souscrits au 30/06/2015	0
Titres potentiels maximum*	81 667

* Tenant compte des options perdues ou annulées

Ces options n'ont pas été considérées comme dilutives dans le calcul du résultat par action compte-tenu du cours d'exercice supérieur au cours de l'action.

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2015, récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites encore en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	28/07/2010	29/11/2012	10/12/2013
Nombre de titres autorisés	500 000	900 000	500 000
Date du Conseil d'administration	4/11/10	25/07/13	27/06/14
Nombre de titres attribués au 30/06/2015	374 500	900 000	390 000
Nombre de bénéficiaires	16	5	81
Dont dirigeants	0	5	1
Période d'acquisition	2 à 4 ans	2 à 4 ans	2 à 4 ans
Conditions d'acquisition	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse	En fonction d'objectifs opérationnels ou de cours de bourse	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse
Droits acquis au 30/06/2015	118 250	240 000	51 000
Actions émises au 30/06/2015	118 250	0	0
Titres potentiels maximum*	245 000	640 000	372 000

* Tenant compte des actions gratuites perdues ou annulées

Ainsi, en supposant que tous les droits rattachés aux options, aux actions gratuites, aux bons de souscription d'actions autorisés et aux obligations convertibles deviennent exerçables et soient exercés, le capital social d'Avanquest serait augmenté d'un montant de 133 866,7 euros.

Le capital social serait ainsi porté de 37 498 255,5 euros à 37 632 122,20 euros soit une augmentation de 0,36 % étalée dans le temps entre 2015 et 2018. Il est cependant nécessaire de noter que 81 % des actions gratuites ne seront attribuées de façon définitive que si certains objectifs de croissance de cours de bourse ou d'objectifs de rentabilité sont atteints.

5.2. Provisions

Les provisions ont évolué comme suit au cours des exercices 2013/2014 et 2014/2015:

	Provisions 30/06/2013	Mouvement de périmètre	Dotations Opérat.	Reprises Opérat.	Autres Dotations	Autres Reprises	Provisions 30/06/2014
Provisions	3 282	(2)	250	(622)	489	(1 695)	1 702

	Provisions 30/06/2014	Mouvement de périmètre	Dotations Opérat.	Reprises Opérat.	Autres Dotations	Autres Reprises	Provisions 30/06/2015
Provisions	1 702	-	36	(110)	783	(843)	1 568

Au 30 juin 2015, les principaux risques et charges provisionnés concernent certaines avances sur royalties (0,4 million d'euros) et le solde des coûts de restructuration non encore décaissés, principalement le coût de départ de salariés (0,5 million d'euros) ou d'abandon de surface locative (0,5 million d'euros). La totalité des reprises de provisions correspond à des provisions utilisées sur l'exercice. Un litige aux Etats-Unis, de type « Class Action », ne présente pas de risque significatif, ce risque étant couvert par les polices d'assurances du Groupe.

5.3. Passifs financiers

Au cours des deux dernières années les dettes financières ont évolué comme suit :

	30-juin-13	Augmentations	Remboursements	Variation périmètre/ Variation change	30-juin-14
Emprunts obligataires	3 990	-	-	-	3 990
Emprunts lignes de crédit	21 579	40 853	(41 488)	(476)	20 468
Autres dettes financières	2 934	427	(135)	277	3 503
Concours bancaires courants	125	-	(55)	(2)	68
Instruments financiers passifs	27	-	(25)	-	2
Intérêts courus non échus	371	144	-	-	515
Total	29 025	41 424	(41 703)	(201)	28 546

	30-juin-14	Augmentations (2)	Remboursements	Variation périmètre/ Variation	Autres variations (1)	30-juin-15
Emprunts obligataires	3 990	-	(1 276)	(28)	(2 685)	-
Emprunts lignes de crédit	20 468	46 641	(53 517)	958	(8 476)	6 074
Autres dettes financières	3 503	-	(1 130)	-	(1 950)	423
Concours bancaires courants	68	-	(30)	(8)	-	30
Instruments financiers passifs	2	-	-	-	-	2
Intérêts courus non échus	515	-	-	-	(451)	64
Total	28 546	46 641	(55 953)	922	(13 563)	6 593

- (1) Les autres variations sont principalement liées aux abandons de créances, pour un montant de 10 656 milliers d'euros et l'incorporation de créances au capital pour un montant de 2 622 milliers d'euros qui ont été retraités dans la rubrique remboursement d'emprunts du tableau de flux de trésorerie.
- (2) Les enregistrements sur la ligne Emprunts lignes de crédit correspondent aux mouvements bancaires mensuels tels que prévus dans les contrats d'emprunts, ils sont intégralement compensés par des diminutions.

Emprunts obligataires

Au 30 juin 2015, il n'existe plus aucune obligation convertible :

- La société a procédé le 16 février 2015 au remboursement au marché des OCA pour 1 276 milliers d'euros ;
- 6151 obligations convertibles ont été converties en actions pour un montant de 28,3 milliers d'euros ;
- Les sommes dues à la BPI Participations au titre du remboursement de ses OCA, soit un montant total de 3 061 milliers d'euros (comprenant 2 887 milliers d'euros en principal et 175 milliers d'euros en intérêts), ne lui ont pas été versées en numéraire et ont été créditées au compte courant d'actionnaire bloqué ouvert à son nom. La société a remboursé le 17 juin 2015 à BPI Participations un montant forfaitaire de 635 milliers d'euros, le solde de la créance en compte courant OCA soit 2 426 milliers d'euros a été abandonné par BPI Participations.

Emprunts lignes de crédit

Conformément au plan de restructuration financière présenté aux actionnaires lors de l'assemblée générale du 29 avril 2015, la Société a procédé le 17 juin 2015 aux opérations suivantes :

- remboursement par la Société à ses créanciers bancaires d'une somme forfaitaire de 6,6 millions d'euros ;
- remboursement d'une somme forfaitaire de 0,6 million d'euros à BPI France Participations au titre de son compte-courant d'actionnaire ;

La société a enregistré d'une part, un produit de 8,2 millions d'euros lié à l'abandon du solde de la dette bancaire et, d'autre part, un produit de 2,4 millions d'euros lié à l'abandon du compte courant d'actionnaire.

La Société conserve en France une dette bancaire de 1,6 million d'euros remboursable soit par anticipation, lors de l'encaissement du prix différé d'Arvix prévu en novembre 2015 ou *in fine* au 1er mai

2019. Cette somme de 1,6 million d'euros a déjà été versée sur un compte séquestre ouvert à la Caisse des dépôts et consignations « CDC » de sorte que ce remboursement n'affectera pas négativement la trésorerie.

Le solde des lignes de crédit des filiales étrangères comprend un montant de 3,3 millions d'euros pour Avanquest North America Inc. et un montant de 1,2 million d'euros pour Avanquest China.

Autres dettes financières

Cette diminution correspond principalement à la conversion des comptes courants d'actionnaires en capital

	Total	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts lignes de crédit	6 074	4 287	1 787	-
Autres dettes financières	423	423	-	-
Concours bancaires courants	30	30	-	-
Instruments financiers passifs	2	2	-	-
Intérêts courus non échus	64	64	-	-
Total	6 593	4 806	1 787	-

Lignes de crédit

Compte tenu de la restructuration de l'endettement, les lignes de crédit mises en place en 2006, 2009, 2010 et 2011 par Avanquest SA d'un montant de 17,1 millions d'euros au 30 juin 2014 ont été ramenées à 1,6 million d'euros au 30 juin 2015. Il n'existe plus de ligne de crédit en devise étrangère. Le montant des intérêts courus non échus s'élève à 64 milliers d'euros.

Avanquest North America Inc. dispose d'une ligne de crédit à hauteur de 4,5 millions de dollars. En mai 2015, celle-ci a signé avec la banque Cathay un prêt à long terme de 2 millions de dollars au taux variable de 5,25%.

Le financement utilisé au 30 juin 2015 s'élève à 3,65 millions de dollars soit 3 262 milliers d'euros (dont partie à long terme de 1787 milliers d'euros).

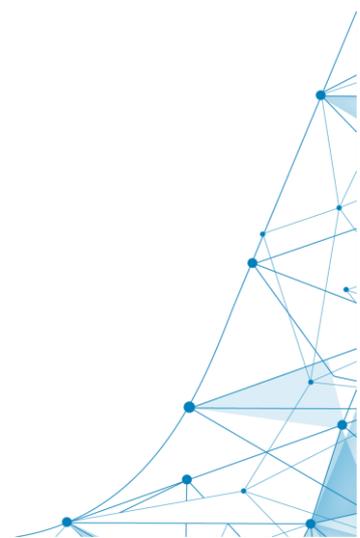
Avanquest China dispose au 30 juin 2015 d'une ligne de crédit garantie par la banque Cathay chez Avanquest North America de 8,4 millions RMB, soit 1,2 million d'euros. Cette ligne de crédit a été intégralement remboursée à fin août 2015.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières de 423 milliers d'euros sont composées du solde du prêt Oséo innovation pour un montant de 383 milliers d'euros et des comptes courants d'actionnaires pour un montant de 39 milliers d'euros.

5.4. Instruments financiers

Les instruments financiers inscrits au bilan se répartissent comme suit :



Au 30 juin 2014			Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés (2)
Actifs disponibles à la vente	-	-				
Autres actifs financiers	813	813		813		
Autres actifs non courants	-	-				
Clients et comptes rattachés	10 026	10 026		10 026		
Autres actifs courants	5 938	5 938		5 938		
Trésorerie et équivalents (1)	10 591	10 591	10 591			
Total des actifs	27 369	27 369	10 591	16 777	-	-
Emprunts et dettes financières (> 1 an)	3 008	3 008			3 008	
Autres passifs non courants	437	437	437			
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	25 538	25 538			25 536	2
Fournisseurs et comptes rattachés	19 768	19 768		19 768		
Autres passifs courants	12 075	12 075		12 075		
Total des passifs	60 826	60 826	437	31 843	28 544	2

Au 30 juin 2015			Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés (2)
Actifs disponibles à la vente	0	0				
Autres actifs financiers	738	738		738		
Autres actifs non courants	-	-				
Clients et comptes rattachés	4 753	4 753		4 753		
Autres actifs courants	6 893	6 893		6 893		
Trésorerie et équivalents (1)	30 461	30 461	30 461			
Total des actifs	42 845	42 845	30 461	12 384	-	-
Emprunts et dettes financières (> 1 an)	1 787	1 787			1 787	
Autres passifs non courants	376	376	376			
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	4 806	4 806			4 804	2
Fournisseurs et comptes rattachés	21 338	21 338		21 338		
Autres passifs courants	4 556	4 556		4 556		
Total des passifs	32 864	32 864	376	25 895	6 591	2

(1) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs financiers se réfère à un marché actif

(2) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables et ne tient pas compte de l'impact potentiel des négociations en cours avec les banques.

5.5. Autres passifs financiers non courants

Les autres passifs non courants proviennent des indemnités de départ en retraite provisionnées au bilan (0,4 million d'euros).

6. Notes sur le compte de résultat

6.1. Chiffre d'affaires

Depuis la cession des activités non stratégiques du Groupe en 2015 (Arvix et ProcessFlows notamment), l'activité du Groupe peut se résumer en trois business :

- Impression Digitale_: regroupe via sa division PlanetArt toutes les activités d'impression digitale, incluant le mobile-to-print (via l'application FreePrints) et le web-to-print ;
- Edition et distribution de logiciels : regroupe via sa division Avanquest Software toutes les activités de vente de produits en négoce et en e-commerce ;

- Gestion des objets connectés : regroupe via sa division myDevices les nouvelles activités liées à la plateforme globale de gestion de l'internet des objets connectés (myDevices principalement), ainsi que la vente d'objets connectés (caméras...). Pour l'instant cette activité est naissante et peu significative dans le groupe, elle est incluse dans l'UGT BtoC.

6.1.1. Analyse de la répartition du chiffre d'affaires

En M€	2014-2015	Poids	2013-2014	Poids	Ecart	Ecart
	(12 mois)	%	(12 mois)	%	M€	%
Impression Digitale	33,0	35,5%	17,3	20,2%	15,7	91,1%
Edition & Distribution de logiciels	51,3	55,1%	54,9	64,1%	-3,6	-6,6%
Objets Connectés	5,5	5,9%	5,5	6,4%	0,0	-0,3%
CA BtoC avant Arvix & BtoB	56,8	61,0%	60,4	70,5%	-3,6	-6,0%
CA avant Arvix & BtoB	89,8	96,5%	77,7	90,7%	12,1	15,6%
BtoC Arvix	3,3	3,5%	7,9	9,3%	-4,7	-58,7%
Total CA après IFRS 5	93,1	100,0%	85,7	100,0%	7,4	8,7%
BtoB (1)	15,8		15,3		0,6	3,7%
Total CA avant IFRS 5	108,9		100,9		8,0	7,9%

(1) En application de la norme IFRS 5, l'activité de la filiale ProcessFlows Ltd est retraitée des chiffres consolidés sur les exercices analysés.

6.1.2. Correction d'erreur sur le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé tel qu'indiqué dans le communiqué de presse de la société du 14 août 2015 a été modifié suite à l'analyse de la substance de prestations de support pour lesquelles le Management a conclu qu'Avanquest agissait en tant qu'apporteur d'affaires et pour lesquelles le chiffre d'affaires devait être comptabilisé en net, d'où une réduction de 2,1 M€ de chiffre d'affaires et des charges. Le chiffre d'affaires 2013-2014 a également été retraité de 0,7 M€. Ce retraitement n'a pas d'impact sur le résultat opérationnel.

6.1.3. Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique

En M€	2014-2015	%	2013-2014	%
	(12 mois)		(12 mois)	
France	13,6	14,6%	14,1	16,4%
Etats-Unis	48,5	52,1%	48,7	56,9%
Grande Bretagne	17,5	18,8%	7,6	8,9%
Allemagne	7,0	7,5%	7,5	8,8%
Autres pays d'Europe	2,9	3,1%	6,4	7,5%
Autres pays	3,7	4,0%	1,3	1,5%
Total CA	93,1	100,0%	85,7	100,0%

A périmètre comparable (hors Arvix cédée le 31 octobre 2014), les ventes Etats-Unis augmentent de +10,8% soit une progression de 4,4 millions d'euros. La montée en puissance des nouvelles activités Impression digitale (Web-to-Print et Mobile-to-Print) explique la progression des ventes aux Etats-Unis et en Angleterre. L'Angleterre a connu une activité ventes de produits en négoce de logiciels soutenue notamment par les jeux.

6.2. Indemnités de départ à la retraite

Le montant des engagements de retraite, calculé suivant la méthode rétrospective (dite « unités de crédit projetées ») s'élève à 376 milliers d'euros pour les salariés français au 30 juin 2015 et a été entièrement

provisionné dans les comptes. L'impact sur l'exercice est un produit de 60 milliers d'euros se décomposant en coût des services rendus de 28 milliers d'euros, coût financier de 11 milliers d'euros et coût actuariel de - 99 milliers d'euros. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	2,06%
Age de départ en retraite :	65 ans
Taux d'inflation annuel :	0,0%
Augmentation des salaires :	1 à 4% suivant l'âge

Les salariés des filiales hors de France ne bénéficient pas de régime de retraite spécifique.

6.3. Autres produits et charges opérationnels courants

Ce poste correspond principalement aux redevances versées sur les contrats d'édition (10,6 millions d'euros).

6.4. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels qui s'élèvent à un profit de 15,6 millions d'euros sont composés de :

- la cession des actifs de la filiale Arvix pour un produit de 7,4 millions d'euros (plus-value des minoritaires incluses dans le résultat du groupe par intégration globale);
- le produit de cession de EMME SA de 0,6 million d'euros;
- l'abandon des créances des banques dans le cadre de la restructuration financière pour un produit de 8,2 millions d'euros ;
- l'abandon du compte courant BPI France pour un produit de 2,4 millions d'euros ;
- les coûts de restructuration financière de -0,8 million d'euros ;
- les charges de restructuration opérationnelle de -1,4 million d'euros ;
- les primes au management liées à la restructuration financière de -0,6 million d'euros ;
- les autres coûts opérationnels pour un montant de -0,2 million d'euros.

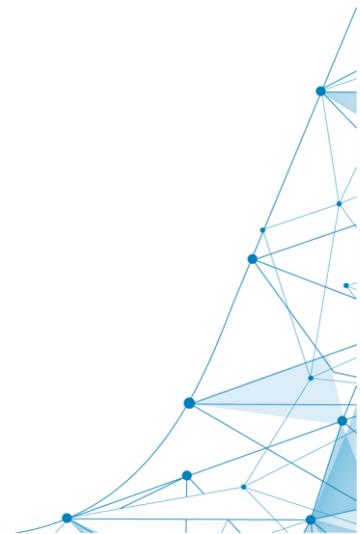
6.5. Analyse du résultat financier

Le résultat financier montre un profit de 1,1 million d'euros provenant pour 1,9 million d'euros des écarts de change nets favorables latents sur les comptes courants inter-compagnies, et pour 0,8 million d'euros du coût de l'endettement net.

6.6. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt nette de l'exercice ressort à une charge 0,6 million d'euros, contre une charge de 2,9 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le rapprochement de la charge d'impôts s'analyse comme suit :



	2014/15 (12 mois)	2013/14 (12 mois) Retraité
Résultat imposable	2 063	(39 665)
Impôt théorique (33,33%)	(688)	13 220
Impôt au compte de résultat	(571)	(2 930)
Taux d'impôt effectif	27,68%	-7,39%
Différence	117	(16 151)
<i>Dont</i>		
Déficit non activé (1)	(1 094)	(6 546)
Autres différences permanentes	1 247	(9 815)
Différences entre taux locaux et taux de la mère	226	86
Autres différences	(262)	124

(1) Principalement US (0.9) million d'euros et UK (0.1) million d'euros

6.7. Impôts différés

Compte tenu des pertes fiscales récentes dans les principaux pays dans lequel le groupe opère, aucun impôt différé actif n'a été constaté au bilan. Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à 47,0 millions d'euros pour les entités françaises, 2,3 millions de £ pour les entités anglaises et 37,8 millions de dollars pour les entités américaines.

6.8. Résultat par action

	2014/15	2013/14
Numérateur (en milliers d'euros)		
Résultat net part du groupe (a)	(6 531)	(42 192)
Dénominateur		
Nombre moyen d'actions en circulation (b)	57 889 722	20 801 635
Effet dilutif des stocks options, actions gratuites et BSA	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions théorique (c)	57 889 722	20 801 635
Résultat de base par action (euros) (a/b)	(0,11)	(2,03)
Résultat dilué par action (euros) (a/c)	(0,11)	(2,03)

6.9. Résultat net des activités abandonnées

Le Groupe a cédé ProcessFlows Ltd UK le 29 mai 2015 pour un prix de 4,35 millions d'euros, susceptible d'être majoré de 2,0 millions d'euros si certains objectifs sont atteints. Ce prix a été jugé équitable par le cabinet Crowe Horwath nommé en qualité d'expert indépendant, qui a conclu à une valeur de ProcessFlows de 5,1 millions d'euros dans un rapport du 19 mai 2015.

Cette opération s'est effectuée alors que les perspectives de rentabilité de ProcessFlows ont été revues à la baisse suite à l'apparition d'une menace liée à un changement intervenu chez l'un de ses principaux fournisseurs. Le principe de cette cession dans les meilleures conditions pour le Groupe a été autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Compte tenu du contexte et de la volonté du management de se désengager des activités non stratégiques pour financer sa stratégie de croissance, le Groupe a accepté cette offre du management de cette filiale.

ProcessFlows Ltd UK constituait l'UGT BtoB. En application de la norme IFRS 5 le résultat net de cette activité et de la moins-value réalisée lors de sa cession est présenté, sur les deux périodes publiées, sur une ligne distincte du compte de résultat, « Résultat net des activités abandonnées », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie de N-1.

La présente note présente les principaux agrégats de compte de résultat et de flux de trésorerie de ProcessFlows pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 29 mai 2015.

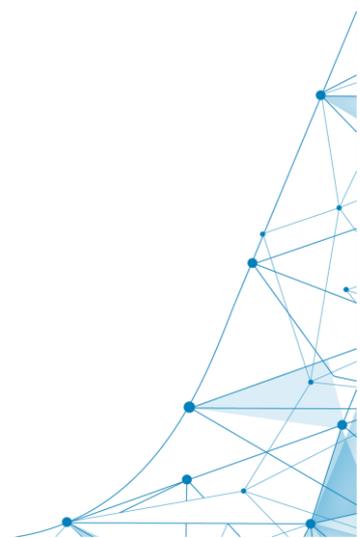
Le compte de résultat contributif de ProcessFlows sur l'exercice juillet-mai 2015 et 2014 est présenté ci-dessous :

En M €	2014/2015 Juillet-Juin (11 mois)	2013/2014 Juillet-Juin (12 mois)
Chiffre d'affaires net	15 825	15 954
Résultat opérationnel courant	1 121	1 361
Autres charges et produits opérationnels	(4 118)	0
Résultat opérationnel	(2 998)	1 361
Autres produits financiers	1	2
Résultat financier	1	2
Charge d'impôts	(170)	(212)
Résultat net	(3 166)	1 151

Le résultat opérationnel a été impacté par la moins-value de cession de 3,9 millions d'euros (prix de cession 4,35 millions d'euros moins les capitaux propres consolidés de 8,2 millions d'euros) et des frais de cession pour un montant de 0,3 million d'euros.

Le tableau de flux de trésorerie de ProcessFlows sur l'exercice juillet-juin 2015 et 2014 est présenté ci-dessous :

	2014/15 Juillet-Juin (11 mois)	2013/14 Juillet-Juin (12 mois)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(375)	1 160
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	(61)	(269)
Flux de trésorerie net lié au financement	-	-
Variation de trésorerie des activités abandonnées	(436)	891



7. Note sur les risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

7.1. Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

Après la réalisation du plan de restructuration financière et de la recapitalisation effectuée le 16 juin 2015, le groupe dispose d'une trésorerie positive de 30,5 millions d'euros en date du 30 juin 2015 et possède la structure financière et le financement nécessaires à l'accélération de sa stratégie de croissance.

Dans le cadre de la revue du risque de liquidité et de l'application du principe de continuité d'exploitation, le management a établi des prévisions de trésorerie à horizon 12 mois en lien avec les budgets et plans et considère être en mesure d'assurer le financement de son activité. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer, parfois de manière significative, des données prévisionnelles.

7.2. Risque de marché

7.2.1. Risque de change

L'exposition du Groupe au risque de change porte principalement sur les ventes négociées avec les clients en dollars des Etats-Unis et en livres en Angleterre diminuées des dépenses et d'éventuels investissements ou remboursement d'emprunts dans cette monnaie.

La société peut bénéficier de lignes de couverture du risque de change. Chaque année lors de l'établissement du budget, la société peut avoir recours à des instruments de couverture, constitués principalement de ventes à terme destinées à couvrir au minimum le cours budget.

Le taux de change du dollar a connu une forte variation ces derniers mois impactant significativement le niveau du chiffre d'affaires du Groupe et les gains de change latents sur les comptes-courants inter-compagnies enregistrés en produits financiers.

7.2.2. Risque de taux d'intérêt

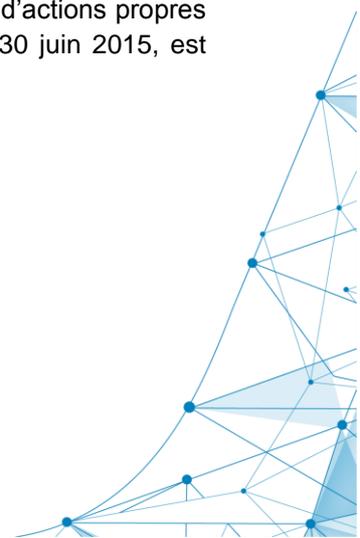
Les emprunts bancaires contractés par Avanquest SA (1,6 million d'euros) ont des taux d'intérêt basés sur l'Euribor 3 mois, majoré de 2% l'an.

Les emprunts contractés par la filiale Avanquest North America Inc. (solde de 3,3 millions d'euros) ont des taux d'intérêt variables basés sur le Prime Rate américain. La ligne de crédit existante au 30 juin 2015 de 1,2 million d'euros avec Avanquest China a été entièrement remboursée en Août 2015.

Le groupe n'a plus recours à des instruments financiers de couverture de taux au 30 juin 2015.

7.2.3. Risque sur les actions

La trésorerie de la Société est investie essentiellement en placements monétaires dont la valeur de réalisation est quasiment identique à la valeur dans les livres. De même, le portefeuille d'actions propres de la Société (présenté en réduction des capitaux propres), soit 123 474 actions au 30 juin 2015, est réduit. En conséquence, la Société n'est exposée à aucun risque significatif sur actions.



Risque de crédit et de contrepartie**7.2.4. Risque clients**

Le chiffre d'affaires des dix premiers clients est de 18,6 millions d'euros et représente 20,7% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice (contre 17,3% l'exercice précédent).

Au cours de l'exercice 2014/15, le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client du Groupe a représenté 3,9 % du chiffre d'affaires consolidé hors ProcessFlows et Arvixe, le deuxième client a représenté 3,6 %, le troisième client 2,5% et le quatrième 2,1%.

La majeure partie du chiffre d'affaires (on-line et impression digitale) est réalisée en BtoC et payée comptant. Ainsi le risque client, ainsi que le risque de crédit sont faibles.

Compte tenu de la diversité et de la qualité des entreprises clientes d'Avanquest et de l'historique des relations, il existe peu de risque client appréciables. Toute interruption de contrat avec un client significatif donnerait lieu à la mise en place d'une période de transition permettant à la société de réorienter ses axes de vente.

La stratégie du Groupe qui vise à développer différents pôles d'activités et en diversifiant les zones géographiques, permet à Avanquest d'accentuer la diversification de sa clientèle.

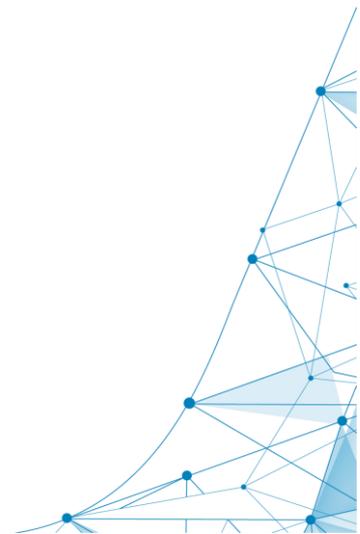
Tous les risques d'impayés sont systématiquement provisionnés en fonction des informations disponibles au moment de la clôture des comptes, dans le cadre d'une approche prudente (cf. note 4.6).

7.2.5. Risque fournisseurs

Il n'existe pas de risque lié aux fournisseurs qui aurait une incidence significative sur la réalisation technique ou financière des activités du groupe. Avanquest et ses filiales utilisent principalement les services ou les produits de plusieurs centaines de fournisseurs.

Avanquest est peu dépendante vis-à-vis de ses principaux fournisseurs, puisqu'elle réalise ses achats dans des secteurs extrêmement concurrentiels avec des fournitures à faible valeur ajoutée qui peuvent être remplacées sans difficulté. En outre, l'augmentation de la capacité d'achat d'Avanquest, liée à sa croissance, lui donne accès à de nouvelles sources d'approvisionnement.

Lorsque les filiales commercialisent des logiciels développés par des éditeurs partenaires, elles sont liées par des accords de longue durée avec ses fournisseurs. Toute interruption de contrat avec un fournisseur significatif donne lieu à la mise en place d'une période de transition permettant à la société de développer d'autres sources de revenus.



8. Notes sur les engagements hors bilan

8.1. Clauses de complément de prix sur les acquisitions et participations

Aucune clause de complément de prix n'est encore applicable sur les acquisitions effectuées lors des exercices précédents.

8.2. Engagements et garanties donnés

Avanquest a apporté sa garantie à la banque américaine pour le montant de la ligne de crédit (4.5 millions de dollars) accordée à sa filiale Avanquest North America Inc et aussi à la banque Cathay pour le nouveau prêt de 2 millions de dollars contracté le 20 mai 2015. La société a également garanti les engagements de sa filiale allemande vis-à-vis d'un de ses fournisseurs pour un montant maximum de 0,5 million d'euros et de sa filiale anglaise vis-à-vis d'une banque pour un montant maximum de 0,4 million de livres dans le cadre d'une ligne de crédit.

Par ailleurs, Avanquest a accordé une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de Carteland au 31 décembre 2013 et sur les éléments d'actifs d'Arvix à la date de cession.

8.3. Nantissements donnés

Dans le cadre de l'obtention en 2009 de la ligne de crédit confirmée d'un montant total de 7 millions d'euros (la « Ligne SG/LCL/Arkéa Banque 2009 »), Avanquest a (i) nanti auprès des banques Société Générale, LCL, et Arkéa Banque le fonds de commerce de ses activités françaises et (ii) contracté une garantie auprès de BPI Financement à hauteur de 75% du principal.

Dans le cadre de l'obtention en 2011 d'un prêt d'un montant total de 2,9 millions d'euros destiné à refinancer les emprunts de Micro Application, Avanquest a nanti auprès de certaines banques le fonds de commerce de ses activités françaises.

Dans le cadre du Plan de Restructuration financière de la Société, les créanciers de celle-ci ont accepté de lever, le 17 juin 2015, parallèlement au remboursement de son endettement, toutes les sûretés et garanties détenues par ces créanciers, à l'exception de celles attachées à la ligne SG/LCL/Arkéa expressément maintenues jusqu'au remboursement intégral de cette ligne de crédit.

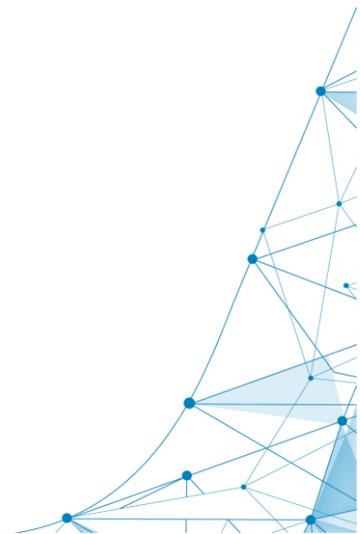
Par ailleurs, Avanquest America et Avanquest North America Inc. ont nanti leurs actifs au bénéfice de la banque américaine ayant accordé une ligne de crédit (4,5 millions de dollars) et un prêt (3 millions de dollars) à Avanquest North America Inc.

8.4. Engagement et garanties reçus

Les actionnaires de la société Micro Application Europe ont délivré au bénéfice de la société Avanquest une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société et ses filiales au 11 février 2011.

Les actionnaires de la société PC Helpsoft ont délivré au bénéfice de la société Avanquest une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société au 31 mars 2011.

Le complément de prix de 2 millions d'euros lié à la vente de ProcessFlows, n'a pas été intégré en comptabilité dans le calcul de la moins-value et sera enregistré en produit le cas échéant si cela se réalise.



9. Autres informations

9.1. Effectif du Groupe

Au 30 juin 2015, le Groupe Avanquest compte 326 salariés (contre 551 au 30 juin 2014). Cette baisse s'explique principalement par la cession des actifs de la filiale américaine Arvix détenue à 50% pour 53 ETP (Equivalent Temps Plein) et par la cession de la filiale ProcessFlows Ltd UK 160 ETP (Bulgarie - 100 ETP et Winchester - 60 ETP)

Répartition de l'effectif par pays :

	France	Etats-Unis	Grande-Bretagne	Allemagne	Chine	Canada	Autres Europe	Total
30/06/ 2015	74	167	32	7	40	6	0	326
30/06/ 2014	93	224	96	6	38	5	89	551

La moyenne d'âge des collaborateurs du Groupe Avanquest est de 37,5 ans.

9.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions significatives avec les parties liées sont constituées des rémunérations des dirigeants(1) présentées dans le tableau ci-dessous.

	2015/14	2014/13
Rémunération fixe	710	1 008
Rémunération variable	274	313
Avantages en nature	26	45
Jetons de présence	73	79
Honoraires(2)	1 235	20
Avantage du personnel à court terme	2 318	1 466
Paiements fondés sur des actions	0	10
Indemnités de fin de contrat de travail	0	255
Total	2 318	1 731

(1) PDG, DG et membres du Conseil d'administration

(2) Elendil & Navendis 0,5 M€, 1 050 Partners 0,3 M€ et Be Brave 0,4 M€

Les dirigeants de la filiale américaine Roger Bloxberg et Todd Helfstein bénéficient depuis le 8 novembre 2012 d'une option d'acquérir chacun 10% de l'activité Mobile to Print US à un prix égal à deux fois l'investissement du groupe en capital et en frais de recherche et développement dans le cadre d'un potentiel spin-off de cette activité.

9.3. Secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne, utilisé par la direction du Groupe pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

La forte croissance du chiffre d'affaires de l'activité Impression Digitale a pu être obtenue grâce à l'acquisition de nombreux clients, suite à des investissements significatifs en marketing, ce qui a impacté défavorablement le résultat opérationnel courant.

L'UGT BtoB représentant 100% de la société ProcessFlows a été cédée au cours de l'exercice.

L'information sectorielle s'analyse de la façon suivante :

Données par UGT- millions d'euros	BtC	Impression Digitale (2)	Groupe
Chiffre d'affaires	60.1	33.0	93.1
Résultat opérationnel courant(1)	-2.4	-9.0	-11.4

(1) Après affectation des frais Corporate (2) ex UGT Web to Print

Données par UGT- milliers d'euros	BtoC	Impression Digitale	Groupe	Total
Actif non courant	8 487	7 196		15 683
dont				
Ecart d'acquisition	0	4 761		4 761
Immobilisation incorp.	4 938	2 325		7 263
Immobilisation corp.	478	110		588
Acquisition immo incorp.	2 232	1 862		4 094
Acquisition immo corp.	199	116		315

Lors de l'exercice précédent, l'activité était répartie de la manière suivante :

Données par UGT-milliers d'euros	BtoC	BtoB	Impression Digitale	Elim.	Frais non affectés	Total Groupe
Chiffre d'affaires	68 762 (1)	15 573	17 293			101 628 (1)
Résultat opérationnel courant	2 370	1 589	-4 760	-16	-3 738	-4 555

(1) Avant correction d'erreur 0,7 M€ cf 6.1.2

Données par UGT-milliers d'euros	BtoC	BtoB	Impression Digitale	Groupe	Total
Actif non courant	18 268	7 438	5 318	158	31 183
dont					
Ecart d'acquisition	11 953	6 947	3 900		22 800
Immobilisation incorp.	4 995	188	1 352		6 536
Immobilisation corp.	532	302	66		901
Acquisition immo incorp.	1 690	85	1 200		2 976
Acquisition immo corp.	343	9	146		498

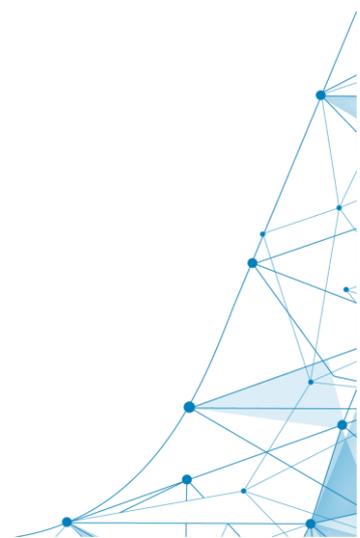
9.4. Evénements postérieurs à la clôture

Compte tenu du changement de répartition actionnariale, certains administrateurs historiques de la Société ont fait part de leur souhait de voir le Conseil d'administration renouvelé afin d'accompagner plus efficacement le Groupe Avanquest dans le déploiement de sa nouvelle stratégie. Le Conseil d'administration a donc pris acte des démissions de Mesdames Ariane Gorin et Amélie Faure ainsi que

Monsieur Roger Tondeur et coopté, en remplacement de ces anciens administrateurs et ce, pour la durée de leur mandat restant à courir, Mesdames Marie-Christine Levet et Luisa Munaretto. Par ailleurs Messieurs Marc Goldberg et Frédéric Paul ont également été cooptés en tant que nouveaux administrateurs. Monsieur Roger Tondeur n'a pas été remplacé.

Ces cooptations, ainsi que celle de Pierre Cesarini, seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra le 30 novembre 2015.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 8 octobre 2015 a constaté une augmentation de capital de 24 000 euros consécutive à l'attribution de 240 000 actions gratuites au profit de Monsieur Thierry Bonnefoi par une décision du Conseil d'administration du 6 novembre 2014, donnant lieu à l'émission de 240 000 actions nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale.



2.6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Avanquest, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Des comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 8 octobre 2015. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 30 octobre 2015.

Ces comptes consolidés ont été modifiés par votre conseil d'administration du 20 novembre 2015 au titre de l'information présentée en note 9.2 de l'annexe relative aux transactions avec les parties liées.

Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 30 octobre 2015.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes modifiés.

I. Opinion sur les comptes consolidés

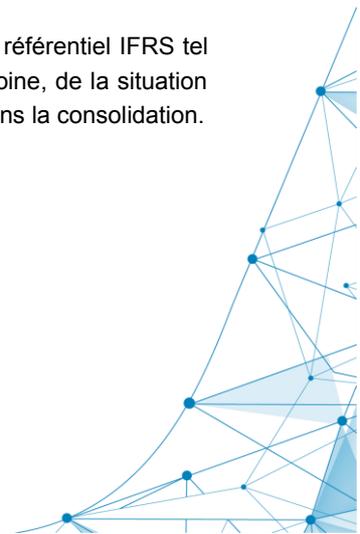
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La note « Dépréciation des actifs » de la partie 3 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe décrit les principes retenus par la société pour l'évaluation des actifs notamment les écarts d'acquisition et les frais de développement. En application de ces principes et comme décrit en note 4.1 de l'annexe, un test d'impairment a été mis en œuvre sur les écarts d'acquisition et les actifs non-courants affectés du groupe. Ce test d'impairment a été réalisé sur la base d'hypothèses budgétaires et de plans à horizon trois ans révisés par rapport aux hypothèses retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2014 et sur la base d'un taux d'actualisation forfaitaire de 30 % contre 20 % au 30 juin 2014. Aucune dépréciation d'actifs n'a été enregistrée à la suite de la mise en œuvre de ce test.

Dans notre rapport du 2 février 2015 concernant l'exercice clos le 30 juin 2014, nous avons formulé une réserve relative à l'impossibilité d'apprécier les hypothèses de croissance et de rentabilité et le taux d'actualisation forfaitaire retenus par le management dans le cadre de la mise en œuvre du test d'impairment des écarts d'acquisition et des actifs non-courants. Pour les mêmes raisons, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la valeur nette de l'écart d'acquisition qui s'élève à € 4,8 au 30 juin 2015. De même, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la valeur nette des frais de développement activés qui s'élèvent à M€ 6,8 au 30 juin 2015.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :



- la correction de l'erreur d'affectation des dépréciations des écarts d'acquisition enregistrées sur les exercices clos les 30 juin 2013 et 2014 entre la part du groupe et la part des intérêts ne conférant pas le contrôle, exposée à la suite du tableau de variation des capitaux propres ;
- la correction de l'erreur portant sur le chiffre d'affaires 2013-2014 à hauteur de K€ 700 exposée dans la note 6.1.2 de l'annexe.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La note « Chiffre d'affaires » de la partie 3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 20 novembre 2015

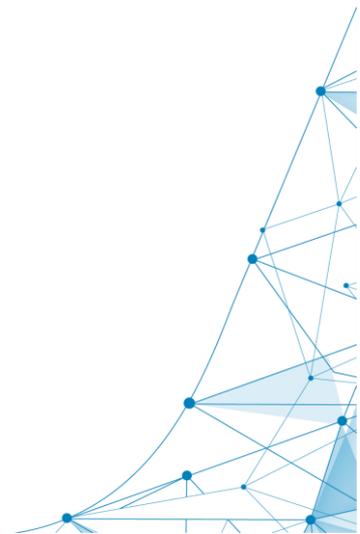
Les Commissaires aux Comptes

APLITEC

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Laot

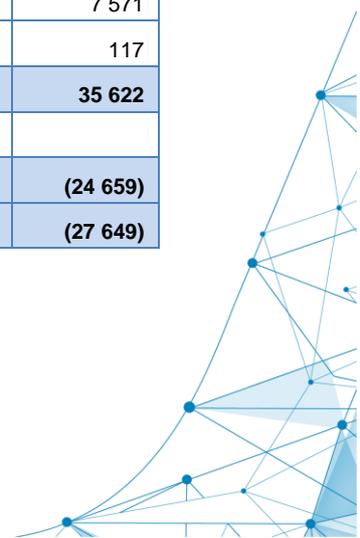
Franck Sebag



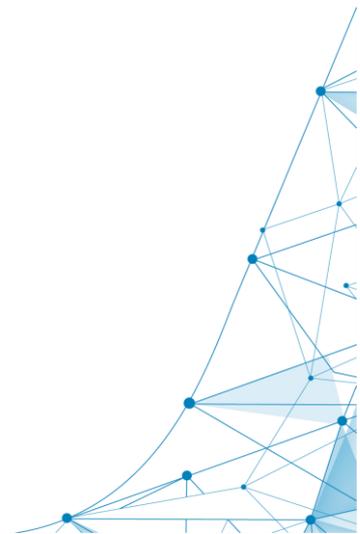
3. COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2015

3.1. Compte de résultat au 30/06/2015

En K€	Notes	30/06/15	30/06/14
Chiffre d'affaires net	5.1	26 741	28 529
Production stockée		-212	-112
Production immobilisée		621	743
Reprises amortissements, provisions et transferts de charges		1 973	1 624
Autres produits		1 322	956
Produits d'exploitation		30 445	31 740
Achats de marchandises et variation de stock		3 019	3 438
Achats matières premières et variation de stock		257	365
Autres achats et charges externes		16 327	14 599
Impôts, taxes et versements assimilés		231	407
Salaires et traitements		3 916	4 966
Charges sociales		1 966	2 447
Dotations aux amortissements sur immobilisations		1 334	1 383
Dotations aux provisions sur immobilisations		85	
Dotations aux provisions sur actif circulant		80	1 413
Dotations aux provisions pour risques et charges		36	250
Autres charges		4 631	5 462
Charges d'exploitation		31 882	34 730
Résultat d'exploitation		(1 437)	(2 990)
Produits financiers des participations		250	594
Produits autres valeurs mobilières, créances immob.		228	151
Autres intérêts et produits assimilés		667	386
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 219	9 696
Différences positives de change		321	136
Produits financiers		3 685	10 963
Dotations financières aux amortissements et provisions		3 088	27 934
Intérêts et charges assimilées		1 835	7 571
Différences négatives de change		457	117
Charges financières		5 380	35 622
Résultat financier	5.2	(1 695)	(24 659)
Résultat courant avant impôts		(3 132)	(27 649)



Produits exceptionnels sur opérations de gestion			31
Produits exceptionnels sur opérations en capital		22 870	3 271
Reprises sur provisions et transferts de charges		39 627	1 241
Produits exceptionnels		62 497	4 543
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		6 901	2 092
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		51 881	3 133
Dotations exceptionnelles amortissements et provisions		816	7 043
Charges exceptionnelles		59 598	12 268
Résultat exceptionnel	5.3	2 899	(7 725)
Résultat avant impôt		(233)	(35 374)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôts sur les bénéfices	7.8	(206)	(262)
Bénéfice ou Perte		(27)	(35 112)

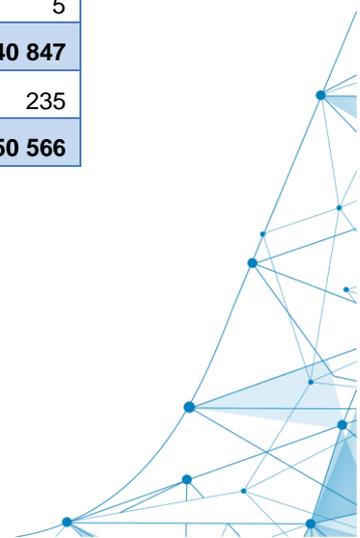


3.2. Bilan actif au 30/06/2015

En K€	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	Net 30/06/15	Net 30/06/14
Immobilisations incorporelles	3.1 à 3.3	16 613	14 200	2 413	3 025
Immobilisations corporelles	3.2 et 3.3	1 554	1 394	160	245
Titres de participation	3.2 et 3.3	67 586	63 022	4 564	17 459
Autres immobilisations financières	3.2	7 218	2 537	4 681	3 812
Actif immobilisé		92 971	81 153	11 818	24 541
Stocks					
En cours de production de biens		34		34	
Produits intermédiaires et finis		572	259	313	464
Marchandises		260	32	228	518
Créances	3.4 et 3.6				
Avances et acomptes versés sur commandes		8		8	8
Créances clients et comptes rattachés		8 457	2 032	6 425	6 387
Autres créances		22 832	3 382	19 450	10 754
Trésorerie					
Valeurs mobilières de placement		48	35	13	96
Disponibilités		25 492		25 492	6 027
Comptes de régularisation	3.6				
Charges constatées d'avance		970		970	663
Actif circulant		58 673	5 740	52 933	24 917
Ecart de conversion actif	4.10	634		634	1 108
Total général		152 278	86 893	65 385	50 566

3.3. Bilan passif au 30/06/2015

En K€	Notes	30/06/15	30/06/14
Capital social		37 498	27 355
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		124 162	124 140
Réserve légale		688	688
Autres réserves		3 768	3 768
Report à nouveau		(122 007)	(113 880)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(27)	(35 112)
Provisions réglementées		60	56
Capitaux propres	4.1	44 142	7 015
Provisions	4.2	2 077	2 469
Dettes financières	4.3-4.4 & 4.8		
Emprunts obligataires convertibles			4 313
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 664	17 293
Emprunts et dettes financières divers		1 322	4 118
Dettes d'exploitation	4.4 & 4.9		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 425	10 087
Dettes fiscales et sociales		1 514	2 096
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés			2
Autres dettes	4.12	1 848	2 933
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance			5
Dettes		16 773	40 847
Ecart de conversion passif	4.10	2 393	235
Total général		65 385	50 566



3.4. Annexe aux comptes sociaux

Note 1. Faits marquants de l'exercice

Plan de Restructuration financière

La société Avanquest SA a finalisé son plan de restructuration financière (le « Plan de Restructuration ») avec une réduction de son endettement bancaire en France qui a été ramené à 1,6 million d'euros au 30 juin 2015.

Conformément au plan de restructuration financière présenté aux actionnaires lors de l'assemblée générale du 29 avril 2015, la Société a procédé le 17 juin 2015 aux opérations suivantes :

- remboursement par la société à ses créanciers bancaires d'une somme forfaitaire de 6,6 millions d'euros ;
- remboursement d'une somme forfaitaire de 0,6 million d'euros à BPI France Participations au titre de son compte-courant d'actionnaire ;

La société Avanquest SA a enregistré d'une part, un produit de 8,2 millions d'euros lié à l'abandon du solde de la dette bancaire et, d'autre part, un produit de 2,4 millions d'euros lié à l'abandon du compte courant d'actionnaire de BPI France Participations.

La société Avanquest SA conserve en France une dette bancaire de 1,6 million d'euros remboursable soit par anticipation, lors de l'encaissement du prix différé d'Arvixé prévu en novembre 2015 ou *in fine* au 1er mai 2019. Cette somme de 1,6 million d'euros a déjà été versée sur un compte séquestre ouvert à la Caisse des dépôts et consignations « CDC » de sorte que ce remboursement n'affectera pas négativement la trésorerie.

Opérations financières et modification du capital

La société Avanquest SA a également procédé au remboursement, le 16 février 2015, des obligations convertibles en actions toujours en circulation à leur date de maturité, soit la somme de 4,945 euros par OCA (1,3 million d'euros).

BPI France Participations qui détenait environ 67% des OCA, avait renoncé formellement à ce remboursement et accepté de porter ces sommes (soit 3 061 400,01 euros) au crédit de son compte-courant d'actionnaire, lequel a été pour partie remboursé et pour partie abandonné dans le cadre du Plan de Restructuration.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a procédé le 9 avril 2015 à une réduction du capital social approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 mars 2015, ramenant la valeur nominale des actions composant le capital de la Société de 1 euro à 0,10 euro par action.

Parallèlement à la restructuration de son endettement, la Société a également procédé le 16 juin 2015 à une augmentation de capital d'un montant de 34,5 millions d'euros correspondant à l'émission de 345.000.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune. La société Maslow Capital était l'intermédiaire financier en charge de l'opération.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, certains managers du Groupe, ainsi que la société Maslow Capital Partners et Frédéric Paul, se sont engagés à conserver la totalité de leurs actions nouvelles jusqu'à l'expiration d'une durée de 6 mois (à l'exception de Pierre Cesarini qui s'est engagé pour une durée de 12 mois) suivant la date de règlement-livraison des actions, soit jusqu'au 16 décembre 2015 (16 juin 2016 pour Pierre Cesarini).

Modification de la gouvernance

Le Président du Conseil d'administration, Bruno Vanryb, ayant mené à bien sa mission d'accompagnement engagée il y a deux ans lors de la nomination de Pierre Cesarini à la Direction générale, a décidé, de laisser la présidence du Conseil à Pierre Cesarini.



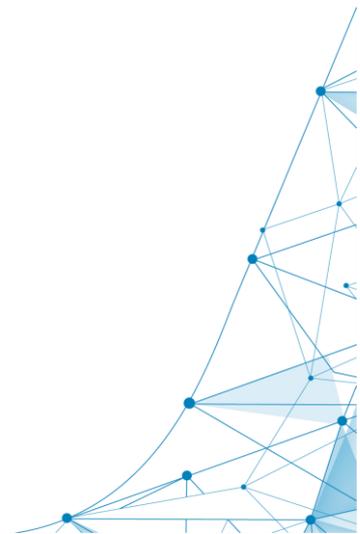
Le Conseil d'administration du 23 juin 2015 a donc pris acte de sa démission et coopté, sur proposition de Bruno Vanryb, Pierre Cesarini, en qualité de membre du Conseil d'administration. Le Conseil a également choisi de nommer Pierre Cesarini à la Présidence du Conseil d'administration, celui-ci devenant donc Président Directeur Général.

Cession d'actifs

La société Avanquest SA a cédé :

- l'intégralité des titres EMME SA à Financière de Participation Industrielle (« SFPI »), les actifs d'EMME SA ayant été rétrocédés par SFPI à une filiale du groupe Avanquest nouvellement constituée, EMME SAS, le 31 mars 2015 ;
- l'intégralité de sa participation dans ProcessFlows Ltd (UK) le 29 mai 2015 (« ProcessFlows »), filiale détenue à 100%, spécialisée dans la gestion de contenus d'entreprise, dans le cadre d'une opération de *Management Buy-Out* par certains managers de cette filiale. Le prix de cette cession s'élève à 4,35 millions d'euros qui ont été versés le 29 mai 2015 à hauteur de 4,0 millions d'euros, le solde 0.35 million est à échéance au 31 Octobre 2018. Ce montant pourra être augmenté de 2,0 millions d'euros supplémentaires dans le cadre de compléments de prix qui seront dus à Avanquest en cas de réalisation de certains objectifs par ProcessFlows dans les années à venir. Le paiement de ces compléments de prix interviendra, le cas échéant, en plusieurs versements annuels successifs jusqu'en 2018.

Dans le prolongement de ces opérations, Avanquest a poursuivi la simplification de son organigramme juridique avec la dissolution d'Avanquest Italia et de Logiciels Avanquest Canada Inc., sociétés qui n'avaient plus d'activité. La filiale Emme Deutschland est actuellement en cours de dissolution.



Note 2. Principes, règles et méthodes comptables**Note 2.1. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont établis en euros et conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France. Les informations sont données en milliers d'euro sauf information contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels préconisées par le plan comptable général et l'avis 2014-03 de l'ANC

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel

Les comptes annuels 2014/2015 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 8 octobre 2015 et modifiés par le conseil d'administration du 20 novembre 2015 suite à la rectification d'une erreur matérielle.

Les comptes ont été établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Les conditions qui sous-tendent ce principe sont détaillées dans la note 4.8.

La préparation des états financiers de la société requiert du management le recours à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges.

La Direction de la société revoit régulièrement ses estimations et appréciations sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent ; Les réalisations pourraient diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2015 concernent les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur telles que décrites en note 2.1.3.

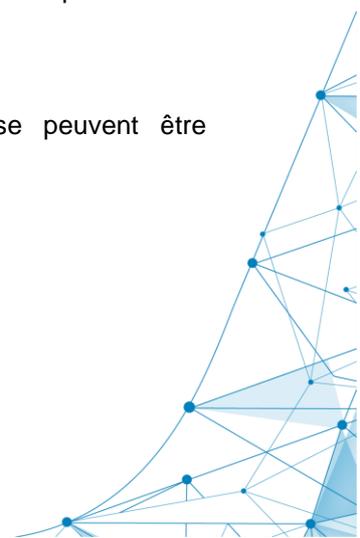
Note 2.1.1. Immobilisations incorporelles**Frais de recherche et développement**

Conformément à la réglementation en matière de frais de recherche et développement, deux phases sont distinguées :

- la phase de recherche ;
- la phase de développement. Seuls les coûts encourus sur cette phase peuvent être comptabilisés à l'actif.

Phase de développement

Les frais de développement sont immobilisés sous cette rubrique à condition que :



- Les projets soient nettement individualisés ;
- Les coûts soient distinctement établis ;
- Les projets aient de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

L'activation des frais de développement est envisagée pour l'ensemble des projets de l'entreprise, les coûts correspondant à ceux ne répondant pas à l'ensemble des critères ci-dessus sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Ils sont amortis sur une durée appréciée en fonction de leur durée de vie utile, sur une période de cinq ans maximum.

Avanquest procède à une évaluation périodique des perspectives commerciales et de la durée de vie utile de chaque développement logiciel. Si la valeur nette comptable est supérieure à la valeur estimée des produits futurs, il est constitué une provision pour dépréciation.

La valeur nette des frais de développement activés est également testée globalement dans le cadre du test d'impairment des unités génératrices de trésorerie auxquels ces actifs sont rattachés.

Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de 5 ans.

Fonds de commerce

Le poste fonds de commerce correspond aux malis techniques dégagés lors de fusions.

Les fonds de commerce sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, cette valeur est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage.

La valeur d'usage a notamment été déterminée sur la base d'une quote-part de la valeur de l'UGT issue des DCF à laquelle se rattache l'activité sous-jacente du fonds de commerce.

Lorsque la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Note 2.1.2. Immobilisations corporelles

Valorisation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Amortissement

Les amortissements économiquement justifiés sont déterminés en fonction de la durée de vie estimée. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- | | | |
|--------------------------------|----------|---------------|
| - Agencements et installations | linéaire | 10 ans |
| - Mobilier de bureau | linéaire | 7 et 10 ans |
| - Matériel informatique | linéaire | 3, 4 et 5 ans |

Une dépréciation complémentaire est constatée en cas de perte de valeur ou de modification de la durée d'utilisation. En cas de modification de la durée d'utilité estimée, la durée d'amortissement est modifiée et l'amortissement annuel modifié en conséquence.

Note 2.1.3. Immobilisations financières

Titres de participation et créances rattachées y compris comptes courants envers les filiales



Les titres de participation sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les frais d'acquisition des immobilisations financières sont constatés en charge.

A la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation, créances rattachées et comptes-courants est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage.

Cette dernière est annuellement appréciée en prenant en considération les éléments suivants :

- Capitaux propres
- Plus-values latentes
- Rentabilité
- Eléments prévisionnels
- Utilité pour l'entreprise
- Valeur de marché

La valeur d'usage a notamment été déterminée sur la base d'une quote-part de la valeur de l'UGT issue des DCF à laquelle se rattache chacune des entités.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs après impôt. Ces calculs s'appuient sur un Business Plan à trois ans, établis par UGT, tel qu'arrêté par le Conseil d'administration, reflétant les performances attendues par UGT. Les flux de trésorerie au-delà de la période de 3 ans sont extrapolés avec un taux de croissance perpétuelle estimé à 2,0%. Les flux de chaque UGT sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation forfaitaire de 30%.

Lorsque la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure à la valeur d'acquisition (y compris les créances rattachées), une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Autres immobilisations financières

Ces éléments sont valorisés à leur valeur d'acquisition et correspondent principalement aux dépôts et cautionnements et aux créances rattachées aux participations.

Note 2.2. Stocks et Encours

Les stocks de matières premières et fournitures sont valorisés au prix d'achat majoré des frais d'approvisionnement. Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du dernier prix d'achats connus) et de la valeur nette de réalisation.

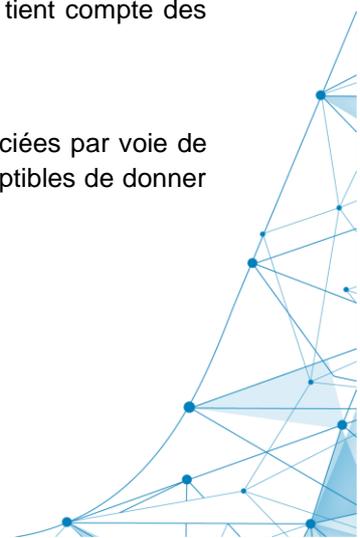
Les marchandises en stock sont valorisées au prix moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque ce prix de revient est supérieur à la valeur nette de réalisation estimée.

Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matières premières, de la main-d'œuvre et une quote-part de frais généraux directs à l'exclusion des frais généraux administratifs.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

Note 2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.



Note 2.4. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au taux de la devise du mois précédant la date de l'opération. Les comptes bancaires en devises sont valorisés au cours de clôture.

Note 2.5. Valeurs mobilières de placement**Principe de valorisation**

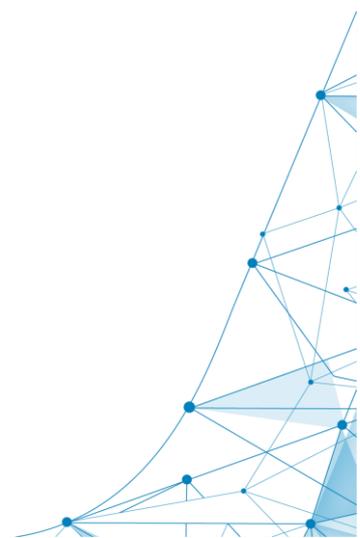
Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au prix d'achat selon la méthode du premier entré – premier sorti.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte d'une éventuelle diminution de la valeur des titres à la clôture de l'exercice.

Note 2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose principalement du chiffre d'affaires de l'activité Logiciels, cœur de métier de la société Avanquest, de l'activité Services notamment sous forme d'une refacturation des prestations assurées par la maison mère aux filiales du Groupe. Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et des coûts associés dépendent de la nature des contrats signés avec les clients :

- Les cessions de droits d'utilisation de logiciels sont constatées en chiffre d'affaires lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu au moment de l'expédition du produit ou du téléchargement sur internet. Lorsqu'une cession de droits d'utilisation de logiciels inclut une période de garantie, le chiffre d'affaires affecté à cette garantie est enregistré prorata-temporis sur la durée de la période correspondante ;
- Les royalties facturées aux sociétés du Groupe sur la base du chiffre d'affaires produit généré dans ces filiales sont reconnues en chiffre d'affaires dès que le chiffre d'affaires a été constaté dans les filiales.
- Les prestations de support sous-traitées sont reconnues en chiffre d'affaires sur la base des relevés communiqués. Par ailleurs, le revenu lié à ces prestations n'est pas étalé dans le temps dans la mesure où le prestataire assure l'entière responsabilité de la charge de sous-traitance et où la charge correspondante est enregistrée au même rythme que le chiffre d'affaires.



Note 3. Compléments d'informations relatifs à l'actif du bilan
Note 3.1. Frais de recherche et développement et logiciels
Investissements

L'enveloppe consacrée par Avanquest aux frais de recherche et développement au titre de l'exercice 2014/15 s'élève à 1 299 milliers d'euros.

Le montant des frais de développement immobilisés au cours de l'exercice s'élève à 621 milliers d'euros contre 743 milliers d'euros l'exercice dernier. La valeur relative des frais de développement immobilisés s'établit à 66,57% du coût total des études contre 62,45 % l'exercice précédent.

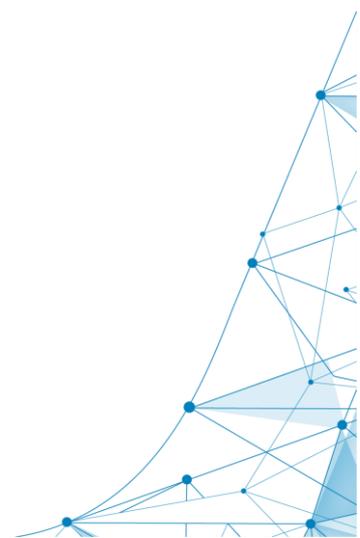
Au 30 juin 2015, le montant des frais de Recherche et Développement qui reste en charge dans le compte de résultat s'élève à 312 milliers d'euros contre 447 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Ce poste est constitué des éléments suivants :

En €000	Brut	Amortissements & provisions	Net
Frais de développement activés	8 931	6 825	2 106
Marques	49	9	40
Logiciels acquis	1 163	926	237
Total	10 143	7 760	2 383

Avanquest évalue périodiquement les projets en cours de développement ou achevés, notamment en fonction de l'évolution de ses activités et des impacts potentiels sur leurs perspectives commerciales. Il en résulte l'enregistrement d'une provision pour dépréciation de 85 milliers d'euros en complément de la provision existante de 19 milliers d'euros.

La revue de valeur nette globale des frais de développement activés dans le cadre du test d'impairment des unités génératrices de trésorerie auxquels sont rattachés ces actifs n'a pas conduit à constater de dépréciation complémentaire.



Note 3.2. Mouvements ayant affecté les postes d'immobilisations
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En €000	Brut 01/07/14	Acquisitions	Cessions, Virements de poste à poste	Brut 30/06/15	Amort.et provision 30/06/15	Net 30/06/15	Net 30/06/14
Frais de développement	9 457	686		10 143	7 760	2 383	2 995
Fonds de commerce	6 440	0		6 440	6 440		0
Autres immos incorporelles	30	0		30		30	30
Total	15 927	686	0	16 613	14 200	2 413	3 025

Le fonds de commerce correspond au mali technique dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine de Micro Application à Avanquest et il est entièrement déprécié au 30 juin 2015 en application des règles et méthodes décrites en note 2.1.1.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En €000	Brut 01/07/14	Acquisitions	Cessions, Virements de poste à poste	Brut 30/06/15	Amort.et provision 30/06/15	Net 30/06/15	Net 30/06/14
Agencements, aménagements et installations	542			542	459	83	148
Matériel et mobilier de bureau & informatique	995	44	27	1 012	935	77	97
Total	1 537	44	27	1 554	1 394	160	245

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En €000	Brut 01/07/14	Acquisitions	Fusions, Cessions, Virements de poste à poste	Brut 30/06/15	Amort.et provisions 30/06/15	Net 30/06/15	Net 30/06/14
Titres de participation	119 373	10	51 797	67 586	63 022	4 564	17 459
Créances rattachées à des participations	5 679	1 170	247	6 602	2 537	4 065	3 179
Autres titres immobilisés	251	12	94	169	0	169	251
Prêts		57		57		57	
Prêts, autres immo. financ.	382	8		390	0	390	382
Total	125 685	1 257	52 138	74 804	65 559	9 245	21 271

Les mouvements ayant affecté le poste « titres de participation » sont les suivants :

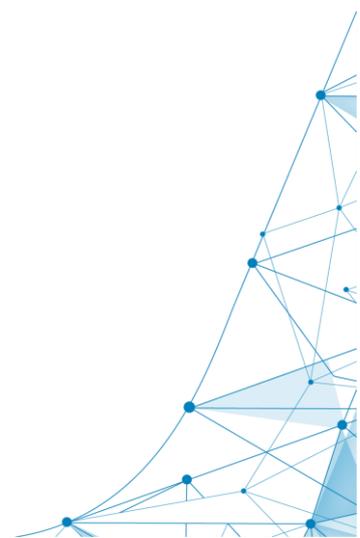
- la cession de la société française Emme SA ;

- la cession de la société anglaise ProcessFlows Ltd (UK) ;
- la dissolution de la société italienne Avanquest Italia ;
- la dissolution de la société canadienne Avanquest Canada ;
- la création de la société Emme SAS.

Le poste « prêt » correspond à la participation à l'effort construction. L'entreprise a opté pour une participation sous forme de prêt à compter de ses versements de 2014 et elle est engagée à minima pour 5 ans.

En application des principes décrits dans la note 2.1.3, la société a procédé à l'analyse de la valeur recouvrable des titres de participation et créances rattachées y compris les comptes courants envers les filiales. La principale valeur d'actif correspond à la filiale Avanquest North America Inc. pour une valeur nette totale de 20,2 millions d'euros (dont titres : 3,5 millions d'euros, créances long terme : 4 millions d'euros et compte-courant : 12,7 millions d'euros), aucune dépréciation n'a été enregistrée sur ces actifs. Les hypothèses sous-tendant la valorisation de cette filiale sont principalement la capacité de cette société à monétiser ses activités FreePrints et Mobile to Print et également, la réussite commerciale du projet myDevices. En cas de non réalisation de l'une ou l'autre de ces hypothèses, une dépréciation pourrait être enregistrée sur ces actifs.

La filiale Emme SAS qui détient l'activité Retail en Angleterre représente une valeur d'actif de 4,3 millions d'euros (principalement compte courant) qui a été dépréciée à hauteur de 2,4 millions d'euros en application du principe décrit dans la note 2.1.3. La valorisation résiduelle de ce compte courant repose sur la contribution de la filiale anglaise à l'activité BtoC du Groupe. Les hypothèses qui sous-tendent cette valorisation sont la capacité de cette activité à atteindre des niveaux d'EBITDA plus élevés suite à la focalisation du management sur la rentabilité. En cas de non réalisation de cette hypothèse, une dépréciation pourrait être enregistrée sur ces actifs.



Note 3.3. Amortissements et dépréciations
Amortissements

En €000	Amort 01/07/14	Dotations de l'exercice	Reprises/ Virements Poste à poste	Amort 30/06/15
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	23	65		88
Concessions, brevets	6 407	1 161		7 568
Immobilisations corporelles				
Agencements, aménagements et installations	394	65		459
Matériel et mobilier de bureau et informatique	898	61	24	935
Total	7 722	1 352	24	9 050

Dépréciations

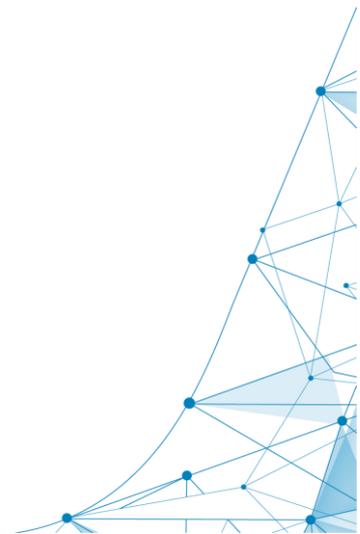
En €000	Prov. 01/07/14	Dotations	Reprises	Prov. 30/06/15
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets	32	85	13	104
Fonds de commerce	6 440			6 440
Immobilisations financières				0
Titres de participation	101 914		38 892	63 022
Autres immobilisations financières	2 500	37		2 537
Total	110 886	122	38 905	72 103

Note 3.4. Echéance des créances

Le montant des créances dont l'échéance est à plus d'un an s'élève à 21 171 milliers d'euros dont 13 680 milliers de comptes courants et 6 602 milliers d'euros de créances rattachées à des participations. L'échéance des autres créances (clients et autres créances de l'actif circulant) est à moins d'un an soit un total de 18 137 milliers d'euros.

Note 3.5. Détail des produits à recevoir

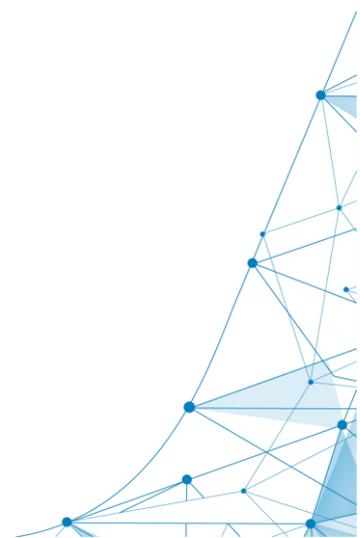
En €000	Au 30/06/15
Immobilisations financières	
Intérêts	54
Clients & comptes rattachés	
Factures à établir	406
Autres créances	693
Total	1 153



Note 3.6. Détail des charges constatées d'avance et des autres créances

En €000	Au 30/06/15
Charges constatées d'avance	970
Publicité – Marketing – Communication	31
Redevances	455
Location - Leasing	260
Assurances	16
Maintenance	37
Autres	171

En €000	Au 30/06/15
Personnel & organismes sociaux	23
Impôt sur les sociétés	1 149
Taxe sur la valeur ajoutée	1 440
Autres impôts & taxes	132
Comptes courants Groupe & associés	14 640
Fournisseurs - avoirs à recevoir	103
Créance sur cession	350
Compte séquestre	1 610
Divers	2
Total Autres créances	19 450



Note 4. Compléments d'informations relatifs au passif du bilan
Note 4.1. Capitaux propres
Capital social

Au 30 juin 2015, le capital social de la société Avanquest SA est composé de 374 982 555 actions d'un nominal de 0,1 euro, toutes de même catégorie.

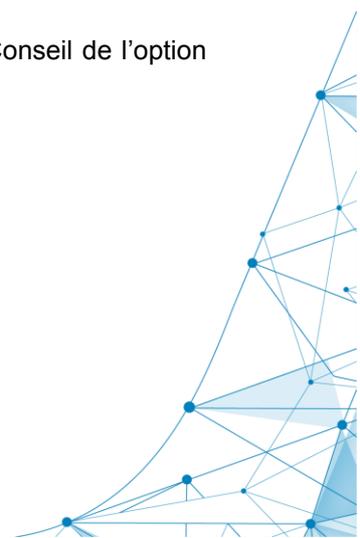
Evolution du nombre d'actions et du capital social

Au cours de l'exercice le nombre d'actions a évolué comme suit :

	Unités	Montant en €
Au 30 juin 2014	27 354 441	27 354 441
Emission d'actions nouvelles en raison d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de titulaires de comptes courants d'actionnaires constatée par le Conseil d'administration le 2 septembre 2014.	2 621 963	2 621 963
Emission d'actions nouvelles en raison de la conversion d'obligations convertibles en actions constatée par le Conseil d'administration en date du 10 février 2015.	6 151	6 151
Réduction du capital social le 9 avril 2015 pour le ramener de 29 982 555 euros à 2 998 255,50 euros par réduction de la valeur nominale de l'action passant de 1 euro à 0,10 euro.		-26 984 300
Emission d'actions nouvelles en raison d'une augmentation de capital avec maintien du DPS des actionnaires constatée le 16 juin 2015.	345 000 000	34 500 000
Au 30 juin 2015	374 982 555	37 498 256

La variation de capital social d'un montant net de 10,1 millions d'euros au titre de l'exercice s'explique par une :

- augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 2,6 millions d'euros (2 621 963 actions nouvelles à un prix unitaire de un euro) par compensation de créances en comptes courants d'actionnaires constatée le 2 septembre 2014 et, certains porteurs d'Obligations convertibles en actions « OCA » ont exercé leur droit à l'attribution d'actions entraînant la création de 6 151 actions constaté le 10 février 2015 (6 milliers d'euros) ;
- une réduction de la valeur nominale des titres de - 0,9 euro (passage de 1 euro à 0,1 euro) soit un montant global de 27 millions d'euros imputé sur le report à nouveau débiteur ; et
- une augmentation de capital de 34,5 millions d'euros, constatée par décision du 16 juin 2015 donnant lieu à l'émission de 345 millions de titres à 0,1 euro par action réalisée de la manière suivante :
 - 260 295 100 actions souscrites à titre irréductible ;
 - 39 704 900 actions souscrites à titre réductible ;
 - 45 000 000 actions souscrites dans le cadre de la mise en œuvre par le Conseil de l'option de sur-allocation.

Autres titres donnant accès au capital


Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2015, récapitule les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	3/10/06
Nombre de titres autorisés	340 000
Date du conseil d'administration	8/11/06
Nombre de titres attribués au 30/06/2015	337 500
Nombre de bénéficiaires	37
Dont dirigeants	0
Prix de souscription	15,66€, 15,38€, 5,83€, 4,16€, 3,15€
Conditions d'exercice	1/3 par année de présence ou en fonction d'objectifs de résultats et de chiffre d'affaires
Droits acquis au 30/06/2015	125 333
Titres souscrits au 30/06/2015	0
Titres potentiels maximum*	81 667

* Tenant compte des options perdues ou annulées

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2015, récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	28/07/2010	29/11/2012	10/12/2013
Nombre de titres autorisés	500 000	900 000	500 000
Date du conseil d'administration	4/11/10	25/07/13	27/06/14
Nombre de titres attribués au 30/06/2015	374 500	900 000	390 000
Nombre de bénéficiaires	16	5	81
Dont dirigeants	0	5	1
Période d'acquisition	2 à 4 ans	2 à 4 ans	2 à 4 ans
Conditions d'acquisition	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse	En fonction d'objectifs opérationnels ou de cours de bourse	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse
Droits acquis au 30/06/2015	118 250	240 000	51 000
Actions émises au 30/06/2015	118 250	0	0
Titres potentiels maximum*	245 000	640 000	372 000

* Tenant compte des actions gratuites perdues ou annulées

Ainsi, en supposant que tous les droits rattachés aux options, aux actions gratuites, aux bons de souscription d'actions autorisés et aux obligations convertibles deviennent exerçables et soient exercés, le capital social d'Avanquest serait augmenté d'un montant de 133 866,7 euros.

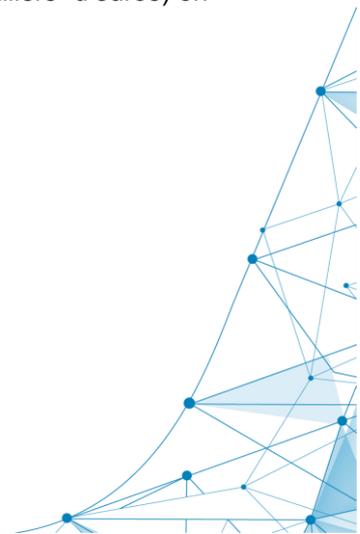
Le capital social serait ainsi porté de 37 498 255,5 euros à 37 632 122,20 euros soit une augmentation de 0,36 % étalée dans le temps entre 2015 et 2018. Il est cependant nécessaire de noter que 81 % des actions gratuites ne seront attribuées de façon définitive que si certains objectifs de croissance de cours de bourse ou d'objectifs de rentabilité sont atteints.

Variation des capitaux propres

En €000	
Capitaux propres au 30/06/2014	7 015
Résultat de l'exercice	(27)
Augmentation du capital et primes d'émission	37 150
Provisions réglementées	4
Capitaux propres au 30/06/2015	44 142

La variation des capitaux propres de 37 127 milliers d'euros s'explique de la manière suivante :

- L'augmentation de capital social d'un montant net de 10 143,8 milliers d'euros au titre de l'exercice (30.06.2015 : 37 498,3 milliers d'euros contre 30.06.2014 : 27 354,4 milliers d'euros) s'explique par :
 - une augmentation de capital le 12/09/2014 avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 2 621,9 milliers d'euros (2 621 963 actions nouvelles à un prix unitaire de un euro) libérée par compensation de créances en comptes courants d'actionnaires et le 10/02/2015 de 6 milliers d'euros (certains porteurs d'OCA ont exercé leur droit à l'attribution d'actions entraînant la création de 6 151 actions) ; et
 - une réduction de la valeur nominale des titres de - 0,9 euro (passage de 1 euro à 0,1 euro) soit un montant global de 26 984,3 milliers d'euros imputé sur le report à nouveau débiteur ;
 - une augmentation de capital de 34 500 milliers d'euros, le 24 juin 2015 correspondant à l'émission de 345 millions de titres à 0,1 euro par action.
- La hausse des primes d'émission de 22,1 milliers d'euros (30.06.2015 : 124 161,7 milliers d'euros contre 30.06.2014 : 124 139 ,6 milliers d'euros) relative à la conversion des 6 151 obligations convertibles ;
- La baisse du report à nouveau de 26 984,3 milliers d'euros liée à la réduction de capital (30.06.2015 : -122 006,9 milliers d'euros contre 30.06.2014 : -148 991,3 milliers d'euros) en tenant compte de l'affectation de la perte 2013-2014 en report à nouveau ;
- Le résultat de l'exercice est une perte de 27,2 milliers d'euros ;
- L'augmentation des provisions réglementées de 3,8 milliers d'euros.



Note 4.2. Provisions

En €000	Provisions 30/06/14	Dot° expl°	Dot° Fin.	Dot° Exc.	Rep. Expl°	Rep. Fin.	Rep. Exc.	Util°	Provisions 30/06/2015
Provisions pour risques de change	1 108		634			1 108		457	634
Autres provisions pour risques (1)	1 361	36		757	4		707	711	1 443
Total	2 469	36	634	757	4	1 108	707	1 168	2 077

(1) Les autres provisions sont constituées de provisions pour frais de restructuration (934 milliers euros dont 493 milliers euros pour locaux inoccupés) et pour risque lié à des avances sur royalties (387 milliers euros). Un litige aux Etats-Unis, de type « Class Action », ne présente pas de risque significatif, ce risque étant couvert par les polices d'assurances du Groupe.

Note 4.3. Dettes financières

Conformément au plan de restructuration financière approuvé par les actionnaires lors de l'assemblée Générale du 29 Avril 2015, le Groupe, après négociation avec l'ensemble des établissements financiers finançant la société mère, a procédé le 17 juin 2015 au remboursement de son endettement :

- remboursement accepté par les prêteurs d'une somme forfaitaire de 6 631 milliers d'euros aux créanciers bancaires ;
- remboursement d'une somme forfaitaire de 635 milliers d'euros à BPI France Participations au titre de son compte courant d'actionnaire.

La société a enregistré d'une part, un produit de 8 231 milliers d'euros lié à l'abandon du solde de la dette bancaire et d'autre part, un produit de 2 426 milliers d'euros lié à l'abandon du compte courant d'actionnaire.

La Société conserve en France une dette bancaire de 1 600 milliers d'euros remboursable soit par anticipation, lors de l'encaissement du prix différé d'Arvix prévu en novembre 2015 ou *in fine* au 1er mai 2019 et portant intérêt trimestriellement, au taux Euribor 3 mois majoré de 2% l'an. Cette somme de 1 600 milliers d'euros a déjà été versée sur un compte séquestre ouvert à la Caisse des dépôts et consignations « CDC » de sorte que ce remboursement n'affectera pas négativement la trésorerie.

En €000	Total	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	-			
Emprunts lignes de crédit	1600	1600		
Autres dettes financières	1322	1322		
Concours bancaires courants	-			
Instruments financiers passifs	-	-		
Intérêts courus non échus	64	64		
Total	2 986	2 986	-	-

Obligations convertibles

Au 30 juin 2015, il n'existe plus aucune obligation convertible.

- La société a procédé le 16 février 2015 au remboursement au marché des OCA pour 1 276 milliers d'euros ;
- 6 151 obligations convertibles ont été converties en actions pour un montant de 28,3 milliers d'euros ;
- Les sommes dues à la BPI Participations au titre du remboursement de ses OCA, soit un montant total de 3 061 milliers d'euros (comprenant 2 887 milliers d'euros en principal et 175 milliers d'euros en intérêts), ne lui ont pas été versées en numéraire et ont été créditées au compte courant d'actionnaire bloqué ouvert à son nom. La société a remboursé le 17 juin 2015 à BPI Participations un montant forfaitaire de 635 milliers d'euros, le solde de la créance en compte courant BPI France soit 2 426 milliers d'euros a été abandonné.

Lignes de crédit

Compte tenu de la restructuration de l'endettement, les lignes de crédit mises en place en 2006, 2009, 2010 et 2011 par Avanquest SA d'un montant de 17,1 millions d'euros au 30 juin 2014 ont été ramenées à 1,6 million d'euros au 30 juin 2015 et il n'existe plus de ligne de crédit en devises étrangères. Le montant des intérêts courus et non échus s'élève à 0,1 millions d'euros.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières de 1322 milliers d'euros sont composées du solde du prêt Oséo innovation pour un montant de 383 milliers d'euros et de comptes courants pour un montant de 939 milliers d'euros (dont 900 milliers d'euros avec la filiale Avanquest Software Publishing UK).

Note 4.4. Echéance des dettes

Le montant des dettes à moins d'un an s'élève à 2 090 milliers d'euros et il n'y a plus de dettes à plus d'un an sous réserve que le paiement différé Arvix soit versé. Dans le cas contraire, la dette est intégralement remboursable le 1 mai 2019.

Note 4.5. Risque de change

L'exposition du Groupe au risque de change porte principalement sur les comptes courants en devises étrangères et sur les ventes négociées avec les clients en dollars des Etats-Unis et en livres en Angleterre diminuées des dépenses et d'éventuels investissements ou remboursement d'emprunts dans cette monnaie.

La société peut bénéficier de lignes de couverture du risque de change. Chaque année lors de l'établissement du budget, la société peut avoir recours à des instruments de couverture, constitués principalement de ventes à terme destinées à couvrir au minimum le cours budget.

Le taux de change du dollar a connu une forte variation ces derniers mois impactant significativement le niveau du chiffre d'affaires du Groupe et les gains de change latents sur les comptes-courants inter-compagnies enregistrés en produits financiers.

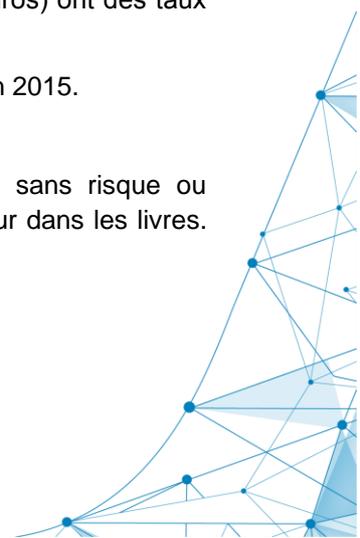
Note 4.6. Risque de taux d'intérêts

Au 30 juin 2015, les emprunts bancaires contractés par Avanquest SA (1,6 million d'euros) ont des taux d'intérêt basés sur l'Euribor 3 mois, majoré de 2% l'an.

La société n'a plus recours à des instruments financiers de couverture de taux au 30 juin 2015.

Note 4.7. Risque sur les actions

La trésorerie de la société est investie essentiellement en placements monétaires sans risque ou monétaires dynamiques dont la valeur de réalisation est quasiment identique à la valeur dans les livres.



De même, le portefeuille d'actions propres de la société Avanquest SA, soit 123 474 actions au 30 juin 2015, est réduit. En conséquence, la Société n'est exposée à aucun risque significatif sur actions.

Note 4.8. Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

Après la réalisation du plan de restructuration financière et de la recapitalisation effectuée le 16 juin 2015 (endettement financier groupe ramené au 30 juin 2015 à 6,6 millions d'euros et augmentation de capital de 34,5 millions d'euros), la société Avanquest SA dispose d'une trésorerie positive de 25,6 millions d'euros en date du 30 juin 2015 et possède la structure financière et le financement nécessaires à l'accélération de sa stratégie de croissance.

Dans le cadre de la revue du risque de liquidité et de l'application du principe de continuité d'exploitation, le management a établi des prévisions de trésorerie à horizon 12 mois en lien avec les budgets et plans et considère être en mesure d'assurer le financement de son activité et de faire face à ses échéances à venir. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer, parfois de manière significative, des données prévisionnelles.

Note 4.9. Détail des charges à payer

En €000	Au 30/06/15
Emprunts & dettes financières	
• Intérêts courus	104
Fournisseurs & comptes rattachés	
• Factures à recevoir	850
• Dettes fiscales & sociales	1 041
Autres dettes	1 837
Total	3 832

Note 4.10. Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

NATURE DES ECARTS En €000	Montant Actif - Perte latente	Compensé par couverture de change	Provision pour perte de change	Montant Passif – Gain latent
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières	247		247	
Sur créances	26		26	2 386
Sur dettes financières	12		12	0
Sur dettes d'exploitation	349		349	2
Sur dettes sur immobilisations			0	5
TOTAL	634		634	2 393

Le montant des gains latents sur créances s'explique principalement par les avances de trésorerie de 2113 milliers d'euros faites en dollars à sa filiale Avanquest North America, avec un impact de change favorable du dollar par rapport à l'euro, pour financer ses investissements de l'activité Impression Digitale

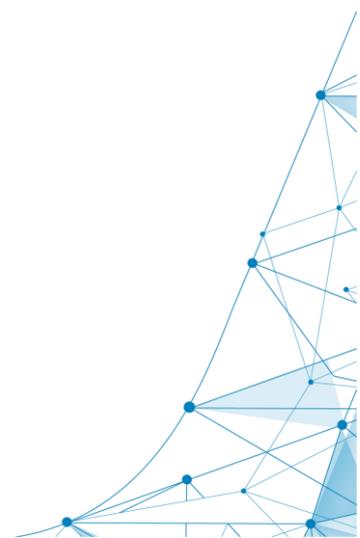
et myDevices. Ce gain latent n'est pas à court terme dans la mesure où les prévisions de trésorerie de la filiale ne prévoient pas le remboursement de ce compte courant à moins d'un an.

Note 4.11. Transfert de charges

Les transferts de charges correspondent aux charges supportées par Avanquest pour le compte de ses filiales et refacturées à l'euro dans le cadre de son exploitation.

Note 4.12. Autres dettes

Le montant des autres dettes comprend essentiellement les royalties à payer (1 021 milliers d'euros), les retours liés aux activités de négoce (430 milliers d'euros) et les remises de fin d'année « RFA » (261 milliers d'euros).



Note 5. Notes sur le compte de résultat
Note 5.1. Chiffre d'affaires

REPARTITION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	MONTANT
En €000	
France	7 659
Etats Unis	1 023
Grande Bretagne	3 622
Allemagne	268
Autres pays d'Europe	4 389
Autres pays	9 780
TOTAL	26 741

REPARTITION PAR ACTIVITE	MONTANT
En €000	
Logiciels	21 770
Refacturation aux filiales	4 631
Divers	340
TOTAL	26 741

Note 5.2. Analyse du résultat financier

Le résultat financier présente une perte de 1 695 milliers d'euros contre un résultat négatif de 24 659 milliers d'euros l'exercice précédent.

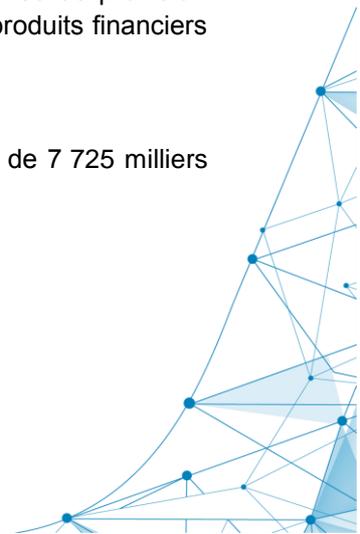
L'impact du cours du dollar au 30/06/2015 (1 USD = 0,89373 contre 0,73217 au 30/06/2014) joue favorablement dans les comptes d'Avanquest. La provision pour perte de change se traduit comptablement par une variation positive de 473 milliers d'euros.

L'autre élément favorable est la baisse de taux Euribor, indice servant au calcul des intérêts des prêts bancaires. Le gain représente 62 milliers d'euros. Le remboursement de l'emprunt obligataire convertible mi-février 2015 a également permis de diminuer les intérêts d'un montant de 55 milliers euros.

Le résultat financier de l'exercice est principalement composé de charges d'intérêts financiers pour 692 milliers d'euros, de provision de compte courant pour 2 400 milliers d'euros (dépréciation du compte courant de EMME SAS qui détient les titres de participation d'Avanquest Software Publishing UK et voir le principe comptable décrit en 2.1.3), du résultat de change net des dotations et reprise de provision pour pertes de change, l'encaissement de dividendes pour 250 milliers d'euros et des produits financiers liés à des participations pour 847 milliers d'euros.

Note 5.3. Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel affiche un bénéfice de 2 899 milliers d'euros contre une perte de 7 725 milliers d'euros l'exercice précédent.



Ce résultat s'explique principalement par l'abandon des prêts bancaires à hauteur de 8 231 milliers d'euros et du compte courant de BPI France d'un montant de 2 426 milliers d'euros dans le cadre de la restructuration de la dette financière.

Parallèlement des charges exceptionnelles ont été enregistrées pour une valeur de 6 866 milliers d'euros, se décomposant principalement de frais internes et externes d'augmentation de capital (3 988 milliers d'euros), de frais de cession de filiales (419 milliers d'euros), en d'un abandon de créance en faveur d'Avanquest North America (708 milliers d'euros) avec clause de retour à meilleure fortune, de frais de restructuration financière (745 milliers d'euros) et de frais de restructuration opérationnelle (785 milliers d'euros).

Les deux sociétés dissoutes Avanquest Canada et Avanquest Italia étaient totalement provisionnées et n'ont aucun impact significatif dans le résultat. En revanche les deux sociétés cédées Emme SA et ProcessFlows dégagent une moins-value nette de 699 milliers d'euros (Emme + 419 milliers d'euros et ProcessFlows Ltd UK - 1 118 milliers d'euros).

La société Avanquest SA a cédé ProcessFlows Ltd UK le 29 mai 2015 pour un prix de 4,35 millions d'euros, susceptible d'être majoré de 2,0 millions d'euros si certains objectifs sont atteints. Ce prix a été jugé équitable par le cabinet Crowe Horwath nommé en qualité d'expert indépendant, qui a conclu à une valeur de ProcessFlows de 5,1 millions d'euros dans un rapport du 19 mai 2015.

Cette opération s'est effectuée alors que les perspectives de rentabilité de ProcessFlows ont été revues à la baisse suite à l'apparition d'une menace liée à un changement intervenu chez l'un de ses principaux fournisseurs. Le principe de cette cession dans les meilleures conditions pour le Groupe a été autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Compte tenu du contexte et de la volonté du management de se désengager des activités non stratégiques pour financer sa stratégie de croissance, le Groupe a accepté cette offre du management de cette filiale.

Note 6. Notes sur les engagements hors bilan

Note 6.1. Clauses de complément de prix sur les acquisitions et participations

Aucune clause de complément de prix n'est applicable sur les acquisitions effectuées lors des exercices précédents.

Note 6.2. Engagement de garanties données

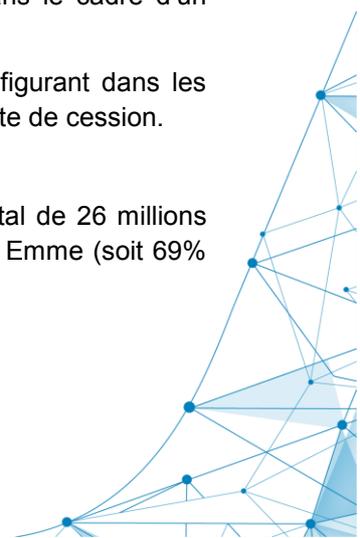
Avanquest a apporté sa garantie à la banque américaine pour le montant de la ligne de crédit (4.5 millions de dollars) accordée à sa filiale Avanquest North America et aussi à la Banque Cathay pour le nouveau prêt de 2 millions de dollars contracté le 20 mai 2015. La société a également garanti les engagements de sa filiale allemande vis-à-vis d'un de ses fournisseurs pour un montant maximum de 0,5 million d'euros et de sa filiale anglaise vis-à-vis d'une banque pour un montant maximum de 0,4 million de livres dans le cadre d'une ligne de crédit.

Les dirigeants de la filiale américaine Roger Bloxberg et Todd Helfstein bénéficient depuis le 8 novembre 2012 d'une option d'acquérir chacun 10% de l'activité Mobile to Print US à un prix égal à deux fois l'investissement du groupe en capital et en frais de recherche et développement dans le cadre d'un potentiel spin-off de cette activité

Par ailleurs Avanquest a accordé une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de Carteland au 31 décembre 2013 et sur les éléments d'actifs d'Arvix à la date de cession.

Note 6.3. Nantissements donnés

Dans le cadre de l'obtention en 2006 de la ligne de crédit confirmée d'un montant total de 26 millions d'euros, Avanquest a nanti auprès d'une des banques 1.733.839 actions de la société Emme (soit 69%



des titres détenus dans cette filiale). A l'occasion de la cession d'Emme SA, Avanquest SA a obtenu la main levée des nantissements afin de pouvoir céder ses actions

Dans le cadre de l'obtention en 2009 de la ligne de crédit confirmée d'un montant total de 7 millions d'euros (la « Ligne SG/LCL/Arkéa Banque 2009 »), Avanquest a (i) nanti auprès des banques Société Générale, LCL, et Arkéa Banque le fonds de commerce de ses activités françaises et (ii) contracté une garantie auprès de BPI Financement à hauteur de 75% du principal.

Dans le cadre de l'obtention en 2011 d'un prêt d'un montant total de 2,9 millions d'euros destiné à refinancer les emprunts de Micro Application, Avanquest a nanti auprès de certaines banques le fonds de commerce de ses activités françaises.

Dans le cadre du Plan de Restructuration financière de la Société, les créanciers de celle-ci ont accepté de lever, le 17 juin 2015, parallèlement au remboursement de son endettement, toutes les sûretés et garanties détenues par ces créanciers, à l'exception de celles attachées à la ligne SG/LCL/Arkéa expressément maintenues jusqu'au remboursement intégral de cette ligne de crédit.

Note 6.4. Engagement en matière de crédit-bail

Avanquest n'a pas d'engagement en matière de crédit-bail.

Note 6.5. Indemnités de départ à la retraite

A leur départ à la retraite, certains salariés de la société doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. Le montant des engagements de retraite calculé selon la méthode prospective s'élève à 376 milliers d'euros. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	2,06%
Age de départ en retraite :	65 ans
Taux d'inflation annuel :	0,00%
Augmentation des salaires :	0 à 4% suivant l'âge

Compte tenu de la faible moyenne d'âge du personnel, la politique du Groupe est de ne pas constituer de provision au titre des droits théoriquement acquis mais de prendre en charge le coût de départ en retraite effectif des salariés au cours de l'exercice.

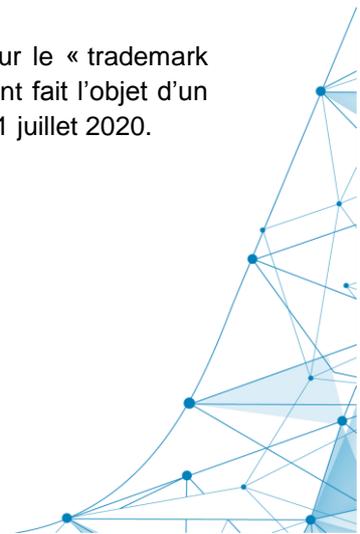
Note 6.6. Engagement de garanties reçus

Les actionnaires de la société Micro Application Europe ont délivré au bénéfice de la société Avanquest une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société et ses filiales au 11 février 2011.

Les actionnaires de la société PC Helpsoft ont délivré au bénéfice de la société Avanquest une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société au 31 mars 2011.

Le complément de prix de 2 millions d'euros lié à la vente de ProcessFlows, n'a pas été intégré en comptabilité dans le calcul de la moins-value et sera enregistré en produit le cas échéant si cela se réalise.

Les royalties facturées à Avanquest North America dans le cadre de la convention sur le « trademark licence agreement » pour un montant de 792 553\$, au titre de l'exercice 2014-2015, ont fait l'objet d'un abandon de créances avec une clause de retour à meilleure fortune applicable avant le 1 juillet 2020.



Note 7. Autres informations
Note 7.1. Effectif de l'entreprise

L'effectif moyen sur l'exercice s'établit à 86 personnes contre 96 en 2013/2014 en raison d'un contexte économique difficile. La répartition par catégorie s'établit comme suit :

Employés	17
Ingénieurs et cadres	67
Dirigeants	2
Total	86

Note 7.2. Droit individuel de formation (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle a fait disparaître le droit individuel à la formation (DIF) à compter du 31/12/2014. Les heures acquises sont utilisables dans le cadre d'un compte personnel de formation à partir du 1er janvier 2015. Une attestation d'heures de DIF au 31/12/14 a été remise à chaque salarié pour qu'il s'inscrive sur le site dédié de l'Administration.

Note 7.3. Rémunération allouée aux membres des organes de direction

Le montant global des rémunérations, avantages en nature et honoraires versés aux membres des organes de Direction et d'administration de la société Avanquest SA au titre de leurs mandats s'élève à 2 063 milliers d'euros.

Il a été versé une somme de 79 milliers d'euros au titre des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice.

Note 7.4. Transactions avec les parties liées

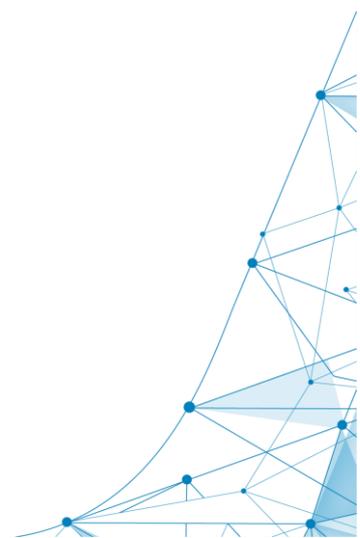
En dehors des rémunérations versées aux membres des organes de Direction et d'administration et des engagements hors bilan, il n'existe pas de transaction avec les parties liées en cours à la date d'arrêté des comptes ou ayant eu des effets sur l'exercice qui présentent une importance significative et qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché, à l'exception d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au bénéfice de la filiale Avanquest North America (d'un montant de 708 K\$).

Note 7.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 299 milliers d'euros pour les missions de contrôle légal des comptes.

Note 7.6. Informations concernant les entreprises liées et avec lesquelles la société a un lien de participation

En € 000 au 30/06/15	Liées	Participation
Immobilisations financières nettes	8 481	147
Créances nettes	18 444	
Dettes	4 046	1
Produits financiers	847	11
Charges financières	1 134	



Note 7.7. Tableau des filiales et participations

Dénomination - Siège Social	Capital social	Capitaux propres hors capital social et avant résultat	Quote-part Dividendes	Val.brute Titres Val. Nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires	Résultat
Unités en €							
FILIALES (50% et plus)							
AVANQUEST AMERICA Inc.* 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington DE 19808 - USA	24 395 128 ¹	33 924 257 ¹	100%	59 824 459 3 530 692	16 760 964 0	55 344 504 ²	-4 884 119 ²
AVANQUEST DEUTSCHLAND Lochhamer Str.9 -82152 Planegg b. München - Allemagne	66 000	-2 721 293	100%	4 456 537 0	0	4 053 952	-166 760
AVANQUEST IBERICA C/Peru, 6 Edificios Twin Golf Bolque B, Oficina 4, 2° Pl	10 000	-1 088 569	100%	10 000 0	0 0	0	0
EMME SAS** 91 Bd National 92257 La Garenne-Colombes Cedex, France	241 319	-7 720 094	100%	10 000 10 000	1 943 160 -	8 464 999	- 2 091 492
AVANQUEST UK Sheridan House 40-43 Jewry Street - Royaume Uni	63 256 ³	-1 038 057 ³	100%	1 518 967 0	0 0	3 670 498 ⁴	951 871 ⁴
PC HELPSOFT Labs Inc. Stevenson Luchies & Legh 300 – 848 Courtney Street V8W 1C4 Victoria, British Columbia, Canada	14 ⁵	-238 790 ⁵	100%	876 748 876 748	0 0	1 459 539 ⁶	- 230 672 ⁶
PARTICIPATIONS							
ANTVOICE SAS 28, rue du sentier 75002 Paris - France	ND	ND	28%	148 000 0	0 0	ND	ND
MEDIACLIP Inc. 30 rue de Serres Terrebonne, J6Y 1W3 - Canada	ND	ND	22%	741 320 146 842	169 369 0	ND	ND

¹ 1 USD = 0,89373€

² 1 USD = 0,82996€

³ 1 GBP = 1,40568€

⁴ 1 GBP = 1,31464€

⁵ 1 CAD = 0,72260€

⁶ 1 CAD = 0,71036€

* Données consolidées intégrant les sociétés Avanquest North America Inc , Planet Art UK et Avanquest China. Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

** Données consolidées intégrant les sociétés Emme SAS, Avanquest Publishing Ltd, et Emme GmbH, Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

ND : non disponible

Avanquest S.A est l'entité consolidante du Groupe Avanquest.

Note 7.8. Impôts

INTEGRATION FISCALE

Avanquest a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2006. Elle est la tête du Groupe fiscal. Le périmètre d'intégration a été étendu au 1^{er} avril 2008, au 1^{er} juillet 2011 et au 1^{er} juillet 2012 puis restreint au 1^{er} juillet 2013 compte tenu des TUP de Micro Application et d'Anten. La dernière société intégrée Emme SA a été cédée en mars 2015. Par conséquent, la sortie de toutes les sociétés membres entraîne la disparition du Groupe.

ALLEGEMENT OU ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

En €000	Au 30/06/15	IS et contributions correspondantes*
Organic	67	22
Provision avance royalties	375	125
Provision pour restructuration	335	112
Ecart conversion passif	2 393	798
Amortissements dérogatoires	-60	-20
Coût d'acquisition	2	1
Déficit reportable	47 043	15 681
Allègement net	50 155	16 719

- Taux d'IS retenu : 33 1/3 %

CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

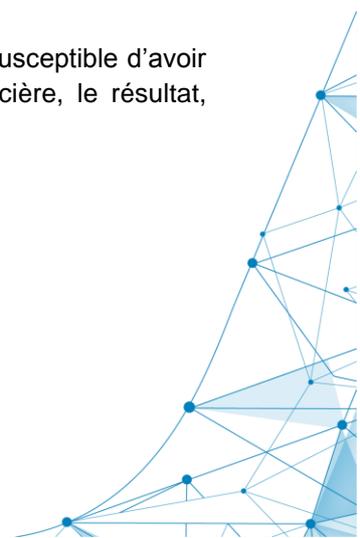
Avanquest a enregistré d'un crédit d'impôt recherche pour 210 milliers d'euros au titre de l'année calendaire 2014.

CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI

Avanquest a enregistré au titre de l'année calendaire 2014 d'un CICE de 103 milliers d'euros, enregistré en déduction des charges de personnel. Le CICE sera utilisé par la société conformément aux dispositions des textes en vigueur, à savoir : le financement des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, et la reconstitution du fonds de roulement.

Note 7.9. Procès et litiges

A la connaissance de la société il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.



Note 7.10. Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille

Type de valeurs mobilières	Quantité au 30/06/15	Valeur totale d'achat en €000	Valeur en €000 au 30/06/15
Actions propres – Contrat de liquidité	123 474	48	14
TOTAL	123 474	48	14

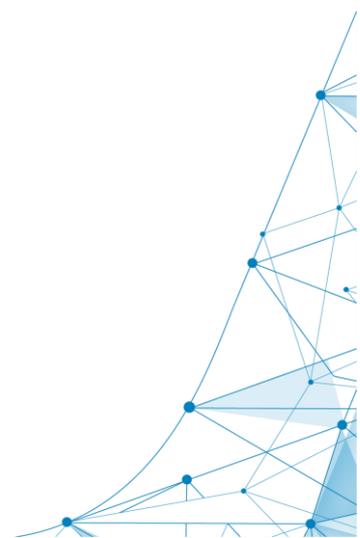
Le nombre d'actions propres acquises entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015 dans le cadre du programme de rachat d'actions propres s'élève à 257 650 actions pour 221 608 actions cédées.

Note 8. Événements postérieurs à la clôture

Compte tenu du changement de répartition actionnariale, certains administrateurs historiques de la Société ont fait part de leur souhait de voir le Conseil d'administration renouvelé afin d'accompagner plus efficacement le Groupe Avanquest dans le déploiement de sa nouvelle stratégie. Le Conseil d'administration a donc pris acte des démissions de Mesdames Ariane Gorin et Amélie Faure ainsi que Monsieur Roger Tondeur et coopté, en remplacement de ces anciens administrateurs et ce, pour la durée de leur mandat restant à courir, Mesdames Marie-Christine Levet et Luisa Munaretto. Par ailleurs Messieurs Marc Goldberg et Frédéric Paul ont également été cooptés en tant que nouveaux administrateurs. Monsieur Roger Tondeur n'a pas été remplacé.

Ces cooptations, ainsi que celle de Pierre Cesarini, seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra le 30 novembre 2015.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 8 octobre 2015 a constaté une augmentation de capital de 24 000 euros consécutive à l'attribution de 240 000 actions gratuites au profit de Monsieur Thierry Bonnefoi par une décision du Conseil d'administration du 6 novembre 2014, donnant lieu à l'émission de 240 000 actions nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale.



3.5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels au 30 juin 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Avanquest, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Des comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 8 octobre 2015. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 30 octobre 2015.

Ces comptes annuels ont été modifiés par votre conseil d'administration du 20 novembre 2015 au titre de l'information présentée en note 7.3 de l'annexe relative à la rémunération des organes de direction. En outre, votre conseil d'administration dans sa réunion du 20 novembre 2015 a modifié l'information présentée dans le rapport de gestion au paragraphe 4.2 .2.2 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 30 octobre 2015.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes modifiés.

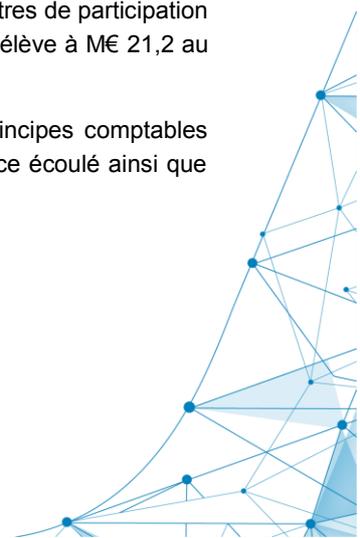
I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme indiqué dans la note 5.2 de l'annexe, votre société a enregistré au cours de l'exercice une provision pour dépréciation des créances détenues envers sa filiale Emme S.A.S. en application des principes décrits dans la note 2.1.3. La note 2.1.1, précise, quant à elle, les modalités de revue de la valeur nette comptable des frais de développement activés testés dans le cadre du test d'impairment des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils se rattachent. Cet impairment test a été réalisé sur la base d'hypothèses budgétaires et de plans à horizon trois ans révisés par rapport aux hypothèses retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2014.

Dans notre rapport du 2 février 2015 concernant l'exercice clos le 30 juin 2014, nous avons formulé une réserve relative à l'impossibilité d'apprécier les hypothèses de croissance et de rentabilité et le taux d'actualisation forfaitaire retenus par le management dans le cadre de la mise en œuvre du test d'impairment des titres de participation et des frais de développement activés. Pour les mêmes raisons, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier ni le montant des dépréciations enregistrées au cours de l'exercice à hauteur de M€ 2,4 ni la valeur nette des titres de participation et des créances rattachées des filiales Avanquest UK, Avanquest America et Emme S.A.S. qui s'élève à M€ 21,2 au 30 juin 2015, ni la valeur nette des frais de développement activés qui s'élève à M€ 2,4.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La note 2.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 20 novembre 2015

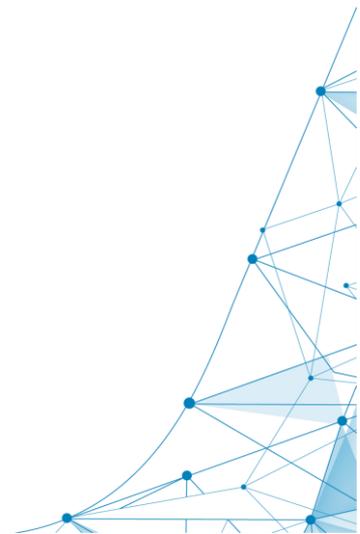
Les Commissaires aux Comptes

APLITEC

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Laot

Franck Sebag



4. RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30/06/2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Les rapports émis par les commissaires aux comptes sont à votre disposition, notamment les rapports de certification des comptes sociaux et consolidés et le rapport spécial sur les conventions réglementées. Nous sommes également à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, ainsi que conformément aux dispositions de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et de compétence accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce et le tableau indiquant la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

4.1. INFORMATIONS SUR LA VIE ECONOMIQUE DE LA SOCIETE

4.1.1. Groupe Avanquest

4.1.1.1. Activité de l'exercice 2014-2015

Acteur global de l'Internet, Avanquest fait partie des quelques groupes français de ce secteur à réaliser plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires⁷, dont plus de la moitié aux États-Unis. Sous l'impulsion de son nouveau PDG, Pierre Cesarini, Avanquest dispose aujourd'hui d'une situation financière saine (trésorerie disponible de 30,5 millions d'euros au 30 juin 2015 et 1,6 million d'euros de dettes dans le cadre de la restructuration financière) pour mettre en place et accélérer sa nouvelle stratégie recentrée sur trois domaines d'activités – l'impression digitale à travers sa nouvelle division PlanetArt, la gestion de l'internet des objets via sa division myDevices et enfin son activité d'e-commerce via sa division Avanquest Software :

- PlanetArt : leader mondial de l'impression sur mobile notamment à travers son offre FreePrints – la solution la moins chère et la plus simple au monde pour imprimer ses photos de son smartphone.
- myDevices : plateforme globale de gestion de l'Internet des Objets (IoT), permettant aux grandes entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, de développer et de déployer rapidement une solution IoT pour leurs clients.
- Avanquest Software : 1er distributeur mondial de logiciels tierces parties. Avanquest Software vend tous les ans plus d'un million de logiciels via ses sites web et points de vente à travers le monde.

Le Groupe a effectué sa restructuration financière et la simplification de son organisation, et d'autre part poursuivi la mise en place de sa stratégie de développement dans des marchés à forte croissance, avec des résultats concrets sur l'exercice 2014-2015.

Faits marquants

Le Groupe a réalisé avec succès sa restructuration financière et sa réorganisation dont vous trouverez l'ensemble des détails dans les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe a également cédé plusieurs participations non stratégiques :

- La cession, le 31 octobre 2014, de l'intégralité des actifs de sa filiale Arvix LLC, celle-ci étant jusqu'alors détenue à 50% par Avanquest North America Inc. et à 50% par des tiers ;
- La cession de l'intégralité des titres de participation de Edition Multimédia Electroniques (« EMME SA »), détenue à 97,54 %, à Financière de Participation Industrielle, l'activité et les actifs d'EMME SA ayant été rétrocédés à une filiale du groupe Avanquest nouvellement constituée, EMME SAS, le 31 mars 2015 ;
- La cession, le 29 mai 2015, de l'intégralité du capital de ProcessFlows Ltd (UK) à ses managers.

L'impact de ces opérations sur l'exercice 2014-2015 est une plus-value nette de frais de 3,9 millions d'euros comprenant des plus-values de 7,4 millions d'euros sur la cession d'Arvix (plus-values des minoritaires incluses dans le résultat du Groupe par intégration globale) et de 0,6 million d'euros sur la cession de Emme, et une moins-value de 4,1 millions d'euros sur la cession de ProcessFlows.

⁷ Avant retraitement IFRS 5

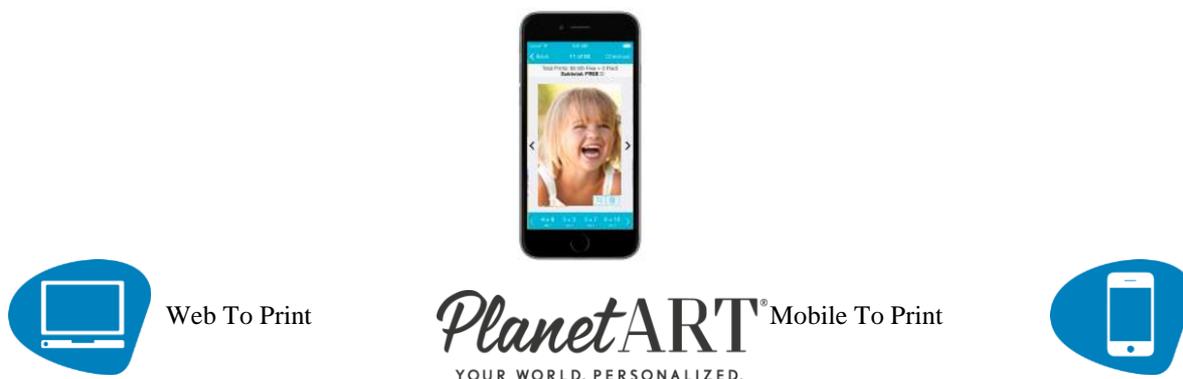
Dans le prolongement de ces opérations, le Groupe a également simplifié son organigramme juridique avec la dissolution d'Avanquest Italia et de Logiciel Avanquest Canada Inc, sociétés qui n'avaient plus d'activité. La filiale Emme Deutschland est actuellement en cours de dissolution.

En parallèle, le Groupe a poursuivi son repositionnement stratégique en concentrant ses investissements sur l'impression digitale (PlanetArt) et sur la gestion de l'internet des objets (myDevices), marchés en forte croissance.

PlanetART

YOUR WORLD. PERSONALIZED.

Sur le marché de l'impression digitale, Avanquest se donne pour mission de transformer toutes les photos de ses clients en objets personnalisés de qualité et au meilleur prix. Sa division PlanetArt regroupe deux grandes activités complémentaires : le Web To Print et le Mobile To Print.

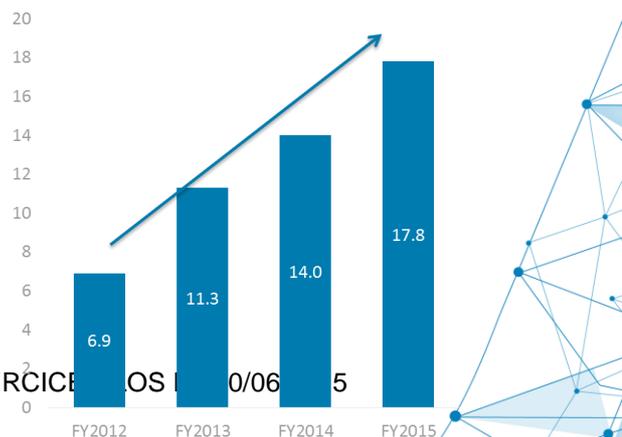


Web To Print

L'activité Web To Print s'effectue au travers de 5 sites web dédiés à différents types d'objets personnalisables :

- SimplytoImpress ;
- PhotoAffections ;
- CanvasWorld ;
- MyCustomCase ;
- Clarabella.

Evolution du chiffre d'affaires
Web To Print (en M€)



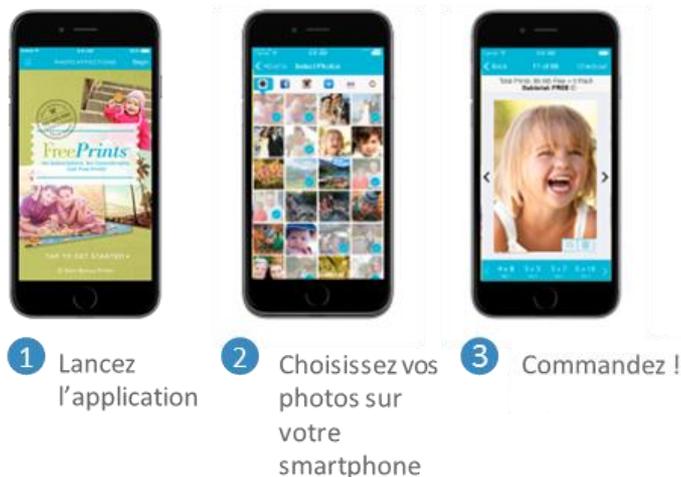
On constate sur ces activités, principalement situées aux USA une croissance forte. Ce marché mature et consolidé, où sont en compétition des sociétés comme Shutterfly, Photobox ou Vistaprint, continue de croître et offre des perspectives intéressantes.

Avanquest a décidé d'investir en marketing en acquisition de clients pour croître plus vite que le marché.

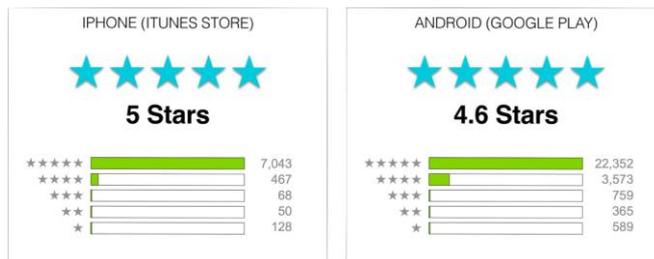
Mobile To Print

Avanquest a été le précurseur du « Mobile to Print » qui consiste à imprimer des photos de son smartphone de la façon la plus simple et au meilleur prix. Depuis son lancement, FreePrints est aujourd'hui la solution la plus appréciée, la plus rapide et la moins chère au monde pour imprimer ses photos !

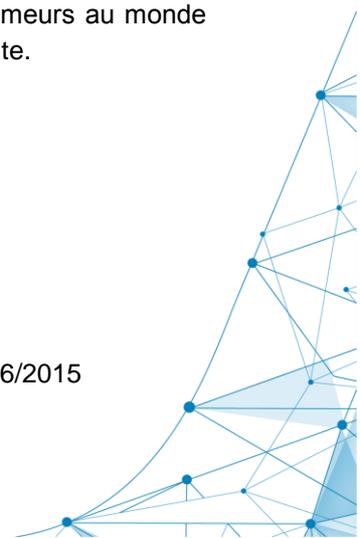
FreePrints se révèle d'une facilité déconcertante pour imprimer ses photos avec seulement 3 étapes pour obtenir des photos de qualité chez soi :



On peut également noter que les efforts portés sur la qualité du produit donnent de très bons résultats, FreePrints étant d'après Suite48Analytics la solution la mieux notée parmi 137 applications dans le domaine de l'image. Ce classement permet de garantir un très bon positionnement et la meilleure visibilité sur les « app stores ».



Il est clair que l'univers du mobile et de l'image offrent des opportunités majeures sur un marché en très forte croissance. Aujourd'hui, Avanquest peut se targuer d'être l'un des premiers imprimeurs au monde avec plus de 8 photos imprimées toutes les secondes, un chiffre en progression constante.

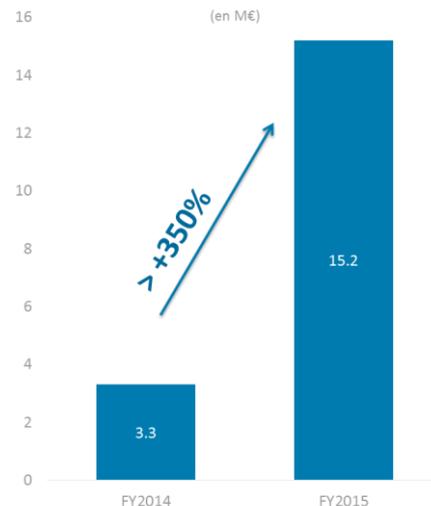


Le chiffre d'affaires de cette activité a progressé de plus de 350%, passant de 3,3 M€ à 15,2 M€ sur l'exercice 2014-2015. Quelques éléments clefs sont à noter pour mieux appréhender cette activité :

- Chaque commande génère une marge brute positive ;
- Un coût d'acquisition client de quelques euros / USD amorti en un peu plus d'un an ;
- Les clients reviennent de manière récurrente sur des cycles de vie espérés de plusieurs années ;
- De nouvelles offres et de nouveaux produits annoncés rapidement vont permettre d'augmenter le panier moyen.

Avanquest a fortement investi en marketing sur cet exercice 2014-2015 (environ 9,2 millions d'euros sur la division PlanetArt) pour acquérir ces clients qui reviennent aujourd'hui plusieurs fois par an pour imprimer leurs photos mais va aussi bientôt proposer aux utilisateurs de FreePrints de plus en plus de produits personnalisés à partir de ces photos.

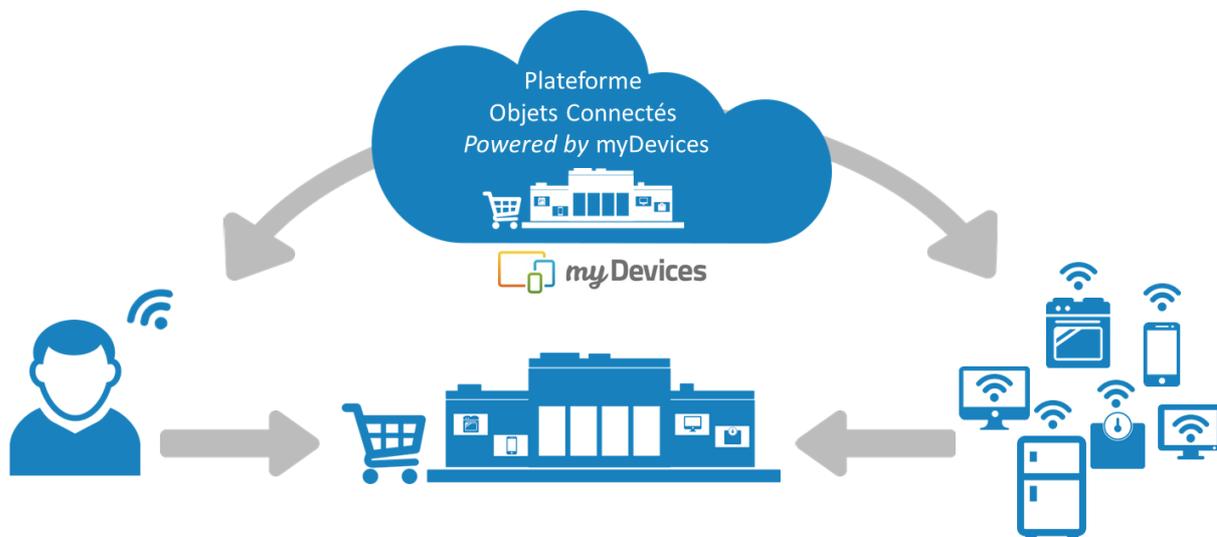
Evolution du chiffre d'affaires
Mobile To Print
(en M€)



Après la micro-informatique, Internet et le mobile, l'Internet des Objets est la prochaine révolution. Tous les grands acteurs se positionnent sur ce marché et toutes les entreprises, quels que soient leurs secteurs d'activité, seront concernées. Avanquest a pour vision de permettre aux grandes entreprises de déployer rapidement une plateforme IoT pour leurs clients.

Le Groupe vient ainsi d'annoncer le lancement de myDevices, permettant aux grandes entreprises de tous secteurs de mettre en place rapidement une plateforme de gestion de tous types d'objets connectés. Les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, n'ont pas toujours l'expertise pour bâtir une solution de gestion des objets connectés. myDevices permet à ces entreprises de déployer rapidement une plateforme IoT pour leurs clients.

Ainsi, si l'on prend l'exemple d'application de myDevices dans la Distribution :



- myDevices permet de déployer une plateforme sous la marque du distributeur offrant une interface unique pour tous les objets connectés vendus dans ses magasins
- Le distributeur garde le contact client à travers une offre à forte valeur ajoutée

Quelques éléments clefs sont à noter pour mieux appréhender cette activité :

- myDevices est une technologie unique, disponible et en cours de déploiement ;
- Une approche B2B ;
- Un modèle économique de type SAAS.

L'intérêt que suscite cette technologie est très fort, puisque 4 contrats ont déjà été signés et de nombreuses discussions sont en cours avec de grandes entreprises dans le monde avec plus de 50 prospects.



Le Groupe continue son activité d'édition et de distribution de logiciels, que ce soit au travers d'un réseau de négoce (magasins spécialisés, supermarchés, ...) ou de ses différents sites web dédiés. Cette activité, affichant 51 M€ de Chiffre d'affaires constitue une activité rentable pour le Groupe. Cette division a fait l'objet d'une forte réorganisation sur l'exercice 2014-2015 avec en particulier :

- les cessions de Arvix, Emme et ProcessFlows ;
- la réorganisation et la rationalisation des équipes dans le monde ;
- la continuation du basculement de l'offre offline (distribution physique) vers le online

Le Groupe continuera sur cette division de privilégier la rentabilité.

Éléments clefs des comptes au 30 juin 2015

Sur l'exercice 2014-2015, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 108,9 millions d'euros, et 93,1 millions d'euros après retraitement IFRS 5. A périmètre équivalent (hors Arvix), le chiffre d'affaires du Groupe de l'exercice s'élève à 89,8 millions d'euros contre 77,7 millions d'euros l'année précédente, soit une hausse de 15,6% (+ 6,8% à taux de change constant et périmètre équivalent) qui s'explique principalement par la poursuite du déploiement de la stratégie commerciale dans l'impression digitale.

Les principaux chiffres clefs sont :

Données consolidées en M€	2014-2015	2013-2014
Chiffre d'affaires	93,1	85,7
Résultat opérationnel courant	(11,4)	(5,9)
Résultat opérationnel (1)	4,2	(39,4)
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence (1)	2,1	(39,6)
Résultat net (part du groupe) (1)	(6,5)	(42,6)
Résultat par action (en €)	(0,11)	(2,03)
Résultat par action après dilution potentielle (en €)	(0,11)	(2,03)
Capitaux propres part du groupe	29,3	1,3
Emprunts et autres dettes financières	6,6	28,5
Trésorerie disponible	30,5	10,6
Ratio dettes financières nettes/capitaux propres part du groupe	(0,82)	13,8

(1) dont dépréciation des écarts d'acquisition 31,9M€ en 2013-2014

La répartition du chiffre d'affaires par pôle d'activité s'analyse comme suit :

En M€	2014-2015	% du Total	2013-2014	Variation
Avanquest Software	51,3	55.1%	54.9	-7%
Impression Digitale (PlanetArt)	33,0	35.5%	17.3	91%
Objets connectés (myDevices)	5,5	5.9%	5.5	0%
Arvix	3,3	3.5%	7.9	-59%
Total CA après IFRS 5	93,1	100%	85.7	+9%
ProcessFlows ⁽²⁾	15,8		15,3	
Total CA avant IFRS 5	108,9⁽¹⁾		100,9⁽¹⁾	+8%

(1) Le chiffre d'affaires consolidé tel qu'indiqué dans le communiqué de presse de la société du 14 août 2015 a été modifié suite à l'analyse de la substance de prestations de support pour lesquelles le Management a conclu qu'Avanquest agissait en tant qu'apporteur d'affaires et pour lesquelles le chiffre d'affaire devait être comptabilisé en net, d'où une réduction de 2,1 M€ de chiffre d'affaires et des charges. Le chiffre d'affaires 2013-2014 a également été retraité de 0,7 M€. Ce retraitement n'a pas d'impact sur le résultat opérationnel.

- (2) En application de la norme IFRS 5, l'activité de la filiale ProcessFlows Ltd est retraitée des chiffres consolidés sur les exercices analysés et son résultat est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Résultat des activités abandonnées ».

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit :

En M€	2014-2015	%	2013-2014	%
France	13,6	14,6%	14,1	16,4%
Etats-Unis	48,5	52,1%	48,7	56,9%
Grande Bretagne	17,5	18,8%	7,6	8,9%
Allemagne	7,0	7,5%	7,5	8,8%
Autres pays d'Europe	2,9	3,1%	6,4	7,5%
Autres pays	3,7	4,0%	1,3	1,5%
Total CA après IFRS 5	93,1	100,0%	85,7	100,0%

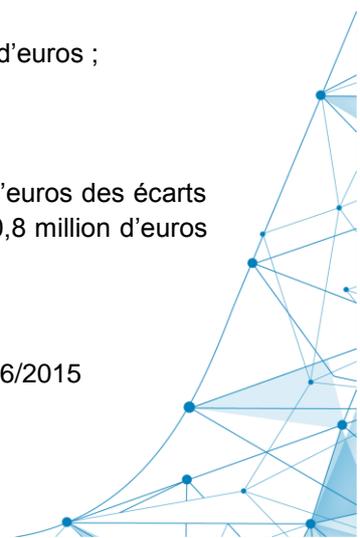
A périmètre comparable (hors Arvix cédée le 31 octobre 2014), les ventes Etats-Unis augmentent de +10,8% soit une progression de 4,4 millions d'euros. La montée en puissance des nouvelles activités Impression digitale (Web-to-Print et Mobile-to-Print) explique la progression des ventes aux Etats-Unis et en Angleterre. L'Angleterre a connu une activité ventes de produits en négoce de logiciels soutenue notamment par les jeux.

Le résultat opérationnel courant (ROC) ressort en négatif (- 11,4 millions d'euros), contre un ROC négatif (- 5,9 millions d'euros) en 2013-2014, ce qui s'explique principalement par les importants investissements marketing réalisés par le Groupe pour développer ses nouvelles activités stratégiques, notamment l'impression mobile.

Le résultat opérationnel d'un montant de 4,2 millions d'euros contre une perte de 39,4 millions d'euros l'année dernière enregistre outre le résultat des opérations courantes, les autres produits et charges opérationnels dont l'impact de l'exercice a été favorable de 15,6 millions d'euros et qui sont composés principalement par :

- la cession des actifs de la filiale Arvix pour un produit de 7,4 millions d'euros (plus-value des minoritaires incluses dans le résultat du groupe par intégration globale);
- le produit de cession des titres de EMMÉ SA pour un montant de 0,6 million d'euros;
- l'abandon des créances des banques dans la cadre de la restructuration financière pour un produit de 8,2 millions d'euros ;
- l'abandon du compte courant BPI France Participation pour un produit de 2,4 millions d'euros ;
- les coûts de restructuration financière pour -0,8 million d'euros ;
- les charges de restructuration opérationnelle pour -1,4 million d'euros ;
- les primes au management liées à la restructuration financière pour -0,6 million d'euros ;
- les autres coûts opérationnels pour -0,2 million d'euros.

Le résultat financier montre un profit de 1,1 million d'euros provenant pour 1,9 million d'euros des écarts de change nets favorables latents sur les comptes courants inter-compagnies et pour 0,8 million d'euros du coût de l'endettement net.



Le résultat net est positif à 1,5 million d'euros, et le résultat net part du Groupe est négatif, à -6,5 millions d'euros. Le décalage de résultat entre Groupe et minoritaire provient essentiellement de l'effet de cession des actifs d'Arvix.

4.1.1.2. Perspectives

Le Groupe entend confirmer sa nouvelle vision construite autour des 3 divisions PlanetArt, myDevices et Avanquest Software sur le prochain exercice. Le Groupe continuera ses investissements en marketing et R&D concentrés sur les secteurs les plus porteurs de croissance, à savoir l'impression digitale au travers de PlanetArt et l'internet des objets avec myDevices. Il étudiera par ailleurs toutes les options stratégiques pour sa division Avanquest Software.

4.1.1.3. Evènements postérieurs à la clôture

Compte tenu du changement de répartition actionnariale, certains administrateurs historiques de la Société ont fait part de leur souhait de voir le Conseil d'administration renouvelé afin d'accompagner plus efficacement le Groupe Avanquest dans le déploiement de sa nouvelle stratégie. Le Conseil d'administration a donc pris acte des démissions de Mesdames Ariane Gorin et Amélie Faure ainsi que Monsieur Roger Tondeur et coopté, en remplacement de ces anciens administrateurs et ce, pour la durée de leur mandat restant à courir, Mesdames Marie-Christine Levet et Luisa Munaretto. Par ailleurs Messieurs Marc Goldberg et Frédéric Paul ont également été cooptés en tant que nouveaux administrateurs. Monsieur Roger Tondeur n'a pas été remplacé.

Ces cooptations, ainsi que celle de Pierre Cesarini, sont soumises à la ratification de votre assemblée générale qui se tient le 30 novembre 2015.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 8 octobre 2015 a constaté une augmentation de capital de 24 000 euros consécutive à l'attribution de 240 000 actions gratuites au profit de Monsieur Thierry Bonnefoi par une décision du Conseil d'administration du 6 novembre 2014, donnant lieu à l'émission de 240 000 actions nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale.

4.1.1.4. Frais de Recherche et développement

Les frais consacrés par le Groupe aux activités de recherche et développement pour l'exercice 2014-2015, s'élèvent à 7,5 millions d'euros dont 1,3 million d'euros chez Avanquest SA (contre 1,2 million d'euros pour l'exercice 2013-2014) et 6,2 millions de dollars dans les filiales américaines (contre 5,5 millions de dollars) pour l'exercice 2013-2014).

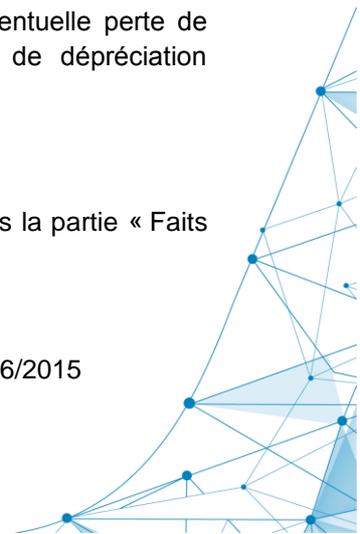
Les crédits d'impôts enregistrés au titre de ces dépenses s'élèvent à 0,2 million d'euros pour la France. Aucun crédit d'impôt n'a été enregistré au titre de l'exercice pour les Etats-Unis. Conformément aux principes comptables du Groupe, les crédits d'impôts qui financent des développements capitalisés sont inscrits en diminution de l'actif.

Les frais de développement bruts capitalisés se sont élevés à 0,6 million d'euros chez Avanquest SA et 3,9 millions de dollars dans les filiales américaines.

Ces frais immobilisés font l'objet d'une évaluation périodique afin d'identifier une éventuelle perte de valeur. Au 30 juin 2015, ces tests d'impairment n'ont pas conduit à constater de dépréciation complémentaire.

4.1.1.5. Variation de périmètre

Les variations de périmètre du Groupe sont décrites en 1.1.1 Activité de l'exercice dans la partie « Faits marquants ».



Il faut noter en particulier la création et prise de participation à 100% dans EMME SAS, société constituée le 31 mars 2015 et la cession de ProcessFlows.

La cession de ProcessFlows Ltd (UK) a été réalisée le 29 mai 2015 pour un prix de 4,35 millions d'euros, susceptible d'être majoré de 2,0 millions d'euros si certains objectifs sont atteints. Ce prix a été jugé équitable par le cabinet Crowe Horwath nommé en qualité d'expert indépendant, qui a conclu à une valeur de ProcessFlows de 5,1 millions d'euros dans un rapport du 19 mai 2015.

Cette opération s'est effectuée alors que les perspectives de rentabilité de ProcessFlows ont été revues à la baisse suite à l'apparition d'une menace liée à un changement intervenu chez l'un de ses principaux fournisseurs. Le principe de cette cession dans les meilleures conditions pour le Groupe a été autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Compte tenu du contexte et de la volonté du management de se désengager des activités non stratégiques pour financer sa stratégie de croissance, le Groupe a accepté cette offre du management de cette filiale

4.1.2. Société Avanquest SA

4.1.2.1. Chiffres clefs

Données sociales (en M€)	2014-2015	2013-2014
Chiffre d'affaires	26,7	28,5
Résultat d'exploitation	(1,4)	(3,0)
Résultat courant avant impôt	(3,1)	(27,6)
Résultat exceptionnel	2,9	(7,7)
Résultat net	(0,0)	(35,1)
Capitaux Propres	44,1	7,0
Dettes bancaires	1,7	17,3
Autres dettes financières	1,3	8,4
Trésorerie disponible	25,5	6,1

4.1.2.2. Activité de l'exercice 2014-2015

La Société a concentré ses efforts d'une part sur sa restructuration financière et d'autre part sur la simplification de son organisation sur l'exercice 2014-2015.

Elle a en particulier cédé plusieurs participations non stratégiques :

- La cession de l'intégralité des titres de Edition Multimédia Electroniques (« EMME SA »), détenue à 97,54 %, à Financière de Participation Industrielle, l'activité et les actifs d'EMME SA ayant été rétrocédés à une filiale du groupe Avanquest nouvellement constituée, EMME SAS, le 31 mars 2015 ;
- La cession, le 29 mai 2015, de l'intégralité du capital de ProcessFlows Ltd (UK) à ses managers.

L'impact de ces opérations sur l'exercice 2014-2015 est une plus-value nette de frais de 0,6 million d'euros sur la cession de Emme, et une moins-value de 4,1 millions d'euros sur la cession de ProcessFlows.

Dans le prolongement de ces opérations, la Société a également simplifié son organigramme juridique avec la dissolution d'Avanquest Italia et de Logiciels Avanquest Canada Inc, sociétés qui n'avaient plus d'activité. La filiale Emme Deutschland est actuellement en cours de dissolution.

Elle a enfin poursuivi ses activité » d'édition et de distribution de logiciels, que ce soit en distribution physique qu'au travers de ses sites web.

L'exercice social clos le 30 juin 2015 s'est conclu avec un chiffre d'affaires hors taxes de 26,7 millions d'euros comparé à 28,5 millions d'euros pour l'exercice clos au 30 juin 2014, soit une baisse de 6,3% qui s'explique principalement par la baisse de l'activité édition et distribution de logicielle.

Le résultat d'exploitation 2014-2015 s'élève à une perte d'exploitation de 1,4 million d'euros contre une perte de 3,0 millions d'euros en 2013-2014 en raison d'une baisse des charges d'exploitation.

Le résultat financier présente une perte de 1,7 million d'euros contre un résultat négatif de 24,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est composé principalement de charges d'intérêts financiers pour 0,7 million d'euros, de provision de compte courant pour 2,4 millions d'euros, du résultat de change net des dotations et reprises de provision pour perte de change de 0,3 million d'euros, l'encaissement de dividendes pour 0,3 million d'euros et des produits financiers liés à des participations pour 0,8 million d'euros.

Le résultat exceptionnel affiche un bénéfice de 2,9 millions d'euros contre une perte de 7,7 millions d'euros l'exercice précédent. Ce résultat s'explique principalement par l'abandon partiel des créances bancaires à hauteur de 8,2 millions d'euros et du compte courant d'actionnaire de BPI France Participation à hauteur de 2,4 millions d'euros, dans le cadre du Plan de Restructuration.

Parallèlement des charges exceptionnelles ont été enregistrées pour une valeur de 6,9 millions d'euros se décomposant principalement en frais d'augmentation de capital (4,0 millions d'euros), de frais de cession de filiales (0,4 million d'euros), en abandon de créance en faveur d'Avanquest North America (0,7 million d'euros), de frais de restructuration financière (0,8 million d'euros) et de frais de restructuration opérationnelle (0,8 million d'euros).

Les deux sociétés dissoutes Avanquest Canada et Avanquest Italia étaient totalement provisionnées et n'ont aucun impact dans le résultat. En revanche les deux sociétés cédées Emme SA et ProcessFlows dégagent une moins-value de 0,7 million d'euros.

Le résultat net est une perte de 27 millions d'euros.

4.1.2.3. Perspectives

La Société entend continuer sa stratégie de focalisation sur la rentabilité et étudiera en particulier toutes les options stratégiques pour sa division Avanquest Software.

4.1.2.4. Evènements postérieurs à la clôture

Les évènements postérieurs à la clôture de la Société sont décrits en §1.1.3.



4.1.2.5. Frais de Recherche et développement

L'enveloppe consacrée par Avanquest SA en 2014-2015 aux frais de recherche et développement s'élève à 1,3 million d'euros à comparer à 1,2 million d'euros au titre de l'exercice 2013-2014

Le montant des frais de développement immobilisés au cours de l'exercice, s'élève à 0,6 million d'euros contre 0,7 million d'euros l'exercice précédent. La valeur relative des frais de développement immobilisés s'établit donc à 66,57% du coût total des études contre 62,45% l'exercice précédent.

Ainsi, sur l'exercice, le montant des frais de Recherche et Développement qui reste en charge dans le compte de résultat s'élève à 0,3 million d'euros contre 0,4 million d'euros pour l'exercice précédent.

4.1.2.6. Activité des filiales et participations

AVANQUEST AMERICA Inc.⁸

Avanquest America a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 55,3 millions d'euros contre 46,9 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est négatif à -4,9 millions d'euros contre une perte de 5,3 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, en incluant la plus-value Arvix. Cette société est tout à la fois active dans les activités d'édition et de distribution d'applications (online et offline) que dans le domaine de l'impression digitale. Elle devrait continuer à voir son chiffre d'affaires se développer durant le prochain exercice.

AVANQUEST DEUTSCHLAND

AVANQUEST DEUTSCHLAND a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 4,1 millions d'euros contre 3,3 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net affiche une perte de 0,2 million d'euros contre une perte de 0,8 million d'euros au titre de l'exercice précédent. Cette entité s'est principalement concentrée sur les ventes en négoce auprès de son réseau de distribution en Allemagne.

EMME SAS⁹

EMME SAS est une nouvelle société qui a récupéré les actifs de EMME SA. Elle a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 8,5 millions d'euros. Le résultat net affiche une perte de 2,1 millions d'euros. Le chiffre d'affaires relève principalement des activités de négoce auprès de son réseau de distribution au Royaume-Uni via sa filiale Avanquest Publishing Ltd, correspondant principalement à l'édition et la distribution d'applications et autres produits.

AVANQUEST UK

AVANQUEST UK a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 3,7 millions d'euros contre 4,2 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est de 1 million d'euros contre une perte de 0,5 million d'euros au titre de l'exercice précédent. Cette entité fournit principalement des services online et ne devrait pas voir son activité évoluer de manière conséquente dans le futur.

⁸ Données consolidées intégrant les sociétés Avanquest North America, Planet Art et AQ China. Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

⁹ Données consolidées intégrant les sociétés Emme SA, Avanquest Publishing Ltd, et Emme GmbH, Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

PC HELPSOFT Labs Inc

PC HELPSOFT Labs Inc, basée au Canada, a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 1,5 million d'euros contre 1,9 million d'euros au titre de l'exercice précédent. Elle gère principalement un site de vente online. Le résultat net affiche une perte de 0,2 million d'euros contre 0,1 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

AVANQUEST IBERICA

Cette entité n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

AVANQUEST SA est l'entité consolidante du groupe Avanquest.

4.1.2.7. Dépenses et charges somptuaires (art. 39 4° du CGI)

Les comptes sociaux d'Avanquest SA font apparaître un montant nul de dépenses et charges visées au 4° de l'article 39 du Code général des impôts, ce qui correspond à une charge théorique d'impôt nulle.

4.1.2.8. Réintégration des frais généraux dans le bénéfice imposable (art. 39-5 et 223 quinquies du CGI)

Pour nous conformer aux dispositions légales, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, notre Société n'a pas engagé des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-5 du Code général des impôts.

4.1.2.9. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt de la société Avanquest SA s'élève à 0,1 million d'euros. Il n'y a pas de charge d'impôt suite à la restructuration financière car celle-ci a été réalisée dans le cadre d'un protocole de conciliation homologué.

4.1.2.10. Informations relatives aux délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après le tableau décomposant à la clôture des derniers exercices le solde des dettes fournisseurs, par échéance.

Dettes fournisseurs au 30/06/2015	Montant en K€	Factures échués	Non échués	Echues entre 0 et 60 jours	Factures Echues + 60 j.
Factures non parvenues	850	850			
Fournisseurs Groupe	3 818				
Autres fournisseurs	5 757	3 860		1 474	423
Total	10 425	4 710		1 474	423

Dettes fournisseurs au 30/06/2014	Montant en K€	Factures échués	Non échués	Echues entre 0 et 60 jours	Factures Echues + 60 j.
Factures non parvenues	1 316	1 316			

Fournisseurs Groupe	4 640			
Autres fournisseurs	4 131	1 969	1 757	405
Total	10 087	3 285	1 757	405

Les factures échues depuis plus de 60 jours ont été payées dans les semaines suivant la clôture.

4.1.3. Facteurs de risque

Les facteurs de risques présentés dans cette section couvrent à la fois les risques supportés par Avanquest SA, la société mère, et ceux supportés par le groupe, ces facteurs de risques étant, sauf précision spécifique, communs à l'ensemble des sociétés du groupe.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1.3.1. Risque clients

Le chiffre d'affaires des dix premiers clients est de 18,6 millions d'euros et représente 20,7% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice (contre 17,3% l'exercice précédent).

Au cours de l'exercice 2014/15, le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client du Groupe a représenté 3,9 % du chiffre d'affaires consolidé hors ProcessFlows et Arvix, le deuxième client a représenté 3,6 %, le troisième client 2,5% et le quatrième 2,1%.

La majeure partie du chiffre d'affaires (on-line et impression digitale) est réalisée en BtoC et payée comptant. Ainsi le risque client, ainsi que le risque de crédit sont faibles.

Compte tenu de la diversité et de la qualité des entreprises clientes d'Avanquest et de l'historique des relations, il existe peu de risque client appréciables. Toute interruption de contrat avec un client significatif donnerait lieu à la mise en place d'une période de transition permettant à la société de réorienter ses axes de vente.

La stratégie du Groupe qui vise à développer différents pôles d'activités et en diversifiant les zones géographiques, permet à Avanquest d'accentuer la diversification de sa clientèle.

Tous les risques d'impayés sont systématiquement provisionnés en fonction des informations disponibles au moment de la clôture des comptes, dans le cadre d'une approche prudente (cf. note 4.6).

4.1.3.2. Risque fournisseurs

Il n'existe pas de risque lié aux fournisseurs qui aurait une incidence significative sur la réalisation technique ou financière des activités de la société Avanquest SA. Avanquest SA et ses filiales utilisent principalement les services ou les produits de plusieurs centaines de fournisseurs.

Avanquest est peu dépendante vis-à-vis de ses principaux fournisseurs, puisqu'elle réalise ses achats dans des secteurs extrêmement concurrentiels avec des fournitures à faible valeur ajoutée qui peuvent être remplacées sans difficulté. En outre, l'augmentation de la capacité d'achat du groupe Avanquest, liée à sa croissance, lui donne accès à de nouvelles sources d'approvisionnement.

Lorsque les filiales commercialisent des logiciels développés par des éditeurs partenaires, elles sont liées par des accords de longue durée avec ses fournisseurs. Toute interruption de contrat avec un fournisseur significatif donne lieu à la mise en place d'une période de transition permettant à la société de développer d'autres sources de revenus.

4.1.3.3. Risque de change

L'exposition du Groupe au risque de change porte principalement sur les ventes négociées avec les clients en dollars des Etats-Unis et en livres en Angleterre diminuées des dépenses et d'éventuels investissements ou remboursement d'emprunts dans cette monnaie.

La société peut bénéficier de lignes de couverture du risque de change. Chaque année lors de l'établissement du budget, la société peut avoir recours à des instruments de couverture, constitués principalement de ventes à terme destinées à couvrir au minimum le cours budget.

Le taux de change du dollar a connu une forte variation ces derniers mois impactant significativement le niveau du chiffre d'affaires du Groupe et les gains de change latents sur les comptes-courants inter-compagnies enregistrés en produits financiers.

4.1.3.4. Risque de taux d'intérêt

Les emprunts bancaires contractés par Avanquest SA (1,6 million d'euros) ont des taux d'intérêt basés sur l'Euribor 3 mois, majoré de 2% l'an.

Les emprunts contractés par la filiale Avanquest North America Inc. (solde de 3,3 millions d'euros) ont des taux d'intérêt variables basés sur le Prime Rate américain. La ligne de crédit existante au 30 juin 2015 de 1,2 million d'euros avec Avanquest China a été entièrement remboursée en Août 2015.

Le Groupe n'a plus recours à des instruments financiers de couverture de taux au 30 juin 2015.

4.1.3.5. Risque sur les actions

La trésorerie de la Société est investie essentiellement en placements monétaires dont la valeur de réalisation est quasiment identique à la valeur dans les livres. De même, le portefeuille d'actions propres de la Société (présenté en réduction des capitaux propres), soit 123 474 actions au 30 juin 2015, est réduit. En conséquence, la Société n'est exposée à aucun risque significatif sur les actions.

4.1.3.6. Risque de liquidités

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

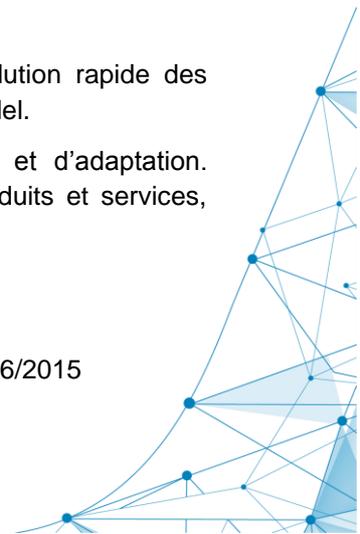
Après la réalisation du plan de restructuration financière et de la recapitalisation effectuée le 16 juin 2015, le groupe dispose d'une trésorerie positive de 30,5 millions d'euros en date du 30 juin 2015 et possède la structure financière et le financement nécessaires à l'accélération de sa stratégie de croissance.

Dans le cadre de la revue du risque de liquidité et de l'application du principe de continuité d'exploitation, le management a établi des prévisions de trésorerie à horizon 12 mois en lien avec les budgets et plans et considère être en mesure d'assurer le financement de son activité. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer, parfois de manière significative, des données prévisionnelles.

4.1.3.7. Risques technologiques

Avanquest intervient dans un marché concurrentiel qui se caractérise par une évolution rapide des technologies ainsi que par des mutations très rapides des marchés et des business model.

Dans ce cadre, il est indispensable de faire preuve d'une capacité d'innovation et d'adaptation. Avanquest prête donc une attention particulière au développement de nouveaux produits et services, notamment en investissant significativement en recherche et développement.



Le risque d'évolution technologique et commercial existe, mais Avanquest a montré sa capacité d'adaptation et d'innovation, notamment par la création et le développement de l'impression mobile.

Avanquest possède en propre la technologie et le savoir-faire de ses produits et services et ne dépend donc pas de source externe. Avanquest considère que l'évolution des technologies est correctement appréhendée dans le secteur du logiciel, tout au moins pour les trois prochaines années.

Les risques techniques liés aux logiciels sont peu importants. En effet, les logiciels vendus en OEM ou développés spécifiquement sont validés et approuvés par le client avant la mise sur le marché. Par ailleurs pour les produits complexes destinés aux entreprises, une période de test par le client potentiel est prévue avant finalisation de la vente. Toutefois, compte tenu de la complexité de certains de ses produits qui comportent d'importants développements d'ingénierie logicielle, la Société ne peut exclure que des défauts ou erreurs soient détectées après leur déploiement.

Par ailleurs, du fait de son activité, la Société est exposée de manière continue à des risques liés à la sécurité et au piratage potentiel de ses applications et logiciels. La Société prend toutes les précautions nécessaires afin de garantir la sécurité de ses produits mais ne peut exclure que ceux-ci soient victimes de défaillances ou de piratages, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités.

Pour ce qui concerne les produits qu'Avanquest édite mais ne conçoit pas, Avanquest porte un soin particulier à sécuriser, au travers des contrats d'édition qu'elle signe, l'obtention des nouvelles versions et mises à jour de ces produits ainsi que la correction des éventuels bogues informatiques qui pourraient éventuellement les affecter.

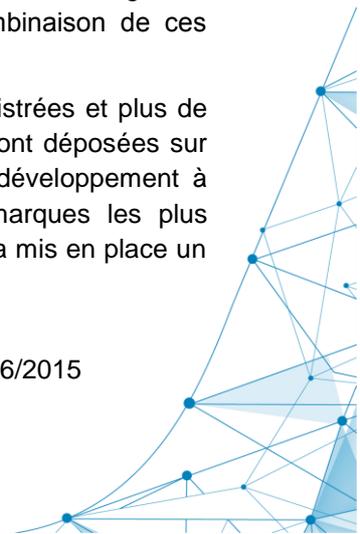
Avanquest prend un soin particulier à mettre en place l'ensemble des éléments lui permettant d'assurer la sécurisation des données personnelles pouvant transiter sur ses serveurs, en particulier dans le domaine des objets connectés. Avanquest respecte ainsi l'ensemble des réglementations sur le stockage des données informatisées. On ne peut cependant exclure de défaillances ou de piratages malgré les précautions prises, ce qui impacterait défavorablement les activités du Groupe.

4.1.3.8. Risques juridiques, risques liés à la Propriété Intellectuelle et Industrielle

En matière de propriété intellectuelle sur ses logiciels et notamment sur les créations de ses salariés, Avanquest bénéficie des dispositions de l'article L.113-9 du code de la propriété intellectuelle et de la section 201 du Code des Etats-Unis. En application de celles-ci, l'ensemble des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle afférents aux créations effectuées dans l'exercice de leurs fonctions par les salariés de la société est dévolu à l'employeur. Lors de la négociation et la rédaction de ses contrats clients, Avanquest attache également un soin particulier dans la préservation de ses droits en ne procédant notamment qu'à des concessions limitées de droits de propriété intellectuelle.

Les logiciels d'Avanquest sont déposés auprès de l'Agence de Protection des Programmes (APP) dans un souci de préservation de ses droits et de lutte contre le piratage informatique. Ils font également l'objet pour les logiciels conçus ou édités aux Etats-Unis d'un dépôt auprès du « Copyright Office ». Comme tous les acteurs de l'industrie du logiciel, Avanquest est exposée aux problématiques du « piratage » de ses œuvres. Pour limiter ce risque, Avanquest a mis en place des solutions techniques différentes : mesures de protections techniques (anti-copie) sur certains supports physiques de ses logiciels, notamment pour les produits édités, système d'activation par clé unique et/ou combinaison de ces méthodes entre elles ou avec d'autres méthodes de protection des œuvres.

En matière de propriété industrielle, Avanquest dispose d'environ 340 marques enregistrées et plus de 2 000 de noms de domaine. Les marques considérées comme les plus importantes sont déposées sur l'ensemble du territoire européen, aux Etats-Unis et en Asie. Compte tenu du fort développement à l'international, Avanquest procède régulièrement à l'extension du dépôt de ses marques les plus importantes dans les principaux pays où sont commercialisés ses produits. Avanquest a mis en place un



système de surveillance de marques et procède régulièrement à des oppositions à l'enregistrement de marques qu'elle estime porter atteinte à ses droits. Avanquest attache également une vigilance particulière à l'enregistrement de noms de domaines susceptibles de contenir des signes lui appartenant. Comme elle le fait régulièrement, Avanquest a audité son portefeuille, et a mis en place une politique d'optimisation de la gestion de ses actifs de propriété intellectuelle au sein du groupe (marques, noms de domaine, conseils).

Avanquest n'est pas exposé à des risques juridiques spécifiques en dehors de ceux afférents à la propriété intellectuelle, et à sa responsabilité contractuelle, civile et pénale de manière générale.

4.1.3.9. Risques liés aux Ressources Humaines

Le Groupe Avanquest, comme ses concurrents, est dépendant de ses équipes de professionnels. Les embaucher et les garder peut se révéler difficile dans un contexte concurrentiel. La direction du Groupe associe la majorité de ses cadres et employés aux résultats de l'entreprise par un programme d'attribution d'actions gratuites. Le Groupe porte également une attention particulière à la formation continue.

4.1.3.10. Risques industriels et risques liés à l'environnement

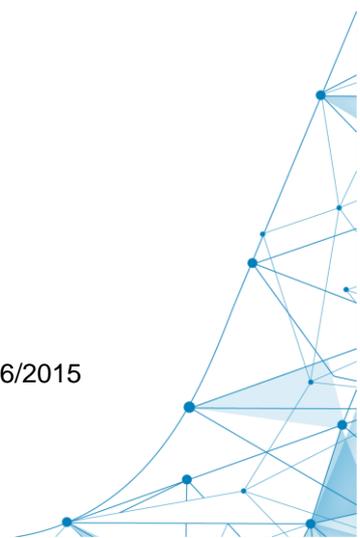
Du fait de la nature de son activité, la société n'est pas ou peu exposée à ce type de risques.

4.1.4. Assurances- Couverture des risques

Avanquest SA a souscrit des polices assurant la couverture des pertes d'exploitation, des dommages aux biens et de la responsabilité civile (de la société et des mandataires sociaux). Ces polices sont validées par le comité de direction et revues régulièrement.

Par ailleurs chacune des filiales du groupe souscrit localement à des polices d'assurance adaptées à ses besoins et conformes aux obligations légales locales.

L'ensemble de ces garanties doit permettre de couvrir les risques et actifs significatifs, bien qu'il ne soit pas possible de présager des conséquences et préjudices éventuels que la société pourrait encourir.



4.2. INFORMATIONS SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE

4.2.1. Renseignement concernant le capital

4.2.1.1. Evolution du capital social

Depuis le 30 juin 2014, la variation de capital d'un montant net de 10,1 millions d'euros au titre de l'exercice s'explique par :

- une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de 2,6 millions d'euros, par compensation de créances en comptes courants d'actionnaires le 2 septembre 2014 et entraînant l'émission de 2 621 963 actions nouvelles à un prix unitaire d'un euro ;
- une augmentation de capital de 6 151 euros consécutive à l'exercice par certains porteurs d'OCA de leur droit à l'attribution d'actions, entraînant l'émission de 6 151 actions, constatée par le Conseil d'administration le 10 février 2015 ;
- une réduction de capital par réduction de la valeur nominale des actions, ramenée de 1 euro à 0,10 euro par action, soit un montant global de 27 millions d'euros imputé sur le report à nouveau ;
- une augmentation de capital de 34,5 millions d'euros, constatée par décision du 16 juin 2015, représentée par l'émission de 345 000 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale chacune, souscrites comme suit :
 - o 260 295 100 actions souscrites à titre irréductible ;
 - o 39 704 900 actions souscrites à titre réductible ; et
 - o 45 000 000 actions souscrites dans le cadre de la mise en œuvre par le Conseil de l'option de sur-allocation.

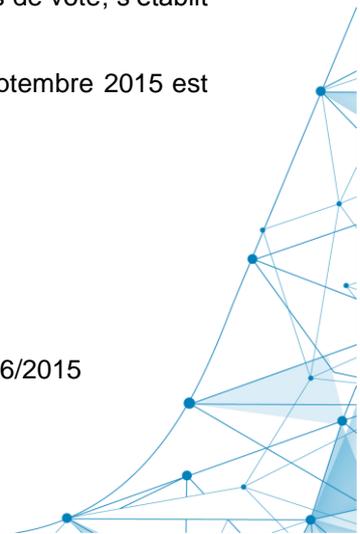
Il est à noter que, postérieurement à la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration du 8 octobre 2015 a constaté une augmentation de capital de 24 000 euros, suite à l'émission de 240 000 actions nouvelles. Cela fait suite à l'attribution de 240 000 actions gratuites au profit de Monsieur Thierry Bonnefoi, ancien directeur administratif et financier, par une décision du Conseil d'administration du 6 novembre 2014.

Ainsi, au 30 septembre 2015, le montant du capital souscrit s'élève à 37 522 255,50 euros représentant un total de 375 222 555 actions de même catégorie à 0,10 euro de valeur nominale.

4.2.1.2. Répartition du capital et des droits de vote

Conformément à la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 et à la suite de l'adoption de la 21ème résolution de l'assemblée générale mixte de la Société du 12 mars 2015, aucun droit de vote double n'est attaché aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans. Au 30 septembre 2015, compte tenu des actions auto détenues le nombre total de droits de vote, s'établit à 375 008 081.

A la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote au 30 septembre 2015 est la suivante :



Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Pierre Cesarini	8 117 452	2,16%	8 117 452	2,16%
Philippe Misteli	5 000 000	1,33%	5 000 000	1,33%
Roger Bloxberg	2 813 134	0,75%	2 813 134	0,75%
Todd Helfstein	2 873 314	0,77%	2 873 314	0,77%
Maslow Capital Partners	10 001 110	2,67%	10 001 110	2,67%
Frédéric Paul (FPB Invest)	20 254 791	5,40%	20 254 791	5,40%
Autres managers	4 100 925	1,09%	4 100 925	1,09%
Total administrateurs et managers	53 160 726	14,17%	53 160 726	14,17%
Bruno Vanryb	1 243 123	0,33%	1 243 123	0,33%
Roger Tondeur (Event Holding)	1 147 500	0,31%	1 147 500	0,31%
Amiral Gestion SA	47 096 561	12,55%	47 096 561	12,56%
Aviva-Afer Flore	11 607 772	3,09%	11 607 772	3,09%
CDC Entreprise valeurs moyennes	4 824 138	1,29%	4 824 138	1,29%
BPI France	2 610 599	0,70%	2 610 599	0,70%
Idinvest Partners	2 553 030	0,68%	2 553 030	0,68%
EPF Partners	877 013	0,23%	877 013	0,23%
Autres Fonds /OPCVM	35 239 499	9,39%	35 239 499	9,39%
Public	214 728 120	57,23%	214 728 120	57,25%
Auto-détention	134 474	0,04%		0,00%
Total	375 222 555	100,00%	375 088 081	100,00%

Estimation

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Au 30 juin 2015, 18 230 371 actions étaient détenues en comptes nominatifs purs ou administrés, soit 4,86% du capital social.

Dans le cadre de l'augmentation de capital du 16 juin 2015, certains managers du Groupe, ainsi que la société Maslow Capital Partners et Frédéric Paul, se sont engagés à conserver la totalité de leurs actions nouvelles jusqu'à l'expiration d'une durée de 6 mois (à l'exception de Pierre Cesarini qui s'est engagé pour une durée de 12 mois) suivant la date de règlement-livraison des actions, soit jusqu'au 16 décembre 2015 (16 juin 2016 pour Pierre Cesarini).

4.2.1.3. Capital autorisé non émis

A la date de l'édition du présent rapport, les délégations de pouvoirs et de compétences au Conseil d'Administration sont décrites en annexe 2.

Par ailleurs, les sections 4.2.1.3.1 à 4.2.1.3.3 ci-dessous récapitulent les caractéristiques des différents instruments potentiellement dilutifs encore en vigueur.

4.2.1.3.1. Option de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2015, récapitule les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	3/10/06
Nombre de titres autorisés	340 000
Date du conseil d'administration	8/11/06
Nombre de titres attribués au 30/06/2015	337 500
Nombre de bénéficiaires	37
Dont dirigeants	0
Prix de souscription	15,66€ ; 15,38€ ; 5,83€ ; 4,16€ ; 3,15€
Conditions d'exercice	1/3 par année de présence ou en fonction d'objectifs de résultats et de chiffre d'affaires
Droits acquis au 30/06/2015	125 333
Titres souscrits au 30/06/2015	0
Titres potentiels maximum*	81 667

* Tenant compte des options perdues ou annulées

4.2.1.3.2. Attributions gratuites d'actions

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2015, récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	28/07/2010	29/11/2012	10/12/2013
Nombre de titres autorisés	500 000	900 000	500 000
Date du conseil d'administration	4/11/10	25/07/13	27/06/14
Nombre de titres attribués au 30/06/2015	374 500	900 000	390 000
Nombre de bénéficiaires	16	5	81
Dont dirigeants	0	5	1
Période d'acquisition	2 à 4 ans	2 à 4 ans	2 à 4 ans
Conditions d'acquisition	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse	En fonction d'objectifs opérationnels ou de cours de bourse	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse
Droits acquis au 30/06/2015	118 250	240 000	51 000
Actions émises au 30/06/2015	118 250	0	0
Titres potentiels maximum*	245 000	640 000	372 000

* Tenant compte des actions gratuites perdues ou annulées

4.2.1.3.3. Obligations convertibles

La Société avait émis des obligations convertibles en février 2010, dont l'échéance était le 16 février 2015 et le cours de conversion de 4,60 € (Code ISIN FR0010844746 – les « OCA »).

La Société a procédé au remboursement des OCA toujours en circulation à leur date de maturité, soit le 16 février 2015, au prix de 4,945 euros par OCA. Le principal détenteur des OCA, BPI France Participation qui détenait environ 67% des OCA, avait renoncé formellement à ce remboursement et accepté de porter ces sommes (soit 3 061 400,01 euros) au crédit de son compte-courant d'actionnaire, lequel était intégré dans le Plan de Restructuration.

Préalablement à ce remboursement, certains porteurs d'OCA ont exercé leur droit à l'attribution d'actions, entraînant l'émission de 6 151 nouvelles actions de la Société, constatée par le Conseil d'administration le 10 février 2015.

Au 30 juin 2015, il n'existe plus d'obligation convertible d'Avanquest SA en circulation.

4.2.1.4. Evolution du cours de bourse

Mois	Volumes	Cours	+ Haut	+ Bas
Janvier 2013	9 970 907	1.84	2.31	1.57
Février 2013	3 301 577	1.85	2.01	1.71
Mars 2013	956 517	1.68	1.82	1.51
Avril 2013	862 366	1.50	1.62	1.41
Mai 2013	772 385	1.56	1.67	1.50
Juin 2013	623 266	1.44	1.55	1.30
Juillet 2013	2 828 911	1.31	1.53	1.20
Août 2013	1 908 117	1.34	1.47	1.27
Septembre 2013	3 594 039	1.31	1.46	1.27
Octobre 2013	2 955 553	1.35	1.47	1.30
Novembre 2013	2 127 367	1.32	1.44	1.28
Décembre 2013	7 867 022	1.41	1.69	1.27
Janvier 2014	8 545 395	1.41	1.61	1.29
Février 2014	6 751 699	1.55	1.69	1.38
Mars 2014	2 063 076	1.52	1.64	1.39
Avril 2014	1 673 475	1.40	1.53	1.30
Mai 2014	1 391 765	1.36	1.45	1.30
Juin 2014	3 239 901	1.19	1.32	1.07
Juillet 2014	3 696 527	1.03	1.13	0.92
Août 2014	2 337 623	0.92	1.01	0.88
Septembre 2014	3 328 073	0.97	1.06	0.93
Octobre 2014	5 165 505	0.80	0.99	0.59
Novembre 2014	10 453 501	0.66	0.79	0.58
Décembre 2014	4 610 960	0.65	0.73	0.59
Janvier 2015	5 373 942	0.65	0.72	0.60
Février 2015	7 738 836	0.57	0.72	0.49
Mars 2015	3 161 467	0.48	0.52	0.45
Avril 2015	3 063 714	0.35	0.45	0.27
Mai 2015	37 472 867	0.20	0.36	0.11
Juin 2015	132 209 695	0.15	0.25	0.10

Source : Euronext

4.2.1.5. Programme de rachat d'actions propres

4.2.1.5.1. Programme voté par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mars 2015

L'Assemblée Générale Mixte du 12 mars 2015, aux termes de sa 11^{ème} résolution, a autorisé un programme de rachat d'actions propres annulant et remplaçant la précédente autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 10 décembre 2013. Le programme a fait l'objet de la diffusion effective d'un résumé préalablement à sa mise en œuvre.

Les objectifs de ces rachats sont, par ordre de priorité décroissant, les suivants :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité du cours de l'action Avanquest par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou
- l'attribution d'actions aux salariés au titre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de tout plan d'actionnariat salarié dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ; ou
- la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de tout droit attaché à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ; ou
- l'annulation des actions acquises, ainsi que le cas échéant de celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat d'actions antérieures, sous réserve d'une autorisation en vigueur donnée par une assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire.

L'Assemblée Générale Mixte du 12 mars 2015 a fixé le prix maximum d'achat par action à un montant qui ne doit pas être supérieur à celui de la dernière opération indépendante (dernier cours coté) ou s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

La part maximale du capital qu'Avanquest est susceptible d'acquérir est de 10%. L'autorisation de rachat a été conférée pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 12 septembre 2016 minuit. Le montant maximal autorisé destiné à la réalisation de ce programme serait, au 30 juin 2015, de 3 749 825,55 euros dans la limite du montant des réserves disponibles autres que la réserve légale.

4.2.1.5.2. Bilan des programmes de rachat historiques

Au titre des programmes de rachat autorisés par les Assemblées des 3 octobre 2006, 30 mai 2007, 17 septembre 2008, 28 septembre 2009, 28 juillet 2010, 6 décembre 2011, 29 novembre 2012, 10 décembre 2013 et 12 mars 2015, Avanquest a procédé tant à des acquisitions qu'à des cessions de ses propres actions. Au 30 juin 2015, Avanquest détenait 123 474 actions propres représentant 0,03% du capital de la société à cette même date (374 982 555 actions en circulation). La valeur comptable nette du portefeuille au 30 juin 2015 est de 14 milliers d'euros pour une valeur de marché de 14 milliers d'euros.

Période	Achats	Prix Moyen	Ventes	Prix Moyen
Exercice 2014/15 (01/07/14 au 30/06/15)	257 650	0,66€	221 680	0,72€
Depuis le début du programme (12/03/15 au 30/06/15)	59 502	0,16€	47 002	0,24€

Aucune annulation d'actions n'a été effectuée au cours des 24 derniers mois.

Les achats effectués dans le cadre du programme en cours concernent 59 502 actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Oddo puis Kepler Chevreux, contrats conformes à la charte de déontologie de l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) et dans l'objectif d'animation du marché de l'action Avanquest.

4.2.1.6. Pacte d'actionnaires

Avanquest n'a pas conclu de convention d'actionnaires avec des tiers.

4.2.1.7. Etat récapitulatif des déclarations d'opérations sur titres

Les opérations sur titres de la Société (art. L. 621-18-2 code monétaire et financier) réalisées par les dirigeants, les mandataires sociaux ou leurs proches lors de l'exercice 2014-2015 sont détaillées ci-dessous :

Mandataires sociaux	Date d'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Montant de l'opération
Roger Bloxberg	16 juin 2015	Acquisition	2 500 000	250 000 €
Pierre Cesarini	16 juin 2015	Acquisition	8 087 452	808 745,2 €
Todd Helfstein	16 juin 2015	Acquisition	2 500 000	250 000 €
Philippe Misteli	16 juin 2015	Acquisition	5 000 000	500 000 €
Roger Tondeur	16 juin 2015	Acquisition	1 000 000	100 000 €
Bruno Vanryb	16 juin 2015	Acquisition	1 000 000	100 000 €

4.2.2. Mandataires sociaux

Le Conseil d'administration comprend actuellement les 8 administrateurs suivants :

- Pierre Cesarini, Président du Conseil d'administration et Directeur Général ;
- Philippe Misteli ;
- Roger Bloxberg ;
- Todd Helfstein ;
- Marc Goldberg ;
- Frédéric Paul, administrateur indépendant ;
- Marie-Christine Levet, administrateur indépendant ; et
- Luisa Munaretto, administrateur indépendant.

Le Conseil d'Administration comprend actuellement 8 administrateurs, dont trois administrateurs indépendants (Mesdames Levet et Munaretto et Monsieur Frédéric Paul).

Le Conseil ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés. Les trois administrateurs indépendants sont considérés comme tels car ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ils ne sont pas salarié actuel ou depuis moins de 5 ans, administrateur croisé, client, fournisseur ou banquier ; ils n'ont pas de lien familial proche ; ils ne sont pas associés ou collaborateurs actuel ou de moins de 5 ans des CAC ; ils ne sont pas administrateurs de l'entreprise depuis plus de 12 ans, ni actionnaire de plus de 10%. Le critère d'indépendance a été examiné par le Conseil d'administration dans sa séance du 22 juillet 2015.

Le Conseil a pris acte des dispositions de loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et a coopté Mesdames Marie-Christine Levet et Luisa Munaretto en remplacement de Mesdames Ariane Gorin et Amélie Faure (cf. infra). Ainsi, sur un total de 8 administrateurs, 2 femmes siègent au Conseil d'administration de la Société. Conformément aux dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, la proportion de 20% de femmes au Conseil d'administration de la Société est atteinte. La Société envisage que la composition de son Conseil d'administration sera, en 2017, en conformité avec cette même loi qui exige une représentation équilibrée des hommes et des femmes, soit une proportion de 40% de femmes.

Plusieurs évolutions ont eu lieu au sein du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2014-2015, qui a été marqué par les départs de Messieurs Olivier Hua et Andrew Goldstein de leurs fonctions d'administrateurs, ainsi que du départ de Monsieur Serge Bedrossian représentant de la BPI de ses fonctions de censeur, ces deux derniers départs ayant déjà été indiqué dans le dernier rapport.

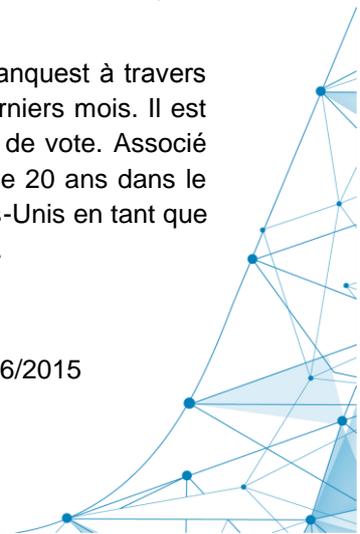
L'exercice a également été marqué par l'arrivée de Monsieur Philippe Misteli en qualité d'administrateur, qui a été coopté par le Conseil d'administration lors de la séance du 29 septembre 2014, laquelle a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 12 mars 2015.

Lors de la séance du Conseil d'administration du 23 juin 2015, Monsieur Pierre Cesarini a été coopté en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Bruno Vanryb démissionnaire et ce pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clôt au 30 juin 2015. Monsieur Pierre Cesarini, a également été nommé en qualité de Président du Conseil d'administration par le Conseil d'administration lors de cette même séance en remplacement de Monsieur Bruno Vanryb. Le Conseil d'administration a décidé la réunion des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration, Monsieur Pierre Cesarini devient ainsi Président Directeur Général.

Depuis la clôture de l'exercice, Monsieur Roger Tondeur ainsi que Mesdames Ariane Gorin et Amélie Faure ont remis leur démission au Président du Conseil d'administration respectivement le 15,16 et 17 juillet 2015. Le Conseil a en conséquence coopté le 22 juillet 2015 de nouveaux Administrateurs, comme suit :

- En lieu et place de Andrew Goldstein, Monsieur Marc Goldberg pour la durée du mandat restant à courir de celui-ci, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2016.

Monsieur Marc Goldberg a été l'un des acteurs majeurs de la restructuration d'Avanquest à travers sa société Maslow Capital Partners qui a accompagné la Société au cours des derniers mois. Il est aujourd'hui actionnaire de la Société à hauteur de 2,67 % du capital et des droits de vote. Associé fondateur de Maslow Capital Partners, Marc Goldberg a une expérience de plus de 20 ans dans le secteur de la technologie des médias et télécommunications en Europe et aux Etats-Unis en tant que conseil ou investisseur. Il est diplômé de l'Université Paris VI et auditeur de l'IHEDN.



- En lieu et place de Monsieur Olivier Hua, Monsieur Frédéric Paul pour la durée du mandat restant à courir de celui-ci, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2015.

Monsieur Frédéric Paul est aujourd'hui actionnaire de la Société à hauteur de 5,40 % du capital et des droits de vote à travers sa société d'investissements FPB Invest créée en 2010 et spécialisée dans la prise de participations minoritaires ou majoritaires dans des sociétés en développement. Il est par ailleurs président de la société Agence Profil et possède plus de 20 ans d'expérience dans la communication et le commerce par l'espace et le volume.

- En lieu et place de Ariane Gorin, Madame Marie-Christine Levet pour la durée du mandat restant à courir de celui-ci, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2015.

Madame Marie-Christine Levet est une spécialiste du secteur de l'Internet. Elle a dirigé plusieurs grandes marques de l'internet français (Lycos, Club-Internet, groupe 01, Nextradiotv) avant de devenir membre du Conseil d'administration de la BPI, d'Iliad ou encore Mercialys. Marie-Christine Levet est diplômée d'HEC et d'un MBA de l'INSEAD.

- En lieu et place de Madame Amélie Faure, Madame Luisa Munaretto pour la durée du mandat restant à courir de celui-ci, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2015

Madame Luisa Munaretto a une longue expérience d'investisseur en private equity. Elle est actuellement co-fondatrice d'IndEU capital, un fonds d'investissement qui investit sur le marché indien ciblant les marques de luxe domestiques avec un fort accent sur le digital branding et l'innovation. Son expérience en private equity compte également de nombreux investissements réalisés en France et Italie avec 21 Partners, société d'investissement de la famille Benetton au sein de laquelle elle a occupé la position de directrice de la stratégie du fonds et du Family office. Elle est également membre du comité exécutif de l'Institute of DIRECTORS à Paris, une institution britannique qui diffuse les règles de bonne gouvernance.

La ratification des cooptations de Messieurs Pierre Cesarini, Marc Goldberg, Frédéric Paul et de Mesdames Marie-Christine Levet et Luisa Munaretto sera proposée lors de la toute prochaine assemblée générale, devant se tenir le 30 novembre 2015.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont celles prévues par la législation en vigueur, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil n'y dérogeant pas.

Le Conseil a procédé à l'adoption d'un nouveau règlement intérieur lors de sa séance du 8 octobre 2015. Ce règlement intérieur prévoit qu'une fois par an, le Conseil est tenu d'inscrire à l'ordre du jour de sa réunion un point concernant un débat sur son fonctionnement. Tous les trois ans, une évaluation formalisée est réalisée. Un compte-rendu est publié dans le document de référence.



4.2.2.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

	Entrée en fonction	Echéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères
Président du Conseil d'administration (jusqu'au 23 juin 2015 – démissionnaire) :				
Bruno Vanryb	07/03/1988	AGOA 2015	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président du Conseil d'administration :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Emme S.A.*. • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Syntec Numérique • <i>Gérant :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Be Brave 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président du Conseil d'administration:</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avanquest Software Canada Inc.* ○ PC Helpsoft Labs Inc.* ○ ProcessFlows Ltd* • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ MCI Group Holding S.A ○ PlanetArt Ltd (UK)*
Président Directeur Général (depuis le 23 juin 2015) :				
Pierre Cesarini	14/05/2013 administrateur depuis le 23/06/2015	AGOA 2015	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ LCT Technologies SAS • <i>Gérant :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elendil Sarl ○ Anarion Sarl ○ Navendis Sarl 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président du Conseil d'administration:</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avanquest America * • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avanquest North America, Inc.*
Administrateurs :				
Roger Bloxberg	28/03/2007	AGOA 2019	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Directeur Général et Administrateur</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avanquest North America, Inc. * • <i>Directeur Général :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Planet Art LLC (USA)* ○ Avanquest America Inc.* • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ PlanetArt Ltd (UK)*
Amélie Faure**	20/07/2012	AGOA 2015	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président Conseil d'administration :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Augure • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ risq ○ Cameleon Software ○ QuelleEnergie.fr ○ Distribeo ○ Riplay 	Aucun
Ariane Gorin**	10/12/2013	AGOA 2016	Aucun	Aucun
Todd Helfstein	10/12/2013	AGOA 2015	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président et Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avanquest North America, Inc.* • <i>Directeur Général :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ PlanetArt LLC (USA)* • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ PlanetArt Ltd (UK)*

	Entrée en fonction	Echéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères
Philippe Olivier**	29/11/2012	AGOA 2018	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ MA Edition SA** • <i>Gérant</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ MMI SA 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Helvedif (Suisse) ○ DLL Press Canada
Philippe Misteli	29/09/2014	AGOA 2018	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1050 Partners SASU • <i>Gérant</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ PJMM Investissements • <i>Président et Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lineis SAS • <i>Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ HPC SA 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Crownstone European Properties
Roger Tondeur**	28/09/2009	AGOA 2015	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ MCI Group Holding S.A • <i>Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Filiales du groupe MCI ○ Creative Factory Holding • <i>Président et administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Event Holding Malta • <i>Associé</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rely Consulting
Andrew Goldstein**	15/01/2004	AGOA 2016	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Goldstein Creations GmbH ○ Deloitte Digital GMBH ○ German Entrepreneurship GmbH • <i>Président du Comité Consultatif</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Carpooling.com • <i>Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Feingold Technologies GmbH ○ Pylba GmbH
Olivier Hua**	10/12/2013	AGOA 2015	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Visiomed Group • <i>Vice-Président du Conseil de Surveillance</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ TraceOne 	•
Nouveaux administrateurs (post clôture de l'exercice)				
Marc Goldberg	22/07/2015	AGOA 2016	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maslow Capital Partners 	
Frédéric Paul	22/07/2015	AGOA 2015		<ul style="list-style-type: none"> • <i>Gérant</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ FPB Invest (Bruxelles)
Luisa Munaretto	22/07/2015	AGOA 2015	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ IndEU Capital SaS 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ IndEU India Luxury Holding Pte (Singapour)

	Entrée en fonction	Echéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères
Marie-Christine Levét	22/07/2015	AGOA 2016	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> : ○ Iliad ○ Mercialys ○ BPI Financement ○ HI-PAY 	

*Sociétés appartenant au groupe Avanquest **Ont démissionné

4.2.2.2. Rémunérations et avantages de toute nature octroyés aux mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous récapitule la rémunération brute totale et les avantages de toutes natures dus au titre des exercices 2014/15 et 2013/14 à chaque mandataire social tant par Avanquest elle-même que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Rémunérations brutes dues au titre de 2014/15							
Données en €	Part fixe	Part Variable	Avantages en nature	Honoraires **	Attribution de titres de capital ou de créances	Jetons de présence	Total
Bruno Vanryb *	45 833	4 167	1 410	410 000		4 000	465 410
Pierre Cesarini	166 667		15 000	545 833			727 500
Philippe Misteli				275 000		4 000	279 000
Roger Tondeur *						11 000	11 000
Roger Bloxberg	248 988	134 869	3 347			4 000	391 204
Todd Helfstein	248 988	134 869	5 804			4 000	393 661
Amélie Faure *						13 000	13 000
Ariane Gorin *						13 000	13 000
Olivier Hua *						13 000	13 000
Andrew Goldstein *						6 500	6 500

* Personnes ayant démissionné à la date de rédaction de ce rapport

** Honoraires versés au titre des conventions réglementées telles que décrites ci-après (ou avant) et au titre de la convention avec la filiale AQ NA

Rémunérations brutes dues au titre de 2013/14							
Données en €	Part fixe	Part Variable	Avantages en nature	Honoraires	Attribution de titres de capital ou de créances	Jetons de présence	Total
Bruno Vanryb	241 277		1 532			4 000	246 809
Pierre Cesarini	251 669	131 250	15 000				397 919
Roger Bloxberg	221 362	89 928	13 243			4 000	328 533
Todd Helfstein	221 362	89 928	15 220			4 000	330 510
Philippe Olivier* **	72 917	1 571				4 000	78 488
Amélie Faure*						13 000	13 000
Andrew Goldstein*				20 000		13 000	33 000
Ariane Gorin*						13 000	13 000
Olivier Hua*						13 000	13 000
Roger Tondeur*						13 000	13 000
BPI France*							

* Personnes ayant démissionné de leur mandat à la date de rédaction de ce rapport.

** Monsieur Philippe Olivier a perçu également une indemnité transactionnelle pour un montant total de 255.023€ faisant suite à la fin de ses mandats et contrats au sein du groupe Avanquest.

Note : Les rémunérations versées en devises autres que l'euro sont converties au taux moyen de l'exercice.

Ces montants incluent les rémunérations dues au titre des exercices 2013/14 et 2014/15 dont une partie est versée lors de l'exercice suivant. Ainsi les bonus, dont le calcul est basé sur l'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel consolidé et d'objectifs individuels, ou pour certains dirigeants de filiales sur le résultat d'exploitation de ladite filiale, sont versés au cours du semestre qui suit la clôture de l'exercice lorsqu'ils sont acquis. De même les jetons de présence rémunérant la participation aux travaux du conseil durant une année sont versés au début de l'année suivante.

Les parts variables sont versées en contrepartie de l'accomplissement d'objectifs de résultat opérationnel et d'objectifs individuels.

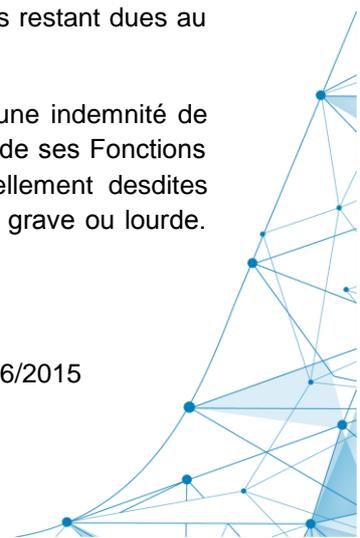
Faisant suite à sa délibération en date du 17 juillet 2014, le Conseil d'administration d'Avanquest a décidé, en accord avec Bruno Vanryb, son Président, de faire évoluer la structure de rémunération de ce dernier.

S'agissant de la rémunération annuelle devant être versée à Monsieur Vanryb au titre de ses mandats sociaux, il avait été convenu que celle-ci soit ramenée à compter du 1^{er} juillet 2014 de 244.000 € à 50.000 €.

Par ailleurs, Monsieur Bruno Vanryb a renoncé au bénéfice de l'engagement de versement par la Société d'indemnités de rupture liées à la révocation des mandats sociaux qu'il exerçait au sein d'Avanquest SA et d'Avanquest America Inc. Le montant de l'indemnité de non-concurrence pouvant lui être versé en cas de révocation desdites fonctions a également évolué, puisqu'il a été ramené à 50.000 € (le montant antérieur de cette indemnité avait été fixé à 240.000 €) pour une durée qui reste de 12 mois après la fin de son mandat. La société a mis en œuvre cette clause de non concurrence à partir de juin 2015 jusqu'à mai 2016 et a versé sur l'exercice 2014/2015 un montant de 4 167 €

Lors de sa délibération du 17 juillet 2014, le Conseil d'administration a décidé de confier à la société « Be Brave », contrôlée par Monsieur Vanryb, des missions spécifiques de conseil stratégique portant sur le groupe Avanquest pour une période pouvant courir jusqu'au 30 juin 2015. Cette convention prévoit une rémunération forfaitaire de 205.000 € HT. Au 30 juin 2015, il a été versé un montant total de 116.000 € à la société Be Brave au titre de cette convention. Comme convenu lors de la restructuration financière de la société au 2nd semestre de l'exercice, le paiement des sommes restant dues à Be Brave interviendra soit le 31 décembre 2015, si le complément de prix lié à la cession par la Société de sa participation dans le capital d'Arvix LLC est intégralement payé le 31 octobre 2015, soit le 1^{er} mai 2019, si le complément de prix lié à la cession par la Société de sa participation dans le capital d'Arvix LLC n'a pas été intégralement payé le 31 octobre 2015. Aucun contrat ne lie plus Avanquest et Monsieur Vanryb, directement ou indirectement. Par ailleurs, une convention similaire avait été conclue entre la société Be Brave et la société Avanquest North America Inc, filiale d'Avanquest, pour des prestations similaires et un montant identique. Au 30 juin 2015, une charge de 205 000 € HT a été comptabilisée chez AQ NA. Comme pour la convention Be Brave conclue avec la France, le paiement des sommes restant dues au 30 juin 2015, est lié au paiement du prix différé des actifs d'Arvix.

Lors de son entrée en fonction, la Société s'est engagée à verser à Pierre Cesarini une indemnité de départ d'un montant égal à huit (8) mois de rémunération brute, en cas de révocation de ses Fonctions de Directeur Général avant la fin de la durée de son mandat ou de non-renouvellement desdites Fonctions, à l'exception du cas où il serait démissionnaire ou aurait commis une faute grave ou lourde.



Le versement de cette indemnité étant par ailleurs soumis au respect de certaines conditions constatées par le Conseil d'administration, et notamment le versement de 20% de la prime annuelle brute.

La prime annuelle brute sera calculée en fonction de la réalisation d'objectifs opérationnels et de résultat, qui seront fixés chaque année par le Conseil d'administration. Elle sera calculée, à hauteur de 40 % sur la base d'objectifs opérationnels et à hauteur de 60 % sur la base d'objectifs de résultat avec un montant maximal de 175.000 €.

Le Conseil d'administration des 18 février et 18 octobre 2015 a constaté l'absence de fixation d'objectifs qualitatifs et de résultat au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 dans le contexte de la restructuration financière, Monsieur Pierre Cesarini ayant renoncé au paiement de toute rémunération variable pour l'exercice 2014-2015. Ces critères n'ayant pas encore été fixés par le Conseil d'administration, cette clause n'est pas applicable à ce jour.

Par ailleurs, Monsieur Pierre Cesarini sera soumis, pendant les 12 mois suivant la cessation dudit mandat, à une obligation de non-concurrence, en contrepartie de laquelle la Société lui versera une rémunération mensuelle de 12.500 €. Cette obligation est renouvelable une fois pour une durée complémentaire de 12 mois.

Le Conseil d'administration du 25 septembre 2013 a autorisé la conclusion d'une convention avec la société NAVENDIS dont Monsieur Cesarini est actionnaire, prévoyant la fourniture de services de transport pour particuliers et entreprises pour un montant forfaitaire annuel de 5.000 € HT. Au titre de cette convention, la société a enregistré une charge de 3.613 € HT dans les comptes clos au 30 juin 2015.

Le Conseil d'administration du 6 novembre 2014 a autorisé la conclusion d'une convention avec la société 1050 Partners prévoyant la fourniture, par Monsieur Philippe Misteli, de prestations de conseil en finance, administration, structuration financière et levée de fonds. La convention prenant fin le 30 juin 2015 a été prorogée par le Conseil d'administration du 30 mars 2015 pour une durée s'expirant au plus tard le 30 juin 2016. Cette convention prévoit une rémunération forfaitaire de 125.000 € HT. Au 30 juin 2015, les sommes comptabilisées au cours de l'exercice au titre de cette convention s'établissent à 125.000 €.

Lors du Conseil d'administration du 26 mars 2015, Monsieur Pierre Cesarini a renoncé au paiement de sa rémunération variable pour l'exercice 2013-2014 ainsi que, par anticipation, au paiement de toute rémunération variable qui pourrait lui être due en cas d'atteinte des objectifs fixés pour l'exercice 2014-2015.

Lors de sa délibération du 26 mars 2015, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer à :

- Monsieur Pierre Cesarini une rémunération exceptionnelle en raison de l'ensemble des travaux effectués dans le cadre de la restructuration de la Société, d'un montant total de 462.500 €, conditionnée à la réussite de la restructuration engagée et sous réserve que ces sommes soient réinvesties dans l'opération d'augmentation de capital ; et
- Monsieur Philippe Misteli une rémunération exceptionnelle en raison de l'ensemble des travaux effectués dans le cadre de la restructuration de la Société, d'un montant total de 150 000 € conditionnée à la réussite de la restructuration engagée.

La société a payé intégralement les sommes ci-dessus en juin 2015.



4.2.3. Commissaires aux comptes

4.2.3.1. Commissaires aux comptes titulaires

APLITEC

Les patios Saint-Jacques, 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

Nommée le 12 février 1998 pour une durée de six (6) exercices. Le mandat de la société Aplitec a été renouvelé une 1^{ère} fois pour une durée de six (6) exercices supplémentaires par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2004, puis une 2^{ème} fois pour une durée de six (6) exercices supplémentaires par l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2010, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

Aplitec est représentée par Monsieur Pierre Laot.

Ernst & Young et Autres,

Tour First. 1 place des Saisons 92400 Courbevoie.

A l'issue du mandat de la société Ernst & Young Audit, la société Ernst & Young et Autres a été nommée pour une durée de six (6) exercices par l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2012, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Ernst & Young et Autres est représentée par Monsieur Franck Sebag.

4.2.3.2. Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Jean-Pierre Larroze

Les patios Saint-Jacques, 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

Nommé le 27 mai 2004 pour une durée de six (6) exercices.

Le mandat de la société Aplitec a été renouvelé pour une durée de six (6) exercices supplémentaires par l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2010, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

Auditex

Tour First. 1 place des Saisons 92400 Courbevoie

Nommée le 30 mai 2006 pour une durée de six (6) exercices, le mandat de Auditex a été renouvelé pour une durée de six (6) exercices supplémentaires par l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2012, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

4.2.4. Règles régissant la modification des statuts

Les règles applicables à la modification des statuts sont celles prévues par la législation en vigueur. Afin de tenir compte des dernières évolutions législatives, les statuts d'Avanquest ont été revus et mis à jour lors de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2009.

4.2.5. Dividende

La Société n'a jamais distribué de dividendes sur ses actions. Conformément à la politique qui avait été communiquée lors de l'introduction en bourse, la Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance et n'anticipe pas de distribuer de dividendes à court terme. Cette position pourra néanmoins être revue chaque année.

En application des dispositions de l'article 2277 du code civil, les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de leur date de mise en paiement sont prescrits au profit de l'état.

4.2.6. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Certains accords commerciaux ou financiers conclus par la Société ou certaines sociétés du Groupe prévoient des clauses de résiliation en cas de changement de contrôle. Les dispositions de ces accords, voire pour certains, leur existence-même, sont couvertes par des dispositions relatives à la confidentialité dont la violation serait susceptible de porter gravement aux intérêts de la Société en raison du risque induit de résiliation pour faute desdits accords. Néanmoins, en cas d'offre publique, ces éléments devraient avoir une incidence relativement faible.

4.2.7. Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société ou du groupe.

4.2.8. Avis de la Délégation Unique du Personnel

Conformément à la loi, la direction d'Avanquest SA a communiqué en temps utile à la Délégation Unique du Personnel les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015, le projet de résolutions, le présent rapport ainsi que celui des Commissaires aux comptes.

La Délégation Unique du Personnel n'a pas fait d'observation particulière sur les documents qui lui ont été présentés.

4.2.9. Participation des salariés au capital de la société

Compte tenu du résultat fiscal de la société, l'accord de participation n'a pas trouvé à s'appliquer au titre de cet exercice.

Au 30 juin 2015, le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce ne détenait aucune action d'Avanquest dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise prévu par les articles L.3331-1 et suivants du code du travail. De même, aucune action n'était détenue dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par les articles L.214-39 et L.214-40 du code monétaire et financier par les salariés et anciens salariés de Avanquest.



4.3. Démarche RSE du Groupe Avanquest

Avanquest reconnaît la diversité comme une source de richesse et la pratique sous toutes ses formes. Il considère la promotion des femmes comme étant essentielle dans son développement. Dans le but d'évoluer sur l'égalité hommes-femmes, la gouvernance avait été revue, permettant d'intégrer une femme supplémentaire au Conseil d'Administration d'Avanquest.

Avanquest met également tout en œuvre pour veiller à l'impact environnemental de son activité en se dictant de nouvelles règles de conduite. Malgré la nécessité des rencontres et des échanges fréquents entre toutes les filiales, les déplacements physiques ont largement été réduits au profit des visioconférences et des réunions téléphoniques.

Enfin, au niveau économique, pour chaque innovation les meilleurs talents et prestataires ont été recherchés dans les bassins d'activité autour des implantations d'Avanquest.

De manière générale, les impacts sociaux et environnementaux du secteur du numérique sont limités. Pour autant, cela ne dispense pas les entreprises de cet écosystème d'identifier les enjeux RSE et d'y répondre. C'est le choix qu'a fait Avanquest en intégrant des solutions concrètes dans les pratiques au quotidien de chacune des filiales qui composent le Groupe. Des dispositifs de recyclage de papier, de batteries ou de cartouches d'imprimantes, ainsi que d'économies d'énergie, ont été mises en place avec des conséquences directes sur l'utilisation de consommables. Par ailleurs, du fait de la dimension internationale du Groupe – près de 85 % du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger, la majorité des salariés basés hors de France – la responsabilité sociale, le respect des conventions fondamentales de l'OIT et la gestion inclusive de la diversité des nationales et des origines, sont des principes fondamentaux sur lesquels l'entreprise s'est construite. Ses dirigeants en sont convaincus : les bonnes conditions d'emploi et de travail, le développement des compétences et la reconnaissance des talents sont des enjeux forts pour les salariés et pour le bien-être de l'entreprise.

Avanquest s'engage depuis sa création à apporter le meilleur de la technologie à l'ensemble des utilisateurs. Face au défi de la fracture numérique, apporter des produits et des services accessibles, simples d'utilisation tout en étant innovants et performants reste la conviction commerciale du groupe et de ses dirigeants. C'est pourquoi la démarche RSE du Groupe s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et de long terme, au sein d'une organisation qui privilégie l'autonomie de ses filiales.



4.3.1. Indicateurs RSE
4.3.1.1. Indicateurs sociaux
4.3.1.1.1. Emploi

Effectif total au 30 juin 2014

551

Effectif total au 30 juin 2015

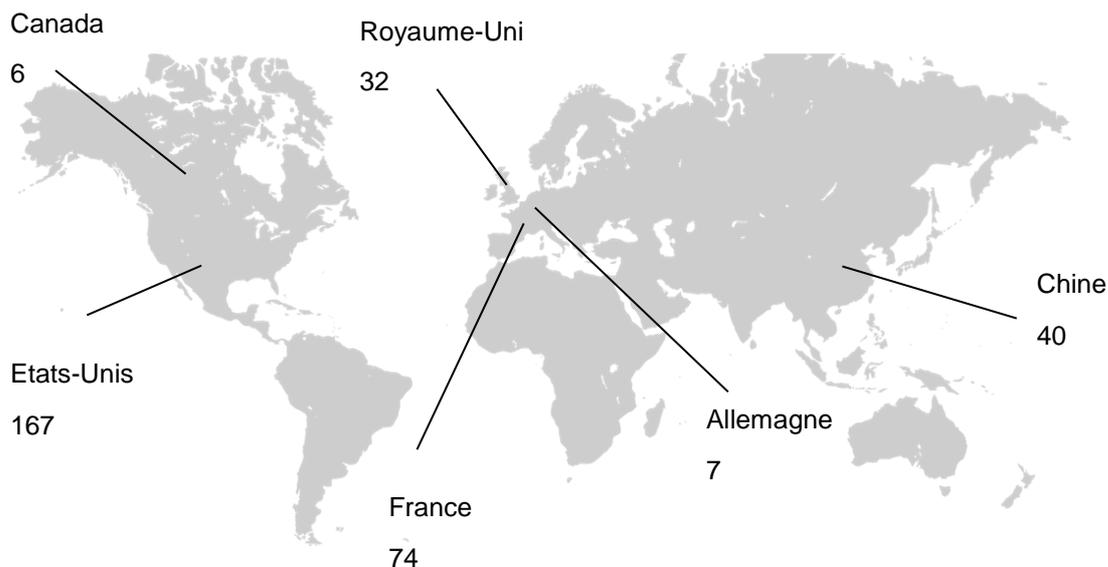
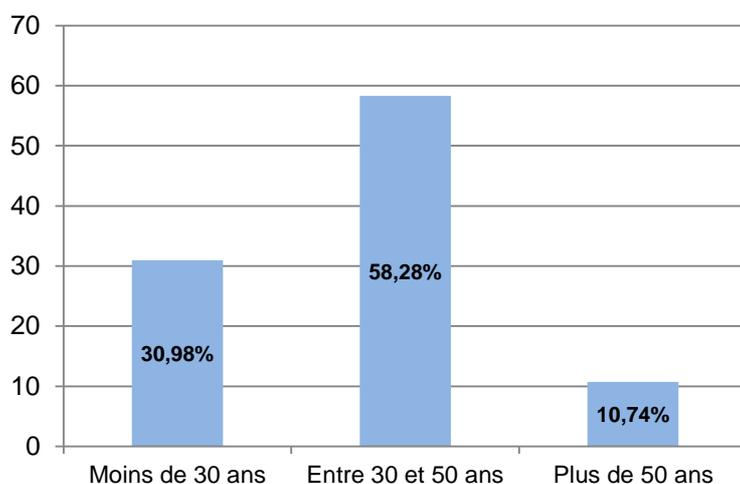
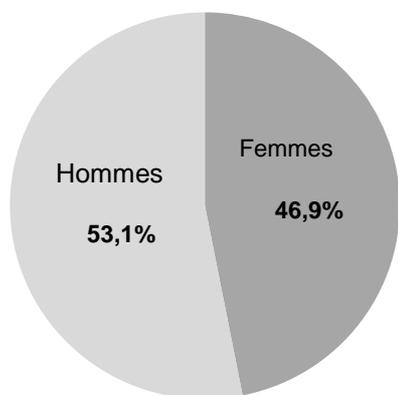
326

Embauches* Départs*

+187 -218

*A périmètre équivalent

-6,3%*



On constate une baisse significative du nombre d'employés depuis fin juin 2014, principalement en raison des cessions, de la filiale ProcessFlows, basée au Royaume-Uni et en Bulgarie ainsi que la totalité des actifs de la filiale américaine Arvix (cession le 31 octobre 2014).

En comparant avec l'exercice précédent, on constate également une féminisation de l'effectif au niveau du Groupe. Désormais, 47% de l'effectif est féminin contre 36% à fin juin 2014. Ceci s'explique surtout par les cessions de certaines filiales dont les employés étaient majoritairement masculins.

La masse salariale (salaires et bonus, hors charges patronales) du Groupe, de l'exercice 2014/2015, est de 25,1 millions d'euros. Les principes au sein du Groupe sont des augmentations de rémunérations individuelles basées sur des objectifs fixés annuellement pour chaque salarié.

4.3.1.2. Organisation du temps de travail

7,36%	5,83%
des salariés sont à temps-partiel	des salariés travaillent à distance

Le travail à plein temps est la norme au sein de l'entreprise : ceci favorise l'intégration sociale des salariés à l'entreprise et l'égalité de tous.

Les pratiques concernant les heures supplémentaires ou le travail le weekend et les congés ne sont pas formalisées au-delà du respect des réglementations nationales des pays. Les managers locaux sont incités à ne pas recourir aux dépassements d'horaires, sauf cas exceptionnels.

A titre d'exemple, le système de badgeuse électronique utilisé au siège parisien du Groupe permet à chaque collaborateur de contrôler ses horaires de travail et à la direction des Ressources Humaines de repérer tout abus en cas de surcharge.

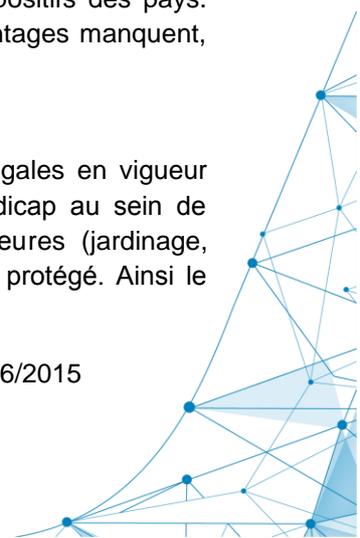
Le **travail de distance** est facilité par des outils nomades à disposition, ce qui favorise la conciliation vie privée/vie professionnelle. Au Royaume-Uni, deux employés bénéficient d'un horaire de travail flexible. Cette filiale autorise également au cas par cas le travail à domicile un jour par semaine pour les employés ayant leur domicile éloigné du lieu de travail. En Allemagne, la filiale offre à tous ses employés la possibilité de travailler à partir de son domicile un jour par semaine depuis le déménagement des bureaux.

Nombre de jours d'absence (hors congés longue durée et congés parentaux)	875*
Absences injustifiées	0

* maladies (hors ceux de plus de 9 mois), accidents (sur site et trajets), maladies professionnelles, absences injustifiées.

La compensation durant les arrêts maladie est conforme aux réglementations et dispositifs des pays. Certaines filiales proposent des mutuelles mais les données consolidées sur ces avantages manquent, due à l'absence d'un système de collecte au niveau Groupe.

La **politique d'insertion des personnes handicapées** respectent les obligations légales en vigueur dans les pays où Avanquest est implanté. L'absence de salariés atteints d'un handicap au sein de l'entreprise peut être compensée par le recours, pour certaines prestations extérieures (jardinage, fournitures de bureaux, impressions, ...), à des entreprises d'insertion ou du secteur protégé. Ainsi le



siège parisien effectue tous les ans une opération de nettoyage des bureaux durant laquelle plus d'une tonne de matériel informatique et supports magnétiques, est collectée à chaque fois. Ce matériel fait l'objet d'un recyclage ou d'une destruction sécurisée de la part d'une Entreprise Adaptée, engagée dans le Développement Durable. Le système permanent de collecte et de recyclage de papier est également géré en partie par des entreprises d'insertion. Par ailleurs, le conditionnement de certains produits français, distribués ou produits par Avanquest, est en grande partie effectué par un ESAT ou CAT, depuis de nombreuses années.

4.3.1.3. Relations sociales

Au niveau du siège du Groupe, chaque mois des réunions sont organisées entre les délégués du personnel, le Comité d'Entreprise et la direction. Un accord collectif, qui couvre l'aménagement du temps de travail et l'égalité professionnelle, a été signé, respectant ainsi la loi française concernant les instances représentatives.

Pour autant, la promotion du dialogue social n'est pas formalisée au niveau Groupe. La volonté est de garder la gestion des Ressources Humaines au niveau local et ne pas imposer de règles Groupe, afin d'être au plus proche des besoins des salariés. Les pratiques varient entre les filiales en fonction des réglementations et des lois des pays.

A titre d'exemple, chaque employé d'Avanquest Software Publishing (Royaume-Uni) dispose d'un manuel sur la législation du travail au Royaume-Uni avec une version en ligne à jour (chaque mise à jour est communiquée par e-mail). Un consultant RH s'assure de la conformité à la législation. L'assistance d'un tiers au salarié est prévue en cas de plainte ou de procédure disciplinaire.

Les données sur les accords signés dans l'ensemble des entités ne sont pas consolidées et ne sont donc pas disponibles.

4.3.1.4. Santé et sécurité

Accidents*	2
Maladies professionnelles	0

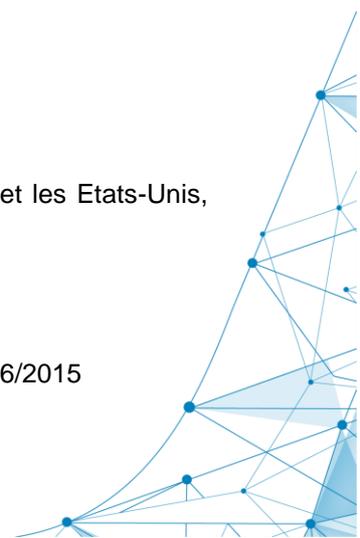
* Les données sur le taux de gravité (TG) et le taux de fréquence (TF) ne sont pas disponibles due à l'absence d'un système de collecte de données au niveau groupe.

Un accident a été déclaré en France, avec un arrêt de travail, il s'agissait d'un accident routier. Le deuxième accident déclaré, s'est produit aux Etats-Unis, sans arrêt de travail. A titre de comparaison, l'exercice précédent avait enregistré un accident sans arrêt de travail aux Etats-Unis.

Les principaux enjeux de santé, liés aux postes de travail et identifiés par les responsables des filiales sont les risques classiques associés aux activités de bureaux :

- Le travail sur écran
- Les troubles musculo-squelettiques
- Le stress, les risques psycho-sociaux

Pour accompagner ces enjeux, des comités ont été créés dans deux pays, la France et les Etats-Unis, l'Allemagne bénéficie, de son côté, d'un responsable santé sécurité.



A titre d'exemple, dans la filiale du Groupe au Royaume-Uni, chaque employé reçoit un manuel de santé sécurité et une formation aux procédures de sécurité. Les salariés sont encouragés à reporter toute violation aux lois de santé sécurité. Un consultant santé sécurité inspecte les bureaux et l'entrepôt tous les ans (conformité, identification des risques, mise à jour du manuel). Enfin, un bilan de vision est pris en charge et l'avis des employés est collecté tous les deux ans. En France, une réunion annuelle avec le CHSCT permet de prévenir les risques d'accidents éventuels, ainsi que les problèmes de santé des employés.

Toutefois, aucun accord formel n'a été signé en matière de santé et sécurité au travail.

A noter que dans l'ensemble des filiales du Groupe, un plan d'assurance-maladie est disponible pour les employés à plein temps.

4.3.1.5. Formation

Des évaluations annuelles individuelles sont réalisées et permettent d'identifier des attentes et les besoins de formations. Le siège parisien organise également deux réunions annuelles avec les délégués du personnel, une première pour faire le point sur le plan des formations effectuées dans l'année et une seconde pour présenter le plan de formation de l'année à venir et les budgets alloués.

En France, 438 heures de formations ont été effectuées durant l'exercice 2014/2015 au profit de vingt employés.

Le nombre d'heures de formation représente une moyenne de cinq heures et demie de formation par employé. Une moyenne en hausse de 35% par rapport à l'exercice précédent.

De manière générale, l'ensemble du personnel travaillant chez Avanquest est qualifié, en cohérence avec le secteur du numérique où il faut faire preuve d'une innovation permanente. C'est pourquoi un attachement particulier est apporté à la formation des salariés.

Toutefois, des informations précises et consolidées sur les formations dispensées auprès des salariés ne sont pas disponibles à ce stade par l'absence d'un système de collecte de données au niveau groupe.

4.3.1.6. Egalité de traitement

Au-delà du respect de la réglementation, des mesures concernant l'égalité hommes/femmes, la parentalité et la prévention des discriminations sont en place par filiale en fonction des attentes et enjeux locaux. Les outils nomades mis en place, comme mentionné plus haut, favorisent également la possibilité de travailler à domicile ponctuellement, conciliant ainsi vie privée et vie professionnelle.

À titre d'exemple :

- *Avanquest North America prévoit un congé paternité et alloue à ce titre un budget spécifique.*
- *Avanquest Software Publishing (UK) prévoit une participation financière à la garde d'enfants de moins de 15 ans. Un consultant vérifie régulièrement la conformité à la législation sur l'égalité Hommes/Femmes et la non-discrimination. A ce jour, aucun manquement à la loi n'a été signalé.*
- *En Chine, Avanquest offre une prime pour le premier enfant et l'opportunité de prendre un congé paternité.*

Les données sur les accords signés dans l'ensemble des entités ne sont pas consolidées et ne sont donc pas disponibles.



4.3.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions OIT

Au-delà de la prévention des discriminations et la liberté d'association, déjà évoqués précédemment, les autres sujets couverts par les conventions fondamentales ne sont pas des enjeux pour le secteur ou pour l'entreprise (travail des enfants et le travail forcé).

Le secteur a recours à des salariés très qualifiés et mobiles. Ce type de profil et l'absence d'activité manufacturière, limitent considérablement ces risques. De plus, les activités, essentiellement commerciales sont réalisées principalement dans des pays développés ou ces pratiques sont très rares.

4.3.2. Indicateurs environnementaux

4.3.2.1. Politique générale en matière environnementale

A ce stade, il n'y a pas de politique Groupe sur la prise en compte des questions environnementales, ou de démarche de certification en cours. Les données par site, ou consolidées, ne sont d'ailleurs pas disponibles en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe.

En revanche, des actions de formation auprès des salariés sont réalisées ponctuellement sur chacun des sites. De manière informelle, chaque filiale met ainsi en place des initiatives proactives sur le sujet. L'ensemble de ces bonnes pratiques sont partagées à l'occasion d'une rencontre annuelle entre les responsables administratifs et financiers des différentes unités du Groupe, avec une comparaison des mesures et des résultats de chaque filiale.

À titre d'exemple, les équipes françaises du siège sont régulièrement sensibilisées aux enjeux environnementaux à l'occasion d'actions de communication interne. Une boîte à idées a également été mise en ligne sur l'Intranet du Groupe : sur la base des contributions reçues, un dispositif de bacs à recyclage papier a été installé dans les locaux français en 2013, en collaboration avec La Poste. Pour l'année calendaire 2014, ces bacs de recyclage papier, collectés par le facteur, ont permis de recycler 757 kg de papier. Ce papier a été trié et conditionné par des entreprises d'insertion, puis recyclé par des papetiers situés à proximité.

L'indicateur concernant les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions, n'est pas renseigné car il n'y a pas de risque environnemental ou de pollution, significatifs, observés dans ce domaine d'activités: aucun produit tangible n'est fabriqué et les services fournis par le secteur, et par Avanquest, sont localisés dans des bureaux avec des risques relatifs à ces enjeux, qui sont très limités.

L'indicateur sur le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement n'est pas pertinent pour l'activité d'Avanquest.

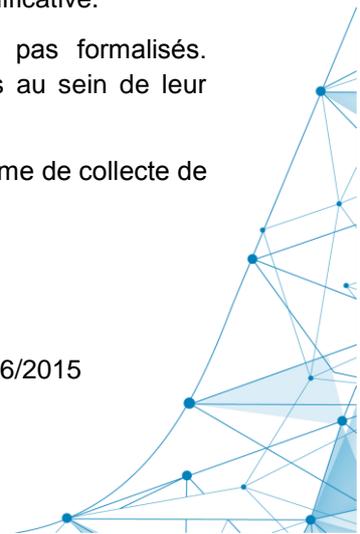
4.3.2.2. Pollution et gestion des déchets

Aucun risque significatif observé, lié à l'activité d'Avanquest, rend pertinent des mesures de prévention, réduction et réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

L'activité d'Avanquest ne génère pas de nuisance sonore, olfactive ou de poussière significative.

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ne sont pas formalisées. Néanmoins les collaborateurs sont fortement incités à mettre en place des initiatives au sein de leur unité.

Des données précises et consolidées ne sont pas disponibles due à l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe.



À titre d'exemple, la filiale nord-américaine du Groupe recycle 100 % du papier, des cartons et des cartouches d'encre. Les salariés disposent d'une déchiqueteuse à papier, ainsi que d'une déchiqueteuse à carton pour transformer certains cartons usagés en emballages. Les autres sont recyclés par une entreprise extérieure. Les deux à quatre cartouches d'encre utilisées dans les bureaux chaque mois sont recyclées.

C'est aussi le cas des bureaux au Royaume-Uni où des poubelles de tri des déchets de papiers, cartons, plastiques, métaux (alimentaires) ont été mis à disposition. Les cartons sont compressés pour optimiser l'espace de stockage pour le recyclage. La collecte pour le recyclage est hebdomadaire. Les ampoules, les cartouches d'encre, les équipements électroniques, le CD et leurs boîtes sont envoyés dans des entreprises de recyclage.

Dans les bureaux en France, des poubelles de collecte de papiers, non confidentiels, ont été installées, comme mentionné précédemment. Un système de collecte de piles et de cartouches d'imprimantes a également été mis en place. Les équipements électroniques et magnétiques, ainsi que les ampoules et les néons, sont récupérés par des sociétés spécialisées.

4.3.2.3. Utilisation durable des sols

Compte tenu de la nature de l'activité d'Avanquest, et de l'implantation du Groupe en zone urbaine uniquement, il n'y a aucun impact sur l'utilisation durable des sols. A ce titre, aucune mesure n'a été mise en place.

4.3.2.4. Utilisation durable des ressources

L'impact sur l'eau est faible et l'indicateur n'est pas renseigné car la consommation d'eau, son approvisionnement, en fonction des contraintes locales et l'exposition de l'activité aux problématiques liés à l'utilisation de l'eau, n'est pas significative (activités de bureau).

La consommation des matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation n'est pas renseigné car Avanquest n'utilise pas de matières premières.

La consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables est un enjeu. Les données précises et consolidées ne sont pas disponibles, due à l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe. Chaque filiale mène ses propres actions et suit ses propres indicateurs à ce stade.

Les variations de consommation d'énergie sont fortement dépendantes de l'air conditionné dans la salle des serveurs et un suivi global n'est pas disponible en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe.

4.3.2.5. Changement climatique

L'agence de voyage du siège parisien mesure l'empreinte carbone des déplacements professionnels de chaque collaborateur et édite pour la deuxième année de suite un rapport annuel sur l'émission de CO2:

	2013/2014	2014/2015
Voyages en avion total	53 341 kg CO2	94 198 kg CO2
Vols long distance*	47 174 kg CO2	88 036 kg CO2
Vols moyen distance	5 452 kg CO2	5 370 kg CO2
Vols domestiques	715 kg CO2	792 kg CO2
Voyages en train total	143 kg CO2	81 kg CO2

Des réunions et des salons professionnels aux Etats-Unis expliquent l'augmentation du nombre de vols transatlantiques et de ce fait l'augmentation de l'émission de CO2 par rapport à l'exercice précédent.

Le renouvellement de la flotte automobile est fait en fonction des émissions de CO2 émises par les véhicules. Un suivi de la consommation de carburant est également disponible via le prestataire de location de longue durée de ces véhicules. L'entreprise incite ses collaborateurs, devant se déplacer, à utiliser (quand cela est possible) le train, ou à remplacer le déplacement professionnel par une réunion en visioconférence.

A ce stade, des données précises et consolidées concernant toutes les émissions des gaz à effet de serre ne sont pas disponibles due à l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe.

Les zones dans lesquelles Avanquest est implanté ne sont pas menacées par des phénomènes climatiques, qui seraient liés au réchauffement de la planète. Par conséquence, aucune mesure d'adaptation n'a été mise en place à ce stade.

4.3.2.6. Protection de la biodiversité

Le secteur fournit essentiellement des services dans des zones urbanisées et n'impacte pas d'écosystème fragile. L'exposition de l'activité de l'entreprise aux problématiques liées à la biodiversité est très limitée.

4.3.3. Indicateurs sociétaux

4.3.3.1. Impact territorial, économique et sociale de l'activité de la société

Le Groupe recrute localement dans les pays où sont localisées ses activités. Notamment la filiale nord-américaine du Groupe a signé de nombreux contrats avec des entreprises locales et recrute dans les universités locales afin de contribuer à la création de valeur. Le siège parisien est également, et traditionnellement, une entreprise d'accueil d'étudiants stagiaires ou d'étudiants en contrat de professionnalisation. La filiale britannique accueille également tous les ans une dizaine d'étudiants pendant une ou deux semaines.

Etant donné que la majorité des implantations du groupe sont des ensembles de bureaux, elles ont très peu d'externalités négatives sur l'écosystème local.

4.3.3.2. Sous-traitance et fournisseurs

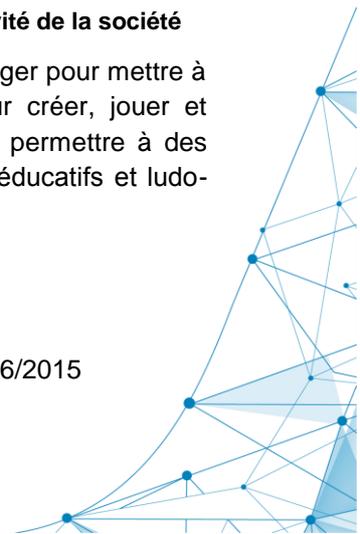
Le Groupe Avanquest utilise principalement les services, ou les produits, des fournisseurs dont les principaux sont des imprimeurs, des développeurs de logiciels et des prestataires en logistique.

Des initiatives relatives aux achats responsables prennent ponctuellement en compte des facteurs environnementaux et sociaux, mais une politique Groupe dans ce sens n'est pas encore en place.

A titre d'exemple, Avanquest au Royaume-Uni fournit à ses clients des accords de ses fournisseurs sur le respect des droits humains (Conventions d'OIT).

4.3.3.3. Relations entretenues avec les personnes ou les intéressées par l'activité de la société

Par des actions concrètes et des partenariats associatifs, le Groupe ne cesse de s'engager pour mettre à la portée de tous le meilleur de la technologie. Les logiciels sont développés pour créer, jouer et apprendre. C'est dans ce sens que l'entreprise participe à plusieurs projets visant à permettre à des enfants malades ou issus de milieu modeste, d'accéder plus facilement aux logiciels éducatifs et ludico-éducatifs, développés par ses équipes.



En France, l'entreprise soutient depuis 2011 l'association Docteur Souris qui a pour vocation d'améliorer les conditions et le bien-être des enfants et des adolescents hospitalisés. Grâce aux nouvelles technologies en matière de devices, de réseaux et d'accès internet, Docteur Souris leur permet de se divertir, de rompre l'isolement et de poursuivre leur scolarité dans 32 établissements hospitaliers. Ses dispositifs sont utilisés gratuitement par plus de 12 000 enfants et adolescents chaque année.

De l'autre côté de l'Atlantique, la filiale américaine, située en Californie, fait régulièrement des dons de logiciels à des écoles locales. Elle organise également, chaque fin d'année, une collecte de denrées alimentaires, avec l'aide de bénévoles, afin de soutenir le travail des banques alimentaires locales.

Cet engagement sociétal en faveur des enfants hospitalisés ou issus de milieux défavorisés correspond bien à l'esprit d'ouverture sur le monde que le groupe cherche à promouvoir au sein même de ses équipes.

Pour promouvoir les métiers du numérique auprès du grand public, des pouvoirs publics mais aussi des jeunes étudiants, Avanquest assiste et intervient depuis plusieurs années aux conférences du Syntec Numérique. Pour prolonger son engagement dans cette voie et offrir un tremplin vers l'insertion professionnelle dans son corps de métier, elle emploie chaque année des jeunes en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage.

Dans un secteur en perpétuelle mutation, Avanquest s'attache à faire travailler ensemble toutes les générations pour conserver le meilleur niveau de compétence et donne la priorité au reclassement, en favorisant la mobilité interne et la formation.

4.3.3.4. Loyauté des pratiques

Une politique formalisée sous forme de Charte éthique ou Code de conduite des affaires n'est pas encore en place. Les dirigeants du Groupe promeuvent des principes de transparence et d'éthique mais, des données précises ou consolidées sur leur déploiement ne sont pas disponibles en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe.

A titre d'exemple, Avanquest North America se soumet à des audits réguliers pour prévenir la corruption.

Les réglementations des Etats concernant la santé et la sécurité des consommateurs sont appliquées et les jeux vidéo sont fournis avec des avertissements.

4.3.3.5. Autres actions engagées au titre des droits de l'Homme

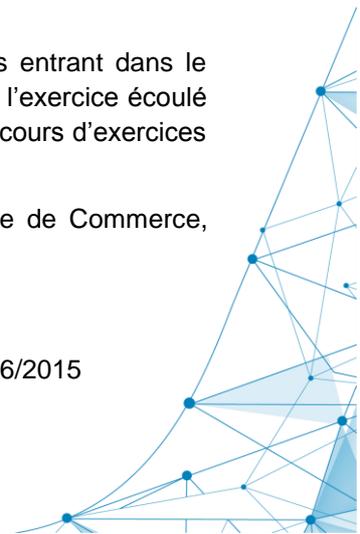
Les problématiques concernant la protection des données personnelles et sensibles ne sont pas abordées de manière consolidée. Il n'existe donc pas de système de collecte de données au niveau du Groupe.

4.4. AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES

4.4.1. Conventions réglementées

Le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes fait état des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-86 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice écoulé et préalablement autorisées par le conseil de surveillance, ainsi que celles conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L.225-88 du Code de Commerce, d'approuver les conventions figurant dans ledit rapport.



4.4.2. Engagements visés à l'article L.225-42-1 du code de commerce

Nous vous demandons d'approuver les engagements visés à l'article L.225-42-1 du code de commerce régulièrement autorisés par le Conseil d'Administration et conclus au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015 au bénéfice de Monsieur Bruno Vanryb, qui était pendant l'exercice Président du Conseil d'administration, et de Monsieur Pierre Cesarini, Directeur Général et désormais Président Directeur Général.

Vos Commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à ce sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

4.4.3. Quitus

Enfin, nous vous demandons de donner quitus entier et définitif aux administrateurs de l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Pour le Conseil d'Administration

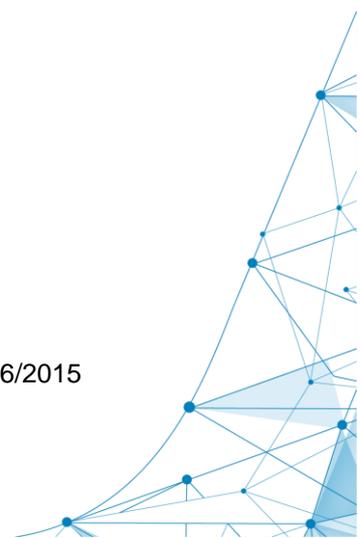
Monsieur Pierre Cesarini
Président

Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2011
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	15 mois
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en €)	37 498 256	27 354 441	18 992 574	18 572 733	18 186 898
Nombre d'actions					
- ordinaires	374 982 555	27 354 441	18 992 574	18 572 733	18 186 898
- à dividende prioritaire					-
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	867 335	867 335	867 376	867 747
- par droit de souscription	4 300 167	4 936 667	3 122.583	1 869 633	2 122 750
Opérations et résultats (chiffres en €)					
Chiffre d'affaires hors taxes	26 741 425	28 528 645	20 098 629	18 619 141	18 046 887
Résultat avant impôts, participation, dotations, amortissements et provisions	-37 237 144	-8.337.662	5.348.047	-17 504 557	-12 968 838
Impôts sur les bénéfices	-205 876	-262 172	-214 312	- 285 495	-334 927
Participation des salariés		-	-	-	-
Dotations, amortissements et provisions	37 004 079	-27 036 015	-50 006 320	-16 306 086	1 082
Résultat net	-27 189	-35 111 505	-44 443 961	-19 486 586	-12 634 993
Résultat distribué		-	-	-	-
Résultat par action (chiffres en €)					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	-0.1	-0,30	0,29	-0,17	-0,70
Résultat après impôt, participation, dot. Amortissements et provisions	0.0	-0,30	-2,34	-1,05	-0,70
Dividende attribué		-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	86	96	69	70	80
Masse salariale (en €)	3 915 700	4 965 985	3 917 495	4 323 787	5 275 991
Sommes versées en avantages sociaux (en €) (sécurité soc., œuvres sociales..)	1 966 522	2 446 671	2 060 604	2 221 807	2 687 652

Annexe 2 : Tableau des délégations de pouvoirs et de compétences au Conseil d'Administration à la date du rapport

Assemblée	Résolution	Objet	Type de valeurs mobilières	Prix d'émission	Plafond	Durée	Utilisation (U) Solde (S)
AGM 10 DEC 2013	12e	Délégation de pouvoirs au conseil d'administration en vue de l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes et/ou à émettre de la Société	actions ordinaires existantes ou actions nouvelles à émettre	NA	500 000 actions	38 mois	U : 390 000 S : 110 000
AGM 10 DEC 2013	14e	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et à supprimer au profit des porteurs de ces titres, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription		NA	10 % du capital de la Société	26 mois	U : 0 S : 10% du capital



5. TABLEAU RELATIF A LA PUBLICITE DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Aplitec				Ernst & Young			
	Montant en €	Montant en €	%	%	Montant en €	Montant en €	%	%
	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	163 900	134 100	98 %	92 %	115 000	109 100	44 %	45 %
- Filiales intégrées globalement	4 000	12 000	2 %	8 %	144 626	131 618	56 %	55 %
Missions accessoires								
- Emetteur	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
- Filiales intégrées globalement	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Sous-total	167 900	146 100	100 %	100 %	259 626	240 718	100 %	100 %
Autres prestations		-						-
Sous-total		-						-
Total	167 900	146 100	100 %	100 %	259 626	240 718	100 %	100 %

